DEVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT ANNUEL 2019

données 2018

Organisation du rapport Développement Durable 2018 de la Ville d'Arles

Pourquoi un rapport Développement Durable ?

Depuis 2011 L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement impose aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'établir un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ce rapport doit être présenté préalablement aux débats d'orientation budgétaire.

Outre son aspect réglementaire, ce document permet à la collectivité d'apprécier son engagement et son évolution dans la prise en compte du Développement durable et ainsi de mieux prévoir les mesures d'améliorations nécessaires.

Que doit contenir ce rapport?

Son contenu est défini par la circulaire du 17 juin 2011. Il porte d'une part, sur le fonctionnement et le patrimoine de la collectivité, d'autre part, sur ses politiques publiques. Ces deux périmètres d'action doivent être analysés au regard des 5 finalités du développement durable ainsi que sous l'angle de la gouvernance tel qu'il est défini dans le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et agenda 21 locaux.

Comment est organisé le rapport de la ville d'Arles en 2019?

Il reprend les données de l'année 2018. L'objectif est de travailler sur un exercice complet et d'introduire l'évaluation des activités au regard des finalités du Développement Durable. Le document contient 2 parties :

<u>La première partie</u> présente les modalités de prise en compte du Développement Durable à travers les politiques territoriales conduites par la ville. Cette partie contient 6 chapitres. Les cinq premiers correspondent aux 5 finalités du développement durable, le sixième présente les actions de la ville en matière de mobilisation et de sensibilisation des habitants au développement durable.

- 1/ Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- 2/ Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- 3/ Épanouissement de tous les êtres humains
- 4/ Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- 5/ Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- 6/ Mobilisation et sensibilisation des habitants au développement durable.

Chaque chapitre est organisé de la manière suivante :

- Définition du domaine considéré selon le cadre de référence du ministère du DD
- Stratégie de la municipalité en matière de DD pour le domaine considéré
- Principales actions prenant en compte le DD conduites ou reconduites en 2018 et illustrant ce domaine.
- Principaux indicateurs chiffrés illustrant le domaine

<u>La deuxième partie</u> traite de la prise en compte du Développement Durable dans le fonctionnement interne de la collectivité et à travers la gestion de son patrimoine. Elle s'organise en 3 chapitres :

- 1/ L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi
- 2/ L'intégration des engagements de Développement Durable de la collectivité à travers la commande publique
- 3/ La gestion durable du patrimoine de la collectivité

SOMMAIRE

LE DE	EVELOPPI	EMENT DURABLE A TRAVERS LES POLITIQUES TERRITORIALES DE LA VILLE
רחנו	TE CONT	re le changement climatique et protection de l'atmosphère
1.		RATÉGIE DE LA COMMUNE D'ARLES
2.		CTIONS
	2.1 LA	QUALITE DE L'AIR
		SURVEILLANCEQUALITÉ DE L'AIR SUR ARLES
	2.2.01	AN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)
	2.2 PL	MISE EN OEUVRE
		ACTIONS DU PCAET VILLE D'ARLES
PRÉS	SERVATIO	ON DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES
1.		NJEUX POUR ARLES
2.		RATÉGIE DE LA COMMUNE D'ARLES
3.		CTIONS
	3.1	PARTENARIAT ET SOUTIEN AUX ORGANISMES CHARGÉS DE LA PROTECTION DES
	3.2	ESPACES NATURELSGESTION PAR LA VILLE DU SITE DE BEAUCHAMP
	3.2 3.3	
	3.3	MESURES D'URBANISME
		Protection des espaces boisés
		Protection de la nappe phréatique
		Préservation des espaces agricoles Directive paysage Alpilles
		Lutte contre l'étalement urbain
	3.4	PROTECTION DU LITTORAL
	3.4 3.5	PLAN LOCAL DE LA BIODIVERSITÉ
		MENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS &
COH	ÉSION S	OCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS
1.		RATÉGIE DE LA COMMUNE D'ARLES
2.		CTIONS
	2.1	LE SECTEUR ASSOCIATIF: UN MAILLAGE TERRITORIAL DE QUALITÉ
	2.2	LE MAINTIEN DES SERVICES DE PROXIMITÉ
	2.3	POLITIQUES SOCIALES ET DE SANTÉ(données 2016)
		Le pôle social
		Le pôle seniors.
	2.4	Le pôle petite enfance.
	2.4	POLITIQUES ÉDUCATIVES POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES
		Le cahier ressources
		Le soutien scolaire
	3.5	Les accueils en dehors du temps scolaire
	2.5	POLITIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE
		La politique sportive
	2.0	La politique culturelle
	2.6	POLITIQUE NTIC
	2.7	PREVENTION DES RISQUES MAJEURS

	AMIQUES DE DÉVI SOMMATION RES	ELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION & DE PONSABLE
1. 2.	LA RESTAURATIO LA GESTION DES 2.1 Prévention	DÉCHETS COMMUNAUX
MOB	ILISATION & SENS	SIBILISATION DES PUBLICS AU DEVELOPPEMENT DURABLE
1. 2.	LES ACTIONS 2.1 Commun 2.2 Agir Les actions du se	iquerervice
		irable dans le fonctionnement interne de la collectivite et a son patrimoine
		eurs et des comportements individuels et collectifs dans durces humaines et le développement de l'emploi
2.	 1.1 La polition 1.2 La santé 1.3 La forma 1.4 La mobile 1.5 L'adapta 1.6 Le dialog 	RESSOURCES HUMAINES que sociale
_	ÉGRATION DES EI AVERS LA COMMA	ngagements de développement durable de la collectivité Ande publique
1. 2.		PUBLIQUEE LA RESTAURATION COLLECTIVE
LA G	ESTION DURABLE	DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ
 2. 3. 	1.1 Actions en fa 1.2 Production o 1.3 Consommati 1.4 Synthèse de VALORISATION D	ONSOMMATIONS
ANN		
EVAL	JATION DE TROIS S	ECTEURS TESTS AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Première partie

LE DEVELOPPEMIENT DURABLE

A TRAVERS LES POLITIQUES TERRITORIALES

CONDUITES PAR LA VILLE

I / LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE & PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

La lutte contre le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur entre hommes, entre territoires et entre générations. Il s'agit aujourd'hui d'une priorité mondiale reconnue par tous.

Nous savons que le processus est déjà engagé et certains effets du dérèglement climatique sont déjà visibles même en France : élévation de 0,9 °c en un siècle de la température moyenne annuelle selon météo France, montée du niveau des mers, avancement des cycles biologiques chez de nombreuses plantes (en particulier les vignobles), épisodes inédits d'inondations et de fortes chaleurs, en montagne durées d'enneigement fortement diminuées.

Le dérèglement climatique est un phénomène cumulatif. Ainsi, plus nous agirons tard et plus les conséquences seront importantes au niveau planétaire menaçant même, dans certains endroits du globe, la survie de populations entières. Le phénomène de réfugiés climatiques qui s'amorce déjà, risque alors de prendre une ampleur internationale.

Dû à l'action humaine, le dérèglement climatique est en grande partie lié à la consommation d'énergies fossiles, les collectivités, de part leurs compétences à travers l'aménagement du territoire (urbanisme, transport, déplacement) et la gestion de leur patrimoine ont un rôle important à jouer. On estime, en France, qu'elles interviennent directement sur plus de 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre.

L'amélioration de la qualité de l'air s'affirme progressivement comme un enjeu sanitaire prioritaire. Les experts de santé publique, s'accordent pour considérer que la pollution atmosphérique est responsable chaque année en France du décès prématuré de plusieurs milliers de personnes.

Préoccupées par cette problématique les collectivités ont adopté de nombreux plans et programmes comme à titre d'exemple le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) dont l'unique objectif est de ramener la concentration des polluants réglementés en deçà des normes réglementaires.

Au-delà de son engagement dans le PPA des Bouches-du-Rhône, Arles bénéficie depuis de nombreuses années déjà d'une station de mesure de la qualité de l'air.

1. LA STRATÉGIE DE LA VILLE D'ARLES

Soucieuse de la qualité de l'air, la ville suit son évolution sur son territoire depuis maintenant 16 ans. En matière d'énergie, la ville d'Arles a fait le choix de mener une politique en profondeur qui enracine la prise en compte de la maîtrise des consommations d'énergie au niveau des différents acteurs du territoire. Elle a ainsi privilégié :

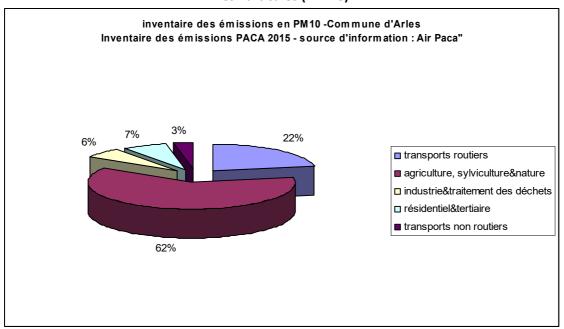
- ✓ la mise en place d'approches globales qui associent la société civile,
- ✓ la sensibilisation de ses agents et du public à la maîtrise de l'énergie,
- ✓ le soutien aux structures œuvrant dans le domaine de l'amélioration énergétique et à la coopération entre ces structures,
- ✓ des actions qui touchent le plus grand nombre tout en respectant les contraintes du territoire.

2. LES ACTIONS

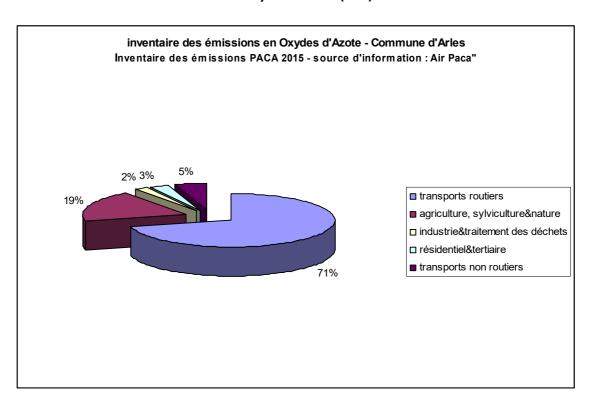
2.1 LA QUALITÉ DE L'AIR :

Inventaire des émissions polluantes de la Commune d'Arles

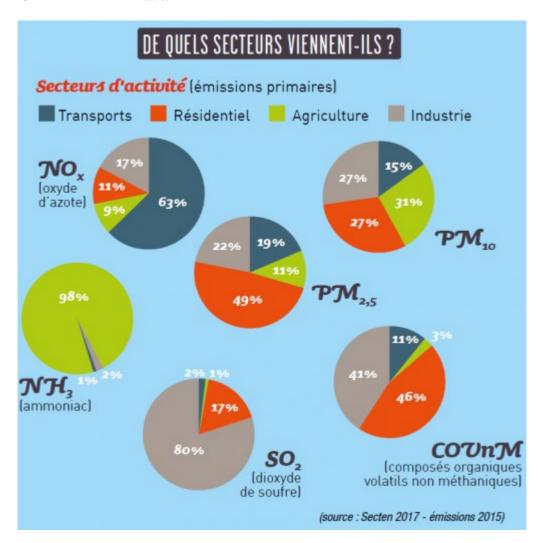
Les Particules (PM 10)



Les Oxydes d'Azote (Nox)



QUI POLLUE L'AIR? Source DREAL



Les polluants atmosphériques sont en majeure partie liés à l'activité humaine. Les principaux secteurs émetteurs sont :

- Les transports: Ils représentent respectivement en 2017 15 % des PM₁₀ et 19 %des PM_{2,5}
- Les activités dans les bâtiments (résidentiel et tertiaire): C'est le secteur le plus émetteur de particules PM₁₀ (27%) et de particules PM_{2,5} (49%). La combustion du bois est en grande partie à l'origine des émissions provenant de ce secteur.
- L'industrie: Le secteur de l'industrie est à l'origine en grande partie des émissions de dioxyde de soufre (So₂), de 41 % des composés organiques volatils non méthaniques (COVnM). A cela s'ajoutent les polluants spécifiques à certaines activités industrielles (le chrome, le nickel, le mercure, cadmium, et l'arsenic).
- L'agriculture: Le secteur de l'agriculture est à l'origine de la quasi-totalité des émissions d'Ammoniac (NH₃) à 98 %. L'ammoniac est l'un des principaux précurseurs de particules fines. C'est un secteur également émetteur de méthane (CH₄) et de dioxyde d'azote (NO₂)

Mais il faut savoir que les **épisodes de pollution** (particules, dioxyde d'azote ou ozone) sont liés aussi à plusieurs facteurs : conditions météorologiques stables sur plusieurs jours (pas de vent, pas de pluie, fort ensoleillement ou froid important), augmentation des sources d'émissions comme le chauffage notamment au bois durant l'hiver ainsi que le brûlage des déchets verts, les écobuages. Le nombre d'épisodes de pollution peut varier de façon importante d'une année sur l'autre.



SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR

Une cotisation identique depuis 5 ans

Cotisation 2018 à AIRPACA 4 775 € Le suivi de la qualité de l'air sur Arles est assuré par l'association AIRPACA (www.airpaca.org) devenue « AtmoSud » en 2018. Organisme unifié et indépendant agréé par l'État, il est chargé de la surveillance de la qualité de l'air des 6 départements de la région PACA. Il répond aux prescriptions de la Loi Grenelle II qui impose l'agrément d'une seule structure de surveillance de la qualité de l'air par région.

QUELQUES NOTIONS, NORMES RÉGLEMENTAIRES ET VALEURS LIMITES SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Pollution chronique, pollution de pointe, objectif de qualité, Indice de Qualité de l'Air (IQA)

La pollution chronique correspond à des niveaux de polluants dans l'air durant des périodes de temps relativement longues. Elle s'exprime généralement par des moyennes de concentration sur une année en μg/m³ par an. Il s'agit de niveaux de pollution auxquels la population est exposée le plus longtemps et auxquels il est attribué l'impact sanitaire le plus important. (voir évolution moyennes annuelles PM₁₀ et NO₂)

La pollution de pointe, elle, traduit des concentrations de polluants dans l'air durant des périodes de temps courtes. Elle s'exprime généralement par des moyennes de concentration sur la journée ou l'heure. C'est elle qui sera le plus souvent à l'origine du déclenchement des seuils réglementaires.

L'objectif de qualité révèle lui, la pollution de fond : il s'agit du niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.

L'indice de Qualité de l'Air (IQA) l'indicateur de la Qualité de l'Air en France accessible au grand public sur le site : www.airpaca.org

C'est l'indice ATMO qui caractérise la qualité de l'air d'une ville. Il s'agit d'un indicateur de la qualité de l'air, calculé chaque jour à partir de la surveillance de quatre polluants (dioxyde d'azote, ozone, dioxyde de soufre, particules fines de type PM₁₀), sur une échelle graduée de 1 (excellent) à 10 (exécrable) Pour le représenter, 3 couleurs sont utilisées : le vert, le orange et le rouge. Le calcul de l'indice ATMO est obligatoire pour les villes de plus de 100 000 habitants.

L'indice ATMO est utilisé sur les sites Internet des AASQA (Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air) et relayé dans les médias (journaux télévisés, quotidiens nationaux et régionaux) et peut être représenté de différentes manières.

Normes réglementaires et valeurs limites (cf arrêté de 2015)

Les seuils réglementaires

Pour certains polluants, il existe des seuils réglementaires au delà desquels on considère qu'il peut y avoir des risques pour la santé. Quand ces seuils sont atteints, le préfet, sur avis des stations agréées de mesure de la qualité de l'air, déclenche des procédures visant à la fois à la réduction des polluants dans l'air et à la préservation des populations. Selon un pourcentage du territoire touché ou un nombre d'habitants considéré.

Quatre polluants peuvent faire l'objet de ces procédures dont les 3 premiers ci-après sont suivis sur Arles : le dioxyde d'azote, l'ozone, les particules fines de type PM_{10} et le dioxyde de soufre. On distingue pour chaque polluant :

- le seuil d'information recommandation : seuil au delà duquel on estime qu'il peut y avoir un risque pour la santé des personnes sensibles (jeunes enfants, personnes âgées, ...) et à partir duquel une information est relayée à la population,
- un ou plusieurs seuils d'alerte pour lesquels le risque pour la santé concerne l'ensemble de la population et à partir desquels des actions de réductions sont mises en place par la préfecture (réduction de vitesse, réduction des émissions industrielles....)

Pourquoi ces niveaux sont-ils atteints?

Les épisodes de pollutions sont liés à plusieurs facteurs : conditions météorologiques stables sur plusieurs jours (pas de vent, pas de pluie), fort ensoleillement ou froid important, augmentation des sources d'émissions (chauffage durant l'hiver)... c'est pourquoi le nombre d'épisode de pollution peut varier de façon importante d'une année sur l'autre. Leur analyse s'appuie sur des normes réglementaires.

Normes de qualité de l'air (références issues du site gouvernemental du développement durable)

- Objectif de qualité: un niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble;
- Valeur cible: un niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble;
- Valeur limite: un niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser. Il est fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble;
- Seuil d'information et de recommandation : un niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles au sein de la population et qui rend nécessaire l'émission d'informations immédiates et adéquates à destination de ces groupes et des recommandations pour réduire certaines émissions;
- **Seuil d'alerte** : un niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence.

LA QUALITÉ DE L'AIR SUR ARLES : SON SUIVI, LES ALERTES POLLUTION

Les modalités de suivi et de traitement des dépassements des seuils réglementaires

Le suivi de l'évolution des concentrations de polluants est assuré par le service du Développement Durable depuis de nombreuses années. Il s'appuie pour cela sur la station de mesure renouvelée en mai 2016, située sur le Boulevard des Lices, gérée et entretenue par AtmoSud. 2018 porte une attention particulière au quartier de la Roquette, proche de la N113 avec l'installation ponctuelle d'une station de mesure sur une durée de 12 mois, opérationnelle depuis le 2 avril 2019, complétée par la mise en place d'un échantillonnage NO2 par tubes passifs en divers points de la ville.

Les polluants mesurés sur Arles : deux modes de suivi

Un suivi permanent : sur le boulevard des Lices

trois polluants sont mesurés en continu sur Arles : <u>le dioxyde d'azote (NO_2), les particules en suspension (PM_{10}) et l'ozone (O_3) dont les capteurs ont été ré-installés sur la station depuis le 25 janvier 2016. Le suivi du dioxyde de souffre (SO_2) est assuré depuis janvier 2014, par modélisation cartographique.</u>

Un suivi ponctuel:

D'autres polluants font l'objet de mesures ponctuelles : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), métaux lourds et benzène. Le Dioxyde d'Azote (NO₂), lui, fait de plus l'objet d'une surveillance particulière tous les cinq ans. Les relevés de la station installée à la Roquette complétés par le relevé des tubes passifs viendront nourrir ce suivi et permettre de cartographier ce polluant ainsi que l'émission des Particules PM10 en de nombreux points de la ville.

Quels traitements en cas de dépassements des seuils réglementaires et quels déclenchements de procédures en cas d'épisode de pollution ?

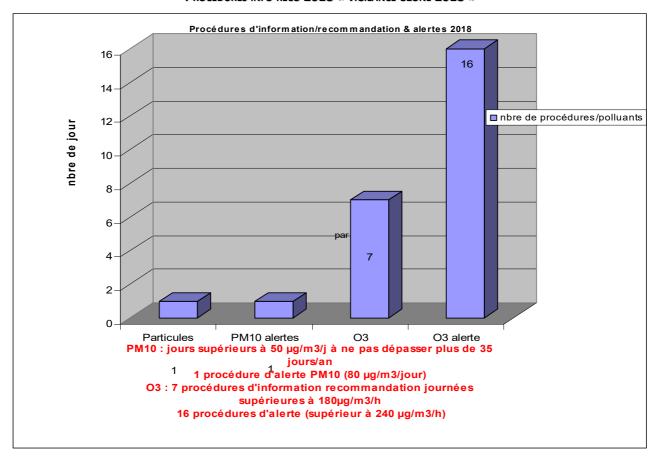
Un épisode de pollution caractérise une situation au cours de laquelle certains polluants atteignent des niveaux qui peuvent être dangereux pour la santé et l'environnement.

Une procédure est alors prévue par les autorités :

- Elle concerne 4 polluants : le dioxyde de souffre (SO₂), le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃) et les particules (PM).
- Elle comprend deux niveaux de gravité croissante pour chacun des polluants :
 - Un niveau d'information et de recommandation à partir duquel une information est relayée à la population (cf infra graphes des procédures 2018 ozone et PM₁₀)
 - Un niveau d'alerte à partir duquel des actions de réduction sont mises en place par la préfecture comme la réduction de vitesse, la réduction des émissions industrielles..)

A noter que malgré les marges d'incertitudes, les pics de pollution aujourd'hui ne sont plus seulement constatés mais prévus. AtmoSud déclenche alors un dispositif rodé : l'information du public - relayée par les médias, les mairies et d'autres services publics – assortie si besoin de mesures temporaires de réduction des émissions, déclenchées par la préfecture.

PROCÉDURES INFO RECO 2018 « VIGILANCE OZONE 2018 »



LES RÉSULTATS DU SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR SUR ARLES POUR LE NO2 ET LES PM10

Le Dioxyde d'Azote (NO₂):

Il est émis essentiellement par les moteurs et les installations de combustion. Les oxydes d'azote proviennent du secteur industriel et du trafic routier. Le NO_2 se rencontre également à l'intérieur des locaux où fonctionnent des appareils au gaz tels que les gazinières et les chauffe-eau...

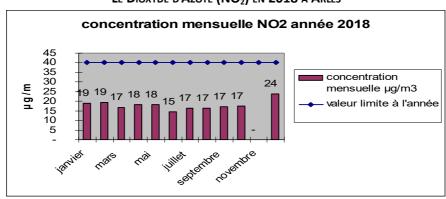
LES EFFETS DU NO₂ SUR LA SANTÉ ET SUR L'ENVIRONNEMENT (données issues du site Air Paca)

Effets sur la santé	Effets sur l'environnement
A forte concentration, le dioxyde d'azote est un gaz toxique et irritant pour les yeux et les voies respiratoires.	Le dioxyde d'azote participe aux phénomènes de pluies acides, à la formation de l'ozone troposphérique, dont il est un des précurseurs, à la dégrada-
	tion de la couche d'ozone et à l'effet de serre.
·	Enfin, même si les dépôts d'azote possèdent un certain pouvoir nutritif, à long terme, ces apports
	peuvent créer un déséquilibre nutritif dans le sol qui se répercute par la suite sur les végétaux.
Chez l'enfant, il favorise les infections pulmonaires. Cependant, on estime aujourd'hui qu'il n'y a pas de risque cancérigène lié à l'exposition au dioxyde d'azote.	

A Arles, où l'industrie est très faible, le dioxyde d'azote caractérise plutôt le trafic routier et il est influencé par les conditions météorologiques. Ses niveaux de concentrations sont plus élevés lorsque le climat est peu pluvieux.

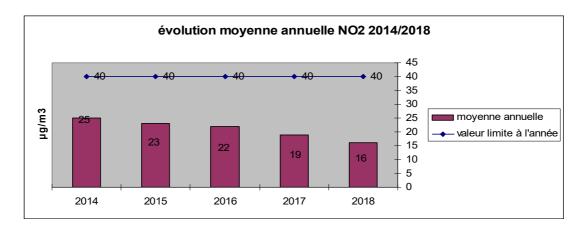
Bien que les améliorations des constructeurs automobiles aient permis une diminution des émissions des véhicules, les effets de cette baisse sont contrebalancés par l'augmentation du trafic. **2018 toutefois, enregistre sur Arles une baisse de 2 points par rapport à 2017.**

On peut penser que la nouvelle cartographie en NO_2 très attendue début 2020 devrait confirmer la tendance à la baisse générale constatée sur Arles depuis environ 6 ans, suite aux différentes mesures prises en matière de circulation en centre-ville : autour du musée Réattu et des abords des Arènes. Elles avaient permis de ramener le taux en concentration de NO_2 en deçà du seuil réglementaire annuel. Il est incontestable que la réduction et / ou la régulation du trafic en cœur de ville participe à une baisse du taux de concentration des émissions dans les zones avec des rues étroites et peu dispersives. Mesures complétées par la limitation à 70 km/h pour les camions de plus de 3.5 tonnes dans la traversée d'Arles depuis le 1 er juillet 2016.



LE DIOXYDE D'AZOTE (NO₂) EN 2018 À ARLES





Le suivi de ce polluant n'a donné lieu à aucune procédure d'information recommandation ni d'alerte.

Les particules en suspension (PM₁₀):

Particulièrement nocives pour la santé, leur taux relativement élevé dans les villes françaises est une préoccupation nationale. Elles ont d'ailleurs fait l'objet d'un plan national de réduction de 30 % des émissions lors du Grenelle de l'Environnement.

Issues de la combustion, elles proviennent des activités industrielles ou domestiques, des transports, de la combustion du bois et de l'agriculture. Pour exemple l'écobuage en Camargue avec le brûlage des pailles de riz participait en 2016 à hauteur de 30 à 40 % des émissions en PM10 dans les bouches du Rhône.

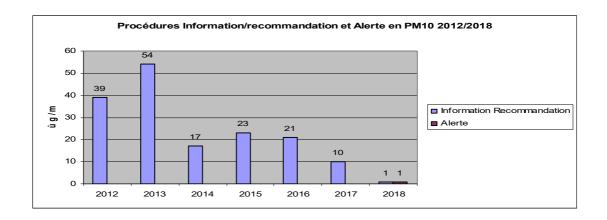
Ces particules sont classées en fonction de leur taille :

- PM₁₀: particules de diamètre inférieur à 10 micromètres (elles sont retenues au niveau du nez et des voies aériennes supérieures);
- PM_{2.5}: particules de diamètre inférieur à 2.5 micromètres Moins nombreuses, elles sont plus dangereuses pour la santé car elles pénètrent plus profondément dans l'arbre respiratoire. Notre station de mesure ne les mesure pas.

Effets sur la santé	Effets sur l'environnement
Selon leur granulométrie (taille), les particules pé- nètrent plus ou moins profondément dans l'arbre pul- monaire.	Les effets de salissure des bâtiments et des monu- ments sont les atteintes à l'environnement les plus vi- sibles.
Les particules les plus fines (taille inférieure à 2,5 µm) peuvent, à des concentrations relativement basses, irriter les voies respiratoires inférieures et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble. Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérigènes.	Le coût économique induit par leur remise en état (nettoyage, ravalement) est considérable. Au niveau européen, le chiffrage des dégâts provoqués sur le bâti serait de l'ordre de neuf milliards d'Euros par an.

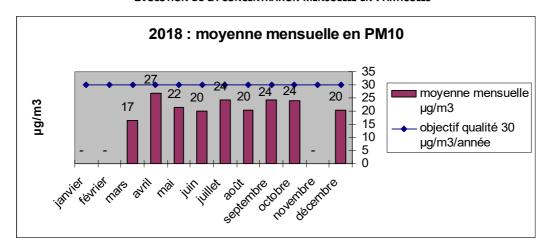
Les Particules PM₁₀ en Arles:

ÉVOLUTION DES PROCÉDURES D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATION DE 2012 À 2018 DÉCLENCHEMENT DES PROCÉDURES D'INFORMATION RECOMMANDATION POUR LES PM10 CES 7 DERNIÈRES ANNÉES

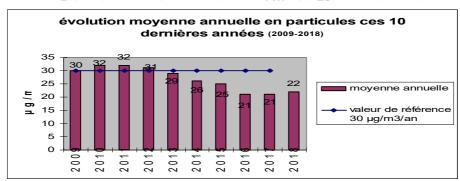


Dépassement du seuil d'information recommandation pour les particules en suspension : PM_{10} : Depuis 2012 le déclenchement de la procédure d'information recommandation pour la protection de la santé humaine est fixée à 50 µg/m³/jour (avant 2012 : il était de 80 µg/m³/jour)

ÉVOLUTION DE LA CONCENTRATION MENSUELLE EN PARTICULES



ÉVOLUTION DE LA MOYENNE ANNUELLE EN PM¹⁰ CES 10 DERNIÈRES ANNÉES



La Valeur limite pour la protection de la santé humaine est fixée à $40 \mu g/m^3$ en moyenne annuelle civile et $30 \mu g/m^3/an$ en objectif de qualité

En conclusion, et sur une période de presque 20 ans, il est intéressant de noter qu'à Arles, à l'exception de la période 2003/2007 la moyenne annuelle en particules n'a cessé de baisser :

- de 2000 à 2003 entre 24 et 29 μg/ m³
- de 2003 à 2007 entre 23 et 36 μg/ m³
- de 2007 à 2013 entre 29 à 32 μg/ m³
- Depuis 2014 Arles voit sa moyenne se situer entre 21 et 26 $\mu g/m^3$. 2018 maintient cette tendance avec une moyenne annuelle à 22 $\mu g/m^3$, malgré une augmentation d'un point par rapport à la moyenne annuelle 2017

L'Ozone O₃

2018 marque une rupture dans la tendance à la baisse de ces vingt dernières années. La chaleur et les émissions industrielles ponctuelles, ont entraîné une hausse du nombre des pics d'ozone.

La région PACA est une des régions les plus émettrices de France de précurseurs : oxydes d'azote et Composés Organiques Volatils non Méthaniques et la région la plus ensoleillée en France métropolitaine. Elle cumule les deux éléments essentiels à la formation de l'Ozone. Situation qui place 57 % de la population habitant dans la région, dans une zone qui dépasse régulièrement la Valeur Cible Européenne pour la protection de la santé. Cette pollution chronique touche plus particulièrement le pourtour de l'étang de Berre, le Bassin d'Aix en Provence, le nord ouest varois, l'est du Lubéron et le sud ouest des Alpes de Haute Provence. C'est dans ces zones que se forme la majorité de l'ozone localement, sous les vents des centres d'émissions de polluants de Marseille et de la zone industrielle de Fos-Berre.

Déclenchement des procédures d'information recommandation et alerte 2018 en ozone

23 procédures ont été ouvertes en 2018 : 7 procédures d'information recommandation et 16 procédures d'alertes pour des émissions supérieures à 240 µg/m3/h

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 30 novembre 2015, AtmoSud déclenche les procédures préfectorales sur prévision de dépassement de seuils réglementaires pour une surface (25 km2 pour le département), 100 km2 (région) et/ou 10 % de la population du département.

Cette nouvelle communication d'information multi polluants et multi -départements comprend :

- les procédures préfectorales en cours ou prévues pour le lendemain,
- des recommandations sanitaires et comportementales (voir site internet de la DREAL PACA)
- http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/

VIGILANCE OZONE POUR L'ANNÉE 2018

CONCLUSION

Il convient d'examiner la situation de la ville d'Arles et son positionnement face aux polluants.

Sa situation

La région PACA est classée entre le 1er et le 3ème rang des émissions nationales de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre (GES). Le territoire est particulièrement concerné par les particules en suspension (PM10 et PM2,5), les oxydes d'azote (NO₂) et l'ozone (O₃)

Bien que la région PACA observe une diminution des concentrations de ces polluants, à l'exception de l'ozone en 2018 dont il faudra suivre l'évolution de la tendance, les enjeux sanitaires et environnementaux de l'amélioration de la qualité de l'air restent de taille.

Ces éléments suscitent d'ailleurs une surveillance étroite et continue sur notre département où une attention particulière est apportée sur le secteur ouest des Bouches-du-Rhône. Une surveillance quotidienne de la qualité de l'air est effectuée sur un territoire où les émissions de polluants mais aussi de gaz à effet de serre sont les plus importantes de la région en raison notamment des activités industrielles et portuaires.

Au regard de l'Ozone

En 2018, l'ensoleillement et la chaleur ont été particulièrement favorables à la photochimie, tandis que des dégagements de composés organiques volatils sur l'étang de Berre ont contribué à provoquer des pics d'ozone.

Son positionnement face aux polluants

Au regard du Dioxyde d'Azote

La France a été assignée devant la cour de justice pour non respect des valeurs limites fixées pour le dioxyde d'azote. En région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, ce sont essentiellement les zones de Marseille, Nice et Toulon qui sont concernées ;

Toutefois, Même si le nombre de personnes exposées a diminué d'environ 50 % depuis 2010, le département des Bouches-du-Rhône, 2ème département de la région après les Alpes Maritimes est également concerné puisqu'il représente plus d'un tiers de la population régionale (56 000 personnes) exposé au dépassement de la valeur limite pour le NO2. Les principales zones sont les agglomérations, les grands axes routiers, les secteurs industrialisés et la zone portuaire qui génèrent des émissions polluantes.

Au regard des Particules PM10

Malgré une tendance à l'amélioration, près de 100 000 personnes en PACA résident encore dans une zone dépassant la valeur limite réglementaire pour la protection de la santé (Particules PM10 et Dioxyde d'Azote NO2), notamment pour le dioxyde d'azote, qui est un traceur de la pollution automobile, et qui sur Arles en 2018 a baissé de 2 points.

Pour les PM10 et l'Ozone, la tendance ces dernières années est à l'amélioration. Les fluctuations, observées d'une année à l'autre sont en étroite relation avec des considérations météorologiques de type pluviométrie abondante ou canicule qui vont soit diminuer le nombre des épisodes, soit les augmenter (Ce qui s'est passé pour l'ozone en 2018)

Enfin, Arles se situe sur un territoire contrasté où cohabitent des zones fortement urbanisées avec un tissu industrialo-portuaire et des zones préservées avec les deux parcs naturels régionaux Alpilles et Camargue.

Malgré l'appartenance de la ville à une région sous surveillance étroite européenne, Arles reste une ville relativement privilégiée. la qualité de l'air reste globalement bonne. La dégradation des indices est souvent liée aux particules fines en période hivernale et à l'ozone en période estivale.

Les épisodes de pollution ont généralement lieu :

- en hiver : à cette époque, les émissions du secteur résidentiel (particules issues de l'utilisation du bois pour le chauffage) sont importantes et les conditions météorologiques peuvent être très stables ;
- autour des mois de février, mars et avril : les épandages agricoles d'engrais émettent de l'ammoniac dans l'air. Ce gaz se combine ensuite avec les polluants issus du trafic routier pour former des particules de nitrate d'ammonium. De plus, à cette époque, les conditions météorologiques peuvent être favorables à la formation de ce composé (températures froides le matin et douces l'après-midi).

Ces émissions viennent s'ajouter aux émissions chroniques des activités industrielles et du trafic routier, ce qui explique des pics de pollution aux particules en règle générale à ces deux périodes de l'année. 2018 étant l'exception au regard du faible nombre de procédures déclenchées : une procédure d'information recommandation et une procédure d'alerte en février.

Quel climat futur pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ? (extrait revue Atmosud bilan 2018 »)

« Le réchauffement climatique se traduit sur le territoire régional par une augmentation constante de la température de l'air, plus marquée sur les températures estivales. D'après les projections climatiques, l'été caniculaire de 2003 serait considéré comme frais par rapport à la température moyenne à la fin du XXIè siècle qui augmenterait de 7° d'après le scénario socio-économique global le plus pessimiste. Le climat annuel de Digne les Bains, ville des Pré alpes, ressemblerait à celui de Bordeaux. Les tendances induites sur les valeurs extrêmes des paramètres météorologiques auront des impacts sur la ressource en eau, l'agriculture, la biodiversité, la forêt mais aussi sur la santé des populations (impacts de canicules, recrudescence des allergies, prolifération de pathogènes tropicaux...) »

2018 dans les Bouches-du-Rhône et sur la qualité de l'air à Arles

25 procédures préfectorales déclenchées dont :

2 concernant les Particules

- 1 procédure d'Information Recommandation pour les PM10 le 23 février 2018
- 1 procédure d'alerte le lendemain 24 février 2018

23 concernant l'ozone

- 7 procédures d'Information Recommandation
- 16 procédures d'Alerte de fin juin à fin août

Nota : critères d'un épisode de pollution : 25 km² (département) et 100 km² (région) et/ou 10 % de la population du département.

Une qualité de l'air plutôt bonne à Arles!

<u>Janvier</u>: Une qualité de l'air majoritairement bonne à plus de 80 % du temps. Seules 2 journées d'indices médiocres et mauvais à cause des particules et de journées peu ventées

<u>Février</u>: une qualité de l'air bonne plus de 57 % du temps sur tout le territoire. Un niveau de particules élevé le 16 février mais qui n'a pas concerné la ville d'Arles. Une procédure d'information recommandation le 23 février et une procédure d'alerte le 24 février Les deux seules procédures concernant les particules sur l'année

<u>Mars</u>: une bonne qualité de l'air plus de 77 % du temps. Aucun épisode de pollution même si les niveaux en ozone commencent à augmenter

<u>Avril</u>: indice médiocre sur tout le territoire lié aux niveaux d'ozone qui approchent des seuils réglementaires. Aucun épisode de pollution

Mai : une qualité de l'air moyenne à médiocre à 48 % du temps sur le territoire sans épisode de pollution.

<u>Juin</u>: une qualité de l'air moyenne à médiocre entre 50 et 70 % du temps. Avec le niveau d'ozone qui ne cesse de s'élever et donne lieu à 2 procédures d'information Recommandation les 20 & 29 juin et une procédure d'alerte le 30 juin

<u>Juillet</u>: un mois de juillet caniculaire qui a permis à l'ozone d'être bien présent donnant une qualité de l'air médiocre et générant plusieurs épisodes d'information recommandation et de procédures d'alertes

<u>Août</u>: des conditions caniculaires ont occasionné une qualité de l'air majoritairement médiocre sur l'ouest des Bouches-du-Rhône, tant en particules qu'en ozone, seule Arles a été épargnée en août avec des niveaux moins élevés et une meilleure qualité de l'air

<u>Septembre</u>: une qualité de l'air sur le territoire majoritairement moyenne à médiocre de 77 à 93 % du temps suivant les secteurs. Le Pays d'Arles a présenté en septembre, comme durant l'ensemble de la période estivale, des niveaux en ozone moins élevés, et donc une meilleure qualité de l'air.

Octobre : une qualité de l'air majoritairement bonne sur le territoire malgré des conditions météorologiques relativement perturbées et pluvieuses.

<u>Novembre</u>: les phénomènes de pollution à l'ozone étant terminés, la qualité de l'air du territoire a été globalement bonne à 80 % du temps.

<u>Décembre</u>: qualité de l'air majoritairement bonne sur le territoire avec des niveaux en particules relativement modestes durant le mois à l'exception de la zone de Berre l'Etang et Marignane le 5 décembre.

Les niveaux et les évolutions d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre à l'échelle du département, de la communauté d'agglomération Arles Crau-Camargue Montagnette et des communes du département sont consultables à l'adresse suivante : http://cigale.airpaca.org

L'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique sont un défi d'avenir et une responsabilité partagée.

2.2 PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Par délibération n°2016-0060, le conseil municipal **a validé les objectifs stratégiques et opérationnels** du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Pays d'Arles et le Plan Climat Air Énergie Patrimoine et Compétences de la ville d'Arles. **Il est structuré autour de cinq axes** :

Le patrimoine communal : composé d'un nombre important de bâtiments et de l'éclairage public, ce patrimoine ancien ne répond pas aux nouvelles exigences de réduction d'énergie pour faire face au changement climatique dans le prolongement de la COP 21.

La mobilité : la commune doit renouveler son parc de véhicules vieillissants. Le déplacement des agents représentant une part importante des émissions de gaz à effet de serre, des modes plus doux de déplacements doivent être trouvés.

L'éco responsabilité : la réduction des consommations d'énergie et de Gaz à Effet de Serre passe par une évolution de comportement des agents et des élus dans leur quotidien et par de petits équipements.

Les déchets: premier producteur de gaz à effet de serre de la commune, leur réduction passe par des actions sur les modes de collecte et l'extension du tri sélectif. Cette compétence a été transférée en 2017 à l'ACCM qui a maintenu les propositions d'actions issues du travail de réflexion des équipes municipales.

La biodiversité: Véritable pompe à carbone, la végétalisation est une des solutions pour atténuer les effets du changement climatique tout en rafraîchissant et en améliorant le cadre de vie. Elle permet de restaurer, maintenir et développer la biodiversité en ville. Dans un contexte réglementaire et institutionnel évolutif, le plan local biodiversité mis en œuvre est susceptible de s'enrichir des opportunités et propositions des partenaires de la Ville dans le cadre d'une démarche de progrès, continue et partagée.

MISE EN ŒUVRE DU PCAET

LE BUDGET

En 2017, la ville d'Arles a été labellisée Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte et dotée de moyens financiers importants :

374 768 € de subvention pour une dépense totale de 580 120 € (cf. rapport DD 2018)

En 2018, un avenant à TEPCV n'a retenu que le plan local de la biodiversité pour un montant total de 150 000 € (cf. détail des réalisations 2018 au Chapitre II page 27)

Le détail des actions concernant la réhabilitation des bâtiments communaux et la rénovation de l'éclairage public dans le cadre du PCEAT se trouve au Chapitre III).

SYNTHÈSE DES ACTIONS DU PCAET VILLE D'ARLES (2015-2019)

TITRE	ACTIONS	OBJECTIFS	BUDGET	BILAN			
ECO-REPONSABILITE							
Programme « Eco- responsabilité » des agents	Campagne d'éco-gestes, mise en place de petits équipements pour eau et énergie	Diminuer les consommations d'eau d'énergie et de papiers	102 500,00 €	En cours			
DEPLACEMENTS							
Programme de réduction GES liés aux déplacements professionnels	Favoriser l'usage des transports en commun. Proposer une flotte de vélos	Réduire l'usage de la voiture	151 710,00 €	A réaliser			
Mise en œuvre d'une Politique Globale de Déplacement et d'un Plan Vélo	Contrôle généralisé des accès en Centre Ville. Augmenter les parcs de stationnement de co- voiturage, création pistes cyclables	Limiter l'accès du centre ville Réduire la pollution en centre ville Réduire le volume de voiture en CV	552 500 €	En cours, en partie réalisé			
	DECHETS						
Tri dans les écoles Extension du tri sélectif dans les quartiers et optimiser en Centre Ville Développer le tri du verre et textile	Inventaire des écoles et organisation collectes Dotation dans les habitats collectifs Extension périmètre, ressourcerie	Incitation des élèves au tri augmentation des déchets recyclés Augmentation de la collecte	97 600,00 €	Compétenc e ACCM			
	PATRIMOINE	I					
Centrale photovoltaïque citoyenne sur bâtiments municipaux Réhabilitation bâtiments municipaux Rénovation de l'éclairage public	Production énergie publique et citoyenne Recrutement d'un économe de flux Rénovation d'un pool de bâtiments via un contrat de performance énergétique Rénovation de 1300 points d'ici 2020	Impliquer les habitants dans la production d'énergie locale Rénover les bâtiments les plus énergivores Diagnostic du SMED 13	688 900,00 €	En cours et en partie réalisé			
BIODIVERSITE							
Plan local de la biodiversité participative	Développement de la végétation en ville et dans les quartiers Passage au zéro phyto Réduction des déchets à la source par le recyclage et le compostage Usage modéré de l'eau d'arrosage (pose de récupérateurs d'eau, technique de paillage, choix de végétaux adaptés)	Réduction des GES et maintien/développement de la biodiversité urbaine Sensibilisation au jardinage au naturel pour les agents et les citoyens Baisse des ressources, des pesticides et engrais chimiques	80 000,00 € 150 000 € (avenant 2018/2019)	Réalisé En partie réalisée			
		Total	1 673 210				

II / PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La biodiversité est une composante majeure de la durabilité des écosystèmes dont dépendent, directement ou indirectement, toutes les sociétés humaines. Les biens et les services apportés par la biodiversité (aliments, matières premières, substances actives, capacité d'auto-épuration...) sont innombrables et irremplaçables. De même le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sol,...) fait de leur préservation une condition fondamentale du développement humain.

Toutes les atteintes au vivant, aux milieux et aux ressources résultent en grande part de choix économiques, sociaux et politiques qui hypothèquent lourdement la possibilité pour les générations futures de subvenir à leurs besoins et de s'épanouir selon leurs aspirations.

Il est urgent, si l'on souhaite léguer aux générations futures une planète vivable, de préserver ce qui reste de biodiversité et de mettre en œuvre une gestion responsable des milieux et des ressources.

Ayant des compétences dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, les collectivités sont les mieux placées pour mener une réflexion sur l'état des milieux, les pressions qui s'y exercent, les auteurs de ses pressions et sur les réponses possibles à y apporter.

1. LES ENJEUX POUR ARLES

Arles bénéficie d'un patrimoine exceptionnel, reconnu au niveau mondial. En effet, la Camargue constitue une des zones humides de première importance, et compte tenu de la régression des zones humides au niveau national mais aussi européen et mondial et du rôle fondamental joué par ces milieux, il est capital de la préserver.

La richesse ornithologique de la Camargue mais aussi de la Crau, liée à des territoires d'exception, en font un haut lieu de préservation de nombreuses espèces d'oiseaux dont certaines sont menacées. Mais le territoire d'Arles est également reconnu pour toute une diversité d'animaux et de plantes.

On peut dire qu'Arles assume une responsabilité mondiale dans la préservation de ces milieux et de la faune et la flore qui les peuplent.

Si les nécessaires protections qu'implique ce patrimoine naturel peuvent paraître contraignantes, l'attractivité qu'il exerce constitue, il faut le souligner, un formidable atout touristique, à condition de savoir le développer sans porter atteinte à ces milieux.

2. LA STRATÉGIE DE LA COMMUNE D'ARLES

- ✓ Instaurer un partenariat étroit avec les différents organismes de protection des milieux De part la richesse du patrimoine d'Arles, l'État, la région et divers partenaires soucieux de la préservation de l'environnement se sont investis au niveau de ce territoire. Arles a toujours soutenu et travaillé en étroite collaboration avec ces différents organismes et s'appuie sur leur avis d'expert pour toute décision concernant les zones protégées de son territoire.
- ✓ Participer financièrement à la préservation des milieux
- ✓ Mettre en place des mesures d'urbanisme en conformité avec les mesures de protection du territoire et permettant la valorisation de ce patrimoine naturel
- ✓ Soutenir des actions pédagogiques favorisant l'appropriation par les arlésiens de leur territoire
- ✓ Réaliser un plan local de la Biodiversité urbaine.

3. LES ACTIONS

3.1 <u>PARTENARIAT ET SOUTIEN AUX ORGANISMES CHARGÉS DE LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS</u>

Arles fait partie des instances décisionnelles du Parc Régional de Camargue et des instances de suivi des Réserves Naturelles Régionales de l'Ilon et de la Tour du Valat, ainsi que de la Réserve Nationale de Camargue. 2018

Participation financière de la Ville aux organismes de protection des espaces naturels

367 983 €

Elle est co-gestionnaire du site des Marais du Vigueirat aux côtés du conservatoire du littoral, de l'office du tourisme et de l'association des marais du Vigueirat.

Elle soutient plusieurs associations comme Migrateurs Rhône Méditerranée ou le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (CEN PACA).

3.2 GESTION PAR LA VILLE DU SITE DE BEAUCHAMP

Classé en ZNIEFF et en zone Natura 2000, le site de Beauchamp offre la particularité d'être une zone humide au cœur de la zone agglomérée d'Arles. Il est facile d'accès d'où son intérêt pédagogique.

2018
Entretien du site de Beauchamp
7 730 €

Vestige des anciennes zones de marais de la Vallée des Baux que l'assèchement a permis de rendre viable, Beauchamp permet de comprendre l'histoire de ce territoire. Il montre la complexité et l'importance de la gestion de l'eau sur Arles tout en gardant une richesse floristique et faunistique précieuse aux portes de la ville.

Un sentier pédagogique permet de découvrir le site et ses richesses.

Conscient de ce potentiel, la ville assure la gestion de ce site en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) PACA ce qui a permis l'attribution d'un contrat Natura 2000. La ville a choisi de faire entretenir ce site par une entreprise d'insertion, l'entreprise REGARDS, selon les directives du CEN.

3.3 MESURES D'URBANISME

Le territoire communal comprend environ **54 300 ha de zones agricoles** (dont 13 000 ha de marais salins), **20 000 ha de zones naturelles** et **1 300 ha de zones urbaines** (dont 300 ha de zone d'activité). Il présente un littoral de 30 km de plages entre Beauduc et la plage Napoléon. Les mesures de protection mais aussi de valorisation de ces espaces constituent donc un enjeu important pour la commune.

Arles bénéficie également d'une liaison fluviale avec le Rhône qui constitue un potentiel que le port fluvial exploite depuis plusieurs années. Premier port en aval du Rhône, il connaît un volume des échanges et un chiffre d'affaire en constante progression. Il constitue une plate-forme quadrimodale qui traite des marchandises acheminées et expédiées par route, fer, fleuve et mer.

PROTECTION DES ESPACES BOISÉS

Le territoire de l'agglomération d'Arles est ponctué de nombreux boisements qui sont des poumons verts pour les habitants des différents quartiers mais aussi dans un territoire agricole très exploité. La commune compte 1 000 ha d'Espaces Boisés Classés dont elle assure la protection et contrôle l'évolution dans l'intérêt du public :

- La ripisylve du Rhône, épine dorsale du territoire communal, constitue une formation forestière qui longe en continue les berges des deux bras du fleuve avec des espèces végétales caractéristiques : peuplier blanc, frêne, laurier, chêne pédonculé, peuplier noir, orme et saule blanc. Cette unité paysagère linéaire structure les franges et referme le paysage à l'horizon.
- Les Costières de Crau
- Le Massif de Montmajour présente une flore caractéristique des garrigues méditerranéennes : chêne kermès et chênes verts, pins d'Alep.

PROTECTION DE LA NAPPE PHRÉATIQUE

C'est la nappe de Crau qui approvisionne Arles en eau potable. Celle-ci a la particularité d'être alimentée à 70 % par l'arrosage gravitaire effectué pour la culture du foin de Crau. L'approvisionnement en eau d'Arles, en quantité comme en qualité, est donc étroitement lié à ces pratiques agricoles qui ont fait la réputation du foin de Crau. Le maintien et la protection de ce type d'agriculture sont donc fondamentaux pour Arles.

PRÉSERVATION DES ESPACES AGRICOLES

Aujourd'hui, l'agriculture arlésienne, plus jeune et plus qualifiée que la moyenne nationale, demeure très présente et très performante :

• LA CRAU, à l'origine steppe, a évolué en partie, grâce à un système d'irrigation gravitaire (XVIe siècle) pour *la Crau* dite *humide*, en prairies bocagères (1670 ha) au foin mondialement reconnu avec une délimitation d'aire d'appellation d'origine contrôlée, le premier aliment pour animaux à obtenir une AOC. *La steppe* qui reste patrie de l'élevage de mouton de race Mérinos d'Arles, cohabite avec les vergers industriels cloisonnés par les haies de peupliers brise-vent.

L'olivier connaît une certaine expansion sur les terrasses de Raphèle et de Moulès avec aussi une délimitation d'aire d'appellation contrôlée, « Vallée des Baux ». Les céréales, cultures fourragères, vergers, serres et maraîchage occupent aussi ce territoire.

• La CAMARGUE fait l'objet de nombreux enjeux écologiques, agricoles et économiques et l'homme n'a de cesse de lutter contre les divagations du fleuve et les fluctuations de la mer pour exploiter intensivement les terres conquises.

Dans la haute Camargue, terres d'eau douce, céréales, fruits et légumes sont très présents. Les haies brise-vent permettent alors d'abriter ces cultures délicates.

Dans la moyenne Camargue, la culture du riz est reine avec 47 % de la surface agricole totale, en rotation avec le blé dur, sur les terres les plus hautes. Le riz de Camargue fait l'objet d'une indication géographique contrôlée (IGP) et d'un certificat de conformité. Les sansouïres, couvertes d'une végétation basse, sont utilisées pour l'élevage et le pâturage des chevaux et des taureaux. Les taureaux de Camargue font l'objet d'une appellation d'origine contrôlée.

La basse Camargue, avec ses terres souvent au-dessous du niveau de la mer, est le domaine de l'exploitation salinière qui connaît un certain recul.

Le paysage de demain transparaît dans les mesures agro-environnementales destinées à favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et auxquelles la commune et les agriculteurs ont adhéré (Crau, Camargue, Plan du Bourg, Marais du Vigueirat).

Outre les chapitres sur la préservation de l'environnement, ces mesures agro-environnementales contiennent toutes un chapitre sur le paysage. En effet, il convient de sauvegarder les structures paysagères constituant une des richesses de la commune (richesse et diversité des paysages structurés ou aux limites floues, diversité des unités paysagères, pluralité de gestion des sols engendrant une diversité de paysages -riziculture dans la plaine alluviale du Rhône, cultures bocagères périurbaines, culture du foin de Crau, coussouls steppiques, saliculture dans les étangs, élevage de chevaux et de taureaux sur les sansouïres,...).

DIRECTIVE PAYSAGE ALPILLES

La directive paysage Alpilles existant depuis 2007 a pour vocation de protéger les paysages emblématiques des Alpilles. La ville d'Arles est concernée par cette directive sur les secteurs de Montmajour et de Barbegal.

Elle impose des contraintes réglementaires au niveau de l'urbanisme, en particulier la prise en compte du respect des cônes de vue. Ceux-ci ont été pris en compte dans le PLU de la ville mais il manquait des outils permettant de les traduire finement au niveau de ce document.

En 2012, la DREAL a réalisé ces outils qui vont permettre à la ville une prise en compte plus fine de ces cônes de vue.

LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

La commune d'Arles (751 km2) connaît une géographie particulière : elle a un caractère rural fort (60 % de sa superficie) et une structure urbaine multipolaire éclatée entre une ville principale composée de **5 quartiers** (Trinquetaille à l'ouest, Trébon au nord, Fourchon et Barriol au sud et Pont de Crau à l'est), de **3 villages** (Raphèle, Mas Thibert, Salin de Giraud) et **10 hameaux** dont 5 importants (Gimeaux, Moulès, Le Sambuc, Albaron, Saliers) et 5 plus petits (le Paty de la Trinité, Gageron, Boisviel, Faraman, Villeneuve), et regroupant près de 30 % de la population. La commune possède en outre plus de 1 220 mas répartis sur tout le territoire rural.

En évitant le mitage au niveau des espaces naturels ou agricoles, la lutte contre l'étalement urbain constitue une mesure efficace de protection de la biodiversité. Arles a besoin aujourd'hui d'une réflexion sur sa structuration qui passe par une mise en valeur de ses rapports avec les unités paysagères conquises. Ceci peut se faire par une recherche sur les densités urbaines appropriées et par une politique globale d'aménagement des espaces publics.

DONNER DES LIMITES CLAIRES À LA VILLE

La commune a engagé une politique d'intervention en faveur du renouvellement urbain. Ses objectifs : renforcer l'attractivité du centre ancien, reconquérir et restructurer les quartiers de manière à créer des limites compactes à la ville et de créer une réelle urbanisation agglomérée : de Gimeaux à la ZI Nord en passant par Fourchon et Pont de Crau.

MAÎTRISER LES EXTENSIONS URBAINES & LISIBILITE DU TERRITOIRE

Il s'agit d'aboutir à des limites urbaines fortes à partir de certaines règles à appliquer tout « en négociant avec le paysage » par une mise en place de rapports fins entre les villages et les paysages environnants :

- une juste implantation des maisons
- un choix judicieux des densités urbaines et du découpage parcellaire

- les liaisons des nouveaux quartiers avec le cœur ancien, la campagne environnante et les berges du Rhône
- le traitement des franges urbaines.

ORIENTER LE DÉVELOPPEMENT DES VILLAGES

Les villages jouissent d'un cadre de vie particulier lié à plusieurs facteurs environnementaux, topographiques, culturels et d'économie traditionnelle. Pour les villages de Camargue, leurs particularismes et développement sont encadrés par la politique du Parc Naturel Régional et sa charte. La qualité architecturale et urbaine est garantie par l'application des règles du cahier des charges architecturales et paysager du Parc Naturel Régional. Les disponibilités foncières dans les différentes unités sont suffisantes pour assurer leur développement urbain.

Ces villages disposent aussi des équipements scolaires (maternelle et primaire) qui évitent les déplacements. Cette répartition spatiale permet d'assurer l'attractivité de chaque noyau habité.

Les enjeux sont aussi qualitatifs : densification des espaces constructibles, valorisation des espaces publics, développement d'un tourisme vert et culturel. Parmi les enjeux spécifiques à certains villages :

- Le Village de Salin de Giraud nécessite une réflexion spécifique dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable. La restructuration de l'activité du sel, le développement touristique et la qualité patrimoniale du village devront être considérés. Il s'agira ainsi d'assurer :
 - le développement économique et touristique
 - la production d'un habitat de qualité dans le respect des trames originelles si particulières qui en font un modèle urbain.
- Le PLU du village de Mas Thibert doit accompagner le projet européen « life-promess » et mettre en œuvre les réflexions en matière d'urbanisme de la population à travers le Conseil de village. Les phénomènes de résidentialisation liés à la proximité du projet de Fos 2XL devront être maîtrisés. Il faudra garantir la production d'un habitat de qualité autour d'espaces publics structurants.
- Sur Raphèle et Moules, la pression foncière va se renforcer sous les effets conjugués du contournement autoroutier et du développement économique de Fos et de Saint-Martin de Crau. Les enjeux sont donc élevés et le PLU doit proposer un véritable projet urbain orientant le développement urbain de la zone tout en préservant les espaces à haute valeur agricole et environnementale.

3.4 PROTECTION DU LITTORAL

Arles possède 32 km de littoral inscrit dans le périmètre du parc de Camargue. La plage de Piémanson et plus récemment celle de Beauduc figurent parmi les zones de baignade déclarées à l'Agence Régionale de Santé.

Qualité des eaux de baignade sur <u>www.eaudebaignade.gouv</u>

En application de la directive 2006/7/CE concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade, le SCHS a fait réaliser une étude des profils de vulnérabilité du littoral arlésien par la société OTEIS.

La synthèse de cette étude conclue à la qualification « excellente » des eaux de baignade de Piémanson et de Beauduc.

3.5 PLAN LOCAL DE LA BIODIVERSITÉ

Depuis quatre ans, la ville d'Arles met en œuvre son plan local de la biodiversité urbaine participative (PLBUP). Ce projet citoyen vise à une appropriation de l'espace public par les habitants.

Le réseau constitué pour définir et faire évoluer ce PLBUP rassemble à ce jour plus d'une centaine de partenaires actifs (acteurs associatifs, citoyens, professionnels...). 2018 Budget total PLBUP : 51 639 € TTC

dont

Budget TEPCV : 41 205 € TTC subventionné à 80% du montant HT

La plupart des actions mises en œuvre en 2018 ont été financées par un avenant au programme TEPCV qui couvre les années 2018/2019 et début 2020 pour un montant total TTC de 150 000 €.

ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL BIODIVERSITÉ EN 2018

Opération	Description	Montant
Rucher école et refuge LPO	En 2017, création du rucher école sur Beauchamp, désigné sous le terme de Jardin des Avettes et labellisation du site en Refuge LPO. En 2018, réalisation d'une prairie de plantes mellifères et pose de nichoirs pour accueillir divers oiseaux.	5 049,53 €
Jardin participatif de l'accueil de jour	Poursuite de la réalisation d'un jardin participatif avec les animateurs et les usagers de l'accueil de jour. Ce jardin présente une partie d'agrément, un potager, des aromatiques, quelques fruitiers.	19 662,65 €
Biodiversité dans les écoles	30 écoles/65 classes au bénéfice de 1 526 enfants (réalisation de potagers et vergers pédagogiques, de miniforêts comestibles, préservation de la faune locale - pollinisateurs, oiseaux - mais aussi fourniture d'outils , de matériaux, de végétaux, aménagement d'espaces à planter, fourniture de jardinières). Création d'un label « École nature » associé au label académique national E3D (École en Démarche globale de Développement Durable) Les animations biodiversité sont inscrites dans le cahier ressource de la ville.	15 273,30€

Opération	Description	Montant
Compostage	Toutes les écoles en jardinage ont été dotés de composteurs pour le compostage des déchets végétaux de leurs espaces à jardiner, des feuilles mortes et des déchets que parfois les parents apportent volontairement à la demande des écoles.	2544 € depuis 2016
	Une expérimentation au bio-compostage (compostage des déchets de cantine), confiée à l'association PETIT A PETIT, a été faite sur 2 écoles pilotes (Monplaisir et Les Alyscamps). Malgré un bilan positif, le manque volume composté et la difficulté à mobiliser le personnel volontaire (apport régulier de broyat à prévoir, retournement du compost tous les 2 mois) conduit à envisager d'autres solutions (ex. collecte par ACCM des déchets de cantine ?).	2000€
Végétalisation urbaine	53 demandes instruites pour 70 jardinières posées (dont 19 pour résoudre le stationnement sauvage) et 12 pieds d'arbres.	0€
	Aménagement de la place centrale du Clos Magali à Mas Thibert, espace de rencontres et de convivialité entre les résidents Dans le cadre du projet d'aménagement et de végétalisation des abords du Canal Arles à Bouc (via le Pont Van Gogh), lancement de la concertation avec les usagers et de l'étude technique	600 € 5 500 €
Foire aux plantes et à la biodiversité	Le « pôle animation » a offert aux enfants et aux familles, 27 animations gratuites. Ces animations sur la biodiversité incitent à une gestion plus respectueuse de l'environnement tout en profitant aux exposants. Bilan : une bonne fréquentation mais regret de l'absence du stand des Espaces verts pour raison budgétaire	2 075 €
	incitent à une gestion plus respectueuse de l'environnement tout en profitant aux exposants.	

Opération	Description	Montant
Concours Arles en fleurs	Orienté désormais « biodiversité », le concours a présenté 4 participants cette année (faible participation liée à des inscriptions traditionnellement faites par courrier) dont trois lauréats comptant les usagers de l'Accueil de jour qui ont pu être récompensés de leur participation à la création de leur jardin.	195,00 €
Dépliant Arles en Printemps	3e édition de ce programme regroupant plus de 50 propositions d'acteurs engagés dans la préservation et le développement de la biodiversité sur Arles au printemps. 4000 exemplaires diffusés + Office de tourisme.	702 €

LE CHAPITRE 6 DE CE RAPPORT : "MOBILISATION ET SENSIBILISATION DES PUBLICS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE" DÉVELOPPE LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET LES PARTENARIATS MIS EN ŒUVRE EN 2018 DANS LE CADRE DE CE PLAN LOCAL DE LA BIODIVERSITÉ.

III & IV / ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS & COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

Nous avons choisi de regrouper ces deux finalités tant elles sont complémentaires. Œuvrer à la satisfaction des besoins de chacun et lutter contre toutes les formes d'exclusions contribuent à renforcer le lien social. Toutes les mesures visant à lutter contre l'individualisme permettront de maintenir le lien entre les territoires, les hommes et les générations. C'est ce qu'exprime l'article 1 de la déclaration de Rio qui souligne que « les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable ».

A l'échelle locale, aujourd'hui, la réduction des inégalités demeure un défi majeur et la mise en œuvre de politiques volontaristes participe à l'épanouissement des individus en offrant la possibilité à chacun de participer à la vie démocratique de la société. Le développement durable doit permettre « la satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à assurer leur propre épanouissement » (rapport Brundtland).

1. STRATÉGIE DE LA COMMUNE D'ARLES

La cohésion sociale et la solidarité entre les générations constituent l'axe structurant des politiques portées par la ville d'Arles, soit une politique au service d'une cohésion renforcée entre les territoires, les quartiers et les populations fragiles comme les personnes âgées, les travailleurs pauvres et en précarité, la petite enfance et la jeunesse.

La commune d'Arles, de part sa superficie, est la plus grande commune de France. Elle a fait de la lutte contre les disparités territoriales, la précarité et la pauvreté, sa priorité. Ainsi, elle déconcentre certaines de ses missions dans les maisons de quartiers et les villages. Elle favorise le développement de la vie associative sur les territoires du centre ville, des quartiers et des villages car l'utilisation de ces structures favorise les échanges entre les individus, et participe à renforcer la capacité à vivre ensemble.

Elle œuvre avec le CCAS, outil majeur de la solidarité au niveau municipal, pour se concentrer sur la protection des plus démunis à l'instar des jeunes enfants avec des modes d'accueil et de gardes innovants, et avec la mise en place de dispositifs favorisant le maintien des Personnes Âgées à leur domicile, tout en leur permettant de conserver le plus longtemps possible leur autonomie.

2. LES ACTIONS

2.1 LE SECTEUR ASSOCIATIF: UN MAILLAGE TERRITORIAL DE QUALITÉ

Bien développé sur Arles, le réseau associatif offre un maillage serré sur l'ensemble du territoire communal et une représentativité sur l'ensemble des quartiers, villages et hameaux dans des domaines très diversifiés. Il permet de resituer le citoyen au cœur de la cité et crée du lien social. Les associations recouvrent environ 25 thématiques sur le territoire Arlésien. La ville attache une grande importance à la vie associative locale qu'elle soutient de différentes manières.

SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS

Le budget consacré aux associations représente environ 2 % des dépenses de fonctionnement de la ville. L'attribution des subventions se fait chaque année dans un souci d'équité pour soutenir les associations qui participent activement au dynamisme local et contribuent au développement éducatif, culturel, social et sportif des habitants.

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'associations bénéficiant d'une subvention municipale	327	326	351	338	322
Montant des subventions allouées aux associations	2 451 891 €	2 512 110 €	2 650 876 €	2 694 762 €	2 600 996 €

^{*}cette année, le tableau ci dessus reprend les données des exercices antérieurs arrêtées au 31/12/N. Ceci implique une légère variation par rapport aux chiffres indiqués dans les rapports des années antérieures où les informations étaient extraites avant la clôture budgétaire.

SOUTIEN MATÉRIEL ET LOGISTIQUE DES ASSOCIATIONS

LA MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE (MDVA)

Structure loi 1901, la Maison de la Vie Associative a pour vocation la promotion et le développement de la vie associative. C'est un outil d'aide et de logistique mis à disposition des associations par la ville. C'est un lieu de rencontres, de travail, d'échanges, de conseil et de formation, à l'écoute et au service des personnes engagées dans la vie associative, afin de promouvoir des valeurs de citoyenneté et d'expression de la vie sociale, humanitaire, culturelle et sportive.

900 m2 de locaux à disposition des associations

Ses missions:

- Soutenir et coordonner les initiatives de la vie associative arlésienne
- Développer la citoyenneté
- Encourager, aider et accompagner l'initiative citoyenne, et économique
- Favoriser l'implication des habitants dans la réalisation de projets.

Une équipe de 6 personnes assure le fonctionnement de la structure selon une organisation transversale.

Un Conseil d'Administration, soutenu uniquement par la Ville et le Crédit Mutuel, œuvre au soutien et à la coordination des initiatives favorisant le développement et la promotion de la vie associative arlésienne.

Moyens et ressources mis à disposition des associations :

- ✓ domiciliation postale aux associations
- ✓ mise à disposition de locaux et de matériels
- ✓ recours à une plate forme d'aide et de conseil
- ✓ organisation de sessions de formations.

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'associations hébergées à la maison de la vie associative	425	438	440	434	415
Nombre de domiciliations postales	182	186	186	186	183

L'ESPACE MISTRAL

Dans l'enceinte de l'ancien collège Mistral appartenant désormais à la Ville, de nombreuses associations sont installées au fur et à mesure de la rénovation du bâtiment.

2.2 LE MAINTIEN D'UN SERVICE DE PROXIMITÉ

Sur ses 75 000 hectares de superficie, près de **30 % de la population arlésienne vit en secteur rural**. La commune compte 14 villages et hameaux dont 9 **principaux et** 5 comptent une mairie annexe. Ces particularités géographiques nécessitent **une organisation déconcentrée des services**.

METTRE LE CITOYEN AU CŒUR DES INSTITUTIONS ARLÉSIENNES

- Réduire l'inégalité d'accès aux services publics, en veillant à une égalité de traitement des territoires donc du citoyen
- Encourager un service public de proximité
- Renforcer le partenariat actif entre les services et les institutions
- Développer et améliorer l'accueil adapté et l'information des habitants dans des lieux identifiés et structurés sur des territoires souffrant d'un déficit de présence publique
- Mobiliser et mettre en réseau l'ensemble des partenaires publics et associatifs pour une meilleure réponse et un traitement adapté aux situations rencontrées
- Réduire les déplacements en ville
- Établir et renforcer les liens entre guartiers et territoires étendus.

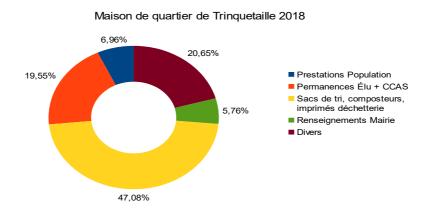
MOYENS MIS EN ŒUVRE

- > 5 Maisons de quartier, pilotées par un élu de quartier et avec un accueil et du personnel à l'écoute des usagers du lundi au vendredi.
- ➢ 3 Plates Formes de Service Public (PFSP) dont la mise en place a été initiée en 2004 et 2005 (Griffeuille, Christian Chèze à Barriol, et Mas Clairanne au Trébon). Leur vocation est de rassembler au-delà des seuls services municipaux, des partenaires institutionnels comme le CCAS, la CAF, les Impôts, Pôle Emploi et d'autres structures à vocation culturelle et sportive. Les Plates Formes de Service Public organisent également des cellules de veille, des visites et des conseils de quartier avec l'élu dédié.

Ces structures viennent en appui des activités principales des services de l'hôtel de ville pour l'instruction et la délivrance des cartes nationales d'identités, les passeports, les attestations d'accueil, les inscriptions sur liste électorale, les actes d'État civil.

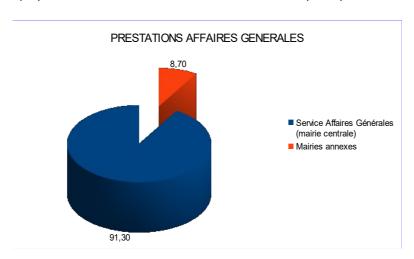
Elles constituent aussi un soutien à la mise en place du tri sélectif.

Exemple : La maison de Trinquetaille en chiffres pour l'année 2018



> 5 Mairies annexes, relais indispensables des services municipaux du fait de l'étendue du territoire à Raphèle, Moulès, Mas-Thibert, Salin-de-Giraud et Le Sambuc. Elles viennent en appui aux services de l'hôtel de ville et en 2018, ont répondu à 8,70% des demandes de prestations Affaires Générales (carte d'identité, passeport, attestation d'accueil et légalisation de signatures) nécessaires sur ces territoires excentrés.

A noter que la mairie annexe de Salin-de-Giraud est la seule annexe équipée du dispositif de recueil d'empreintes qui permet d'établir des cartes d'identités et des passeports.



Le Pôle de Santé de Salin de Giraud

Situé sur l'ancien logement-foyer de personnes âgées François BERNARD de la rue du Bois, le centre de santé est constitué de:

- 1 consultation CMP adulte et enfant animée par le centre hospitalier d' Arles
- 3 cabinets infirmiers
- 1 cabinet de kinésithérapie
- 1 consultation d'une diététicienne et d'un podologue
- 1 association d'aide au maintien à domicile

Ce dispositif évolutif permet de maintenir une offre de soins médicaux et sociaux sur Le Sambuc et Salin de Giraud adéquate aux besoins de la population.

2.3 LES POLITIQUES SOCIALES ET DE SANTÉ

2018 Subvention Ville: 4.670.000 €

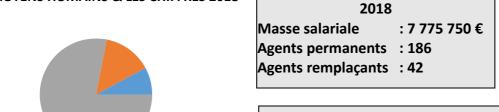
Menées par le Centre Communal d'Actions Sociales de la ville d'Arles (CCAS), elles jouent un rôle majeur dans la prévention des risques sociaux de la population.

LES MOYENS HUMAINS & LES CHIFFRES 2018

Agent de catégorie A

Agent de catégorie P

■ Agent de catégorie C





2018

10 057 515 € : fonctionnement 86 127 € : investissement 7 775 750 € : personnel 3 459 513 € : petite enfance

3 042 487 € : seniors

1 316 769€ : action sociale

Gestion d'un budget principal et de 3 budgets annexes: SSIAD, Pôle Info Seniors et SPAD.

LE POLE SOCIAL

178

C'est dans cette Direction que s'exercent les compétences obligatoires du CCAS soit :

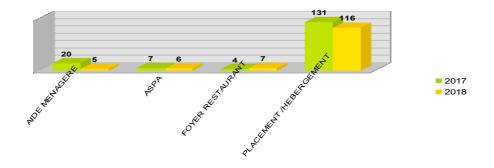
- l'instruction des aides sociales légales pour le compte du Département et de l'État
- la domiciliation

Il s'agit de répondre aux besoins concrets des arlésiens, d'œuvrer dans la proximité et surtout de développer un principe d'égalité pour tous en participant aux différents dispositifs d'Insertion sociale et professionnelle ou encore aux dispositifs de lutte contre les exclusions.

SERVICE D'ACCUEIL ET D'ACTION SOCIALE

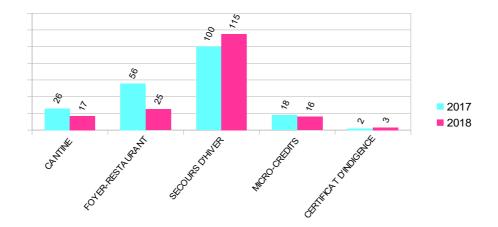
Composé d'un chef de service et de 4 agents sociaux polyvalents, il intervient pour l'application des aides légales et facultatives en réponse à des demandes formulées auprès de la commune ou à d'autres organismes ou institutions. Une large couverture territoriale est assurée par la décentralisation des permanences dans les quartiers et les villages.

a) Les aides légales



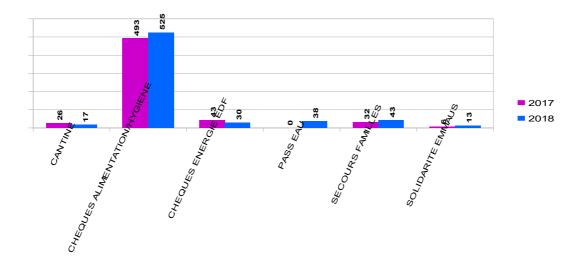
b) Les aides facultatives

Elles concernent plus particulièrement les personnes âgées (télé assistance, foyer restaurant) ou en situation de handicap.



c) Les secours d'urgence

Ils interviennent en complément des dispositifs d'aides légales et facultatives et sont un véritable outil des travailleurs sociaux pour répondre à l'urgence alimentaire. En 2018, 671 **demandes pour 457 demandeurs** pour un montant alloué de 30 039 €.



d) Les expulsions

Le droit au logement des personnes les plus démunies est inscrit dans la loi d'orientation du 29 juillet 1998. Dans le cadre de la prévention des expulsions, le Préfet demande une enquête sociale réalisée par les travailleurs sociaux du CCAS. Ils aident les ménages convoqués au tribunal pour une dette de loyer, à préparer leur audience.

En 2018, **93** demandes d'enquête CFP, nous ont été adressées par la sous-préfecture (77 en 2017). Sur les **61** enquêtes réalisées, 19 expulsions effectives.

SERVICE INSERTION (l'accompagnement social du public RSA)

Le CCAS d'Arles est conventionné par le Conseil Départemental pour accompagner **1035 allocataires du Revenu de Solidarité Active.**

Conformément au protocole d'accueil, d'orientation et d'accompagnement territorial du Pôle Insertion d'Arles, l'accompagnement social se fait auprès des personnes isolées, des couples sans enfant ou avec enfants majeurs.

En complément du suivi individuel, le CCAS organise des actions collectives en partenariat avec le Museon Arlaten, Musée Réattu, Service des Sports, Fondation Van Gogh, Théâtre d'Arles, les Suds...

QUELQUES CHIFFRES SUR LE PUBLIC ALLOCATAIRE 2018

- 981 personnes en file active (1079 en 2017)
- 303 personnes entrées sur le dispositif (237 en 2017)
- 1283 personnes contractualisées (1316 en 2017)
- **312** personnes sorties du dispositif (336 en 2017)
- 83 % des personnes sont isolées
- 81 % des bénéficiaires ont un niveau scolaire inférieur à la seconde
- 89 % des personnes sont domiciliées sur la ville dont 12% à l'Accueil de jour
- Les 3 quartiers prioritaires représentent 39 % des lieux de résidence des allocataires contre 40 % en 2017

Les axes du contrat

L'axe social concerne 51 % des Contrats d'Engagement Réciproque (CER), même si l'emploi est défini comme un objectif pour 23 % d'entre eux.

L'axe santé concerne 20 % des CER.

LE SERVICE LOGEMENT

Créé le 8 juillet 2015, sa mission est d'instruire les demandes de logement. Il regroupe :

- La cellule logement (la demande de logement et les propositions de candidats aux bailleurs)
- La coordination des enquêtes sociales liées aux procédures d'expulsions des bénéficiaires du RSA accompagnés par le service insertion.
- La réception du public dans le cadre des enquêtes sociales au moment de la demande de concours de la force publique à la Sous-Préfecture.

ACTIVITÉ DU SERVICE EN CHIFFRES

- 585 nouveaux dossiers dans l'année,
- 317 réceptions physiques pour la constitution des nouveaux dossiers,
- **594** personnes en file active au 31/12/2018
- 404 propositions de logement dont 175 hors contingents (logement contingent 13 HABITAT),
- 75 logements contingents vacants dont 175 hors contingents,
- 152 ménages relogés,
- 156 demandeurs sont hébergées ou sans logement,
- 4 dossiers DALO ont été identifiés,

DEMANDES DES POPULATIONS LES PLUS MODESTES TRAITÉE

Parmi les ménages inscrits au Service Logement :

- 80,30 % ont des plafonds de ressources PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).
- 17,68 % ont des plafonds de ressources PLUS (Prêt Locatif à Usage Social).
- 2,02% ont des plafonds de ressources PLS (Prêt Locatif Social).

Partenariats et dispositifs

- Un travail partenarial fort avec la sous-préfecture pour favoriser le relogement d'un plus grand nombre.
- Participation aux rencontres partenariales mensuelles de la plate-forme SIAO.
- Développement de projet social d'insertion sociale par le logement avec ADOMA.
- Participation aux commissions d'attribution de logement. A l'exception de la SAMPA les 10 autres bailleurs ne reçoivent plus sur Arles sans rendez-vous pour récupérer et déposer les demandes de logement. Le public est particulièrement touché par ce nouveau mode de fonctionnement. Les bailleurs incitent les demandeurs à réaliser leurs demandes de logement sur le site internet dédié. Cette solution n'est pas encore accessible à tous et peut être un frein à la recherche de logement.
- Rencontres mensuelles avec les travailleurs sociaux autour des situations complexes.
 - L'Association Maison d'Accueil, pour les sorties des familles en CHRS.
 - Le Service Insertion et l'Accueil de Jour du CCAS, pour les personnes sans résidence stable.
 - Les responsables des résidences sociales Adoma.
 - Le Groupe SOS.
 - L'équipe de la Maison Départementale de la Solidarité

L'ACCUEIL D'URGENCE

Le service composé de 10 agents assure 4 missions :

- L'accueil inconditionnel et anonyme où des services adaptés sont proposés au public.
- La domiciliation permettant l'accès aux droits.
- Un travail de prévention hors les murs et de coordination des maraudes dans un objectif de repérage des personnes les plus marginalisées.
- L'Accompagnement Social Lié au Logement

L'accueil de Jour

Il permet aux différents partenaires de coordonner leurs missions et actions dans une complémentarité avec un objectif commun : la lutte au quotidien contre l'exclusion. Ses missions principales : l'accueil, l'écoute, l'orientation, l'accès au droit commun.

Un partenariat riche et dynamique avec :

- Le Centre Hospitalier Joseph Imbert avec la Permanence d'Accès aux Soins deux fois par semaine dans nos locaux (médecin, infirmier, travailleur social et secrétaire) et la permanence du C.M.P. avec la présence de deux infirmiers psychiatriques deux fois par semaine.
- L'équipe mobile du P.R.A.P.S. présente une fois par semaine et qui ont assuré plus de 30 maraudes afin d'assurer notamment des soins sur le lieu de vie des personnes.
- Une convention signée avec les associations caritatives (secours populaire, secours catholique, et croix rouge) pour la préparation et la distribution de la collation.
- Les compagnons d'Emmaüs
- L'A.D.D.A.P. 13.
- Le Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Rééducation des Risques des Usagers de Drogue (GROUPE SOS)

Fréquentation

- 22 750 passages avec une moyenne de 92 passages par jour sur 247 jours d'ouverture
- La majorité des personnes accueillies sont des hommes.
- 317 consultations médicales proposées par la PASS
- 62 consultations médicales faites par les infirmiers psychiatriques du CMP

Domiciliations

- **627** personnes ont bénéficié d'une domiciliation.
- 150 personnes domiciliées ont été accompagnées et contractualisées dans le cadre du RSA.
- Au 31 décembre 2018, 418 personnes bénéficient encore d'une domiciliation administrative dont :
 - **68%** sont des hommes.
 - ➤ 44% se situe dans la tranche des 26/45 ans
 - > 9% ont plus de 60 ans

LE POLE SENIORS

30 % de la population arlésienne (15 881 personnes) ont plus de 60 ans. Il s'agit de leur offrir des parcours de vie avec le moins de rupture possible , ainsi qu'à leurs proches, quelle que soit leur situation sociale, de dépendance ou de fragilité économique, physique ou psychique. **5 secteurs servent cette ambition** :

POLE INFOS SENIORS

Une coordinatrice Assistante en service social et deux agents d'accueil assurent cette mission en assurant des permanences sur le CCAS et la mairie annexe de Salin-de-Giraud. **734 personnes ont été reçues en 2018** parmi lesquelles 490 étaient déjà connues du service.

L'ANIMATION ET LA RESTAURATION

a) L'animation

- 4 clubs intra muros : au Trébon, Griffeuile, Barriol et Centre ville,
- 5 espaces dans les villages et hameaux : Sambuc, Saliers, Salin de Giraud, Bastières et Mas Thibert,
- 4 espaces dans les quartiers et maisons de quartiers : Alyscamps, Trébon, Barriol, Griffeuille

Dédiés aux personnes retraitées ou en situation de handicap, ces espaces favorisent le maintien à domicile en proposant des actions d'animation grâce à un partenariat riche (services du patrimoine, de la culture, théâtre, associations, organismes de retraites...) et un service de restauration journalière.

8 000 personnes concernées par les animations sur les activités proposées

b) La restauration

2016 a été marquée par le regroupement de la restauration dans un seul lieu, le « Club restaurant Morizot ». Ce restaurant en libre accès a une amplitude horaire adaptée à la demande du public Senior.

5 847 repas soit une baisse de fréquentation de 10% par rapport à 2017.

Cette baisse peut s'expliquer par les travaux menés dans la cuisine centrale pendant 5 mois en travaux qui ont conduit celle de l'hôpital d'Arles à prendre le relais. En moyenne, **23 repas par jour** soit une différence de 4 repas/jours par rapport à 2017.

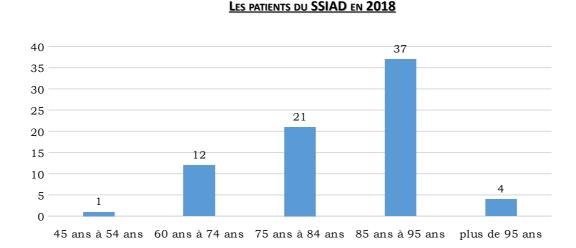
LE SERVICE POLYVALENT D'AIDE A DOMICILE (SPAD)

Ce service a pour but de favoriser le maintien à domicile. Il regroupe le service d'aide à domicile, le portage de repas, la télé-assistance et le service pour les petits travaux. La prise en charge varie en fonction de la perte d'autonomie, de la caisse de retraite et des ressources.

LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD)

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile du C.C.A.S. de la Ville d'Arles a une capacité d'accueil de 49 lits. Le S.S.I.A.D. prend en charge les personnes âgées de plus de 60 ans, malades ou dépendantes, bénéficiant d'une prise en charge à 100 %

Pour assurer ces missions, l'équipe est composée d'un chef de service infirmier, de deux infirmières référentes, d'une secrétaire et de neuf personnels de santé (infirmières et aides-soignantes).



METHODE D'ACTION POUR L'INTEGRATION DES SERVICES D'AIDE ET DE SOINS DANS LE CHAMP DE L'AUTONOMIE (MAIA)

La MAIA autorisée par l'Agence Régionale de Santé est une méthode pour permettre une meilleure articulation entre les structures de soins, d'information et d'accompagnement sur le territoire.

Le déploiement de la méthode s'appuie sur une dynamique au niveau local, départemental et national selon 3 axes :

- la concertation avec les partenaires pour définir les orientations de travail
- le guichet intégré regroupant l'ensemble des professionnels de la santé et du social
- le service de la gestion de cas, composé de 2 professionnels diplômés (DIU) aux profils différents dans leur formation initiale, et accompagnant les bénéficiaires selon des critères définis par l'Agence Régionale de la Santé.

LE POLE PETITE ENFANCE

La Petite Enfance est un enjeu social qui s'inscrit en coordination avec les autres interventions engagées auprès de publics fragiles, dans une démarche transversale de développement local. Dans son rôle de prévention et de coordination, le CCAS propose :

- des modes de garde diversifiés avec des équipements présents sur l'ensemble des quartiers,
- un Relais d'Assistants Maternels (RAM),
- des Lieux d'Accueil Enfants-Parents.

LES MODES D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Proposés aux familles arlésiennes pour les enfants de 10 semaines à 4 ans. Tous sont ouverts aux enfants porteurs de handicap jusqu'à 6 ans.

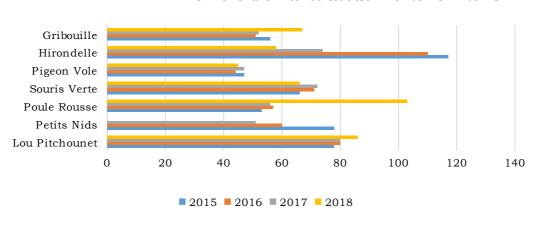
- a) Des structures fonctionnant avec un effectif de 70 agents travaillant auprès des enfants.
- La crèche « Lou Pitchounet » située en centre-ville.
- Une structure Multi-Accueil Collectif/Multi Accueil Familial « La Poule Rousse » regroupant les assistantes maternelles de la crèche familiale au sein d'une même entité.
- Une structure Multi-Accueil Collectif dénommée « Jacques Irigoin » située sur le quartier du Trébon.
- Une structure Multi-Accueil Collectif dénommée l'Hirondelle située en centre-ville.
- Une halte-garderie dénommée « Gribouille » située sur le quartier de Griffeuille.
- Une structure multi-accueil dénommée « Pigeon vole » située sur le quartier de Trinquetaille.

En 2018, le service a enregistré **155** demandes de places maintenues (151 en 2017) à l'issue des rendezvous hebdomadaires avec les parents. La commission d'attribution qui est composée d'administrateurs et d'agents du service Petite Enfance a proposé **84** contrats confirmés par les familles.

160 enfants sont rentrés dans le dispositif en 2018 84 contrats de garde ont été signés

b) Un accueil au domicile d'assistantes maternelles réparties sur l'ensemble des quartiers et villages permet de répondre aux parents ayant des horaires atypiques

Les refus et annulations sont le fait principalement de familles ayant trouvé une autre solution d'accueil ou parce que la solution proposée ne leur convient pas.



Nombre d'enfants accueillis 2015 - 2018

La diminution du nombre d'enfants accueillis en 2018, s'explique par la transformation de la Halte-Garderie de Van-Gogh en Multi-Accueil Collectif avec des contrats plus importants à la journée pour des familles dont les deux parents travaillent.

La CAF accueille au minimum 10 % de familles en situation de pauvreté (tarification inférieure à 1 €). Cela correspond à un revenu de 1650 € environ pour une famille avec 1 enfant.

52 % de familles dans cette situation (32 % en 2017) et **21** % en plancher CAF (ces familles ont un revenu mensuel ou inférieur à 687€).

La tarification horaire est basée sur les revenus des familles selon les indicateurs de la Prestation de Service Unique de la C.A.F.

L'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Gérés par le CCAS avec un agrément de la CAF en partenariat avec le Conseil Départemental des Bouchesdu-Rhône, le Centre Hospitalier de la ville d'Arles et le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP), la ville compte 4 lieux d'accueil pouvant accueillir jusqu'à 10-12 enfants, répartis dans plusieurs quartiers :

- Les Minots à Barriol,
- Bout de Lune au Trébon,
- L'Oasis à Griffeuille,
- Le Club du Premier Âge en Centre Ville.

Ces lieux de mixité sociale et culturelle visent à :

- permettre à l'enfant de **se socialiser** pour faciliter son entrée en école maternelle
- à apporter aux parents un soutien à la parenté personnalisé.

La diversité des intervenants (psychologue, assistante sociale, psychomotricien, EJE, agent d'animation...) et de leur institution de rattachement (CCAS, CMP, CG 13, CMPP...) en fait la richesse.

LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS TERRITORIAL (RAM)

Le projet de service du RAM est fondé sur l'agrément donné par la CAF des Bouches-du-Rhône selon la lettre circulaire C.N.A.F. 2011-02 du 2 février 2011.

a) Espace d'accueil et d'information

Deux éducatrices de jeunes enfants (EJE), pour un effectif de **319** Assistants Maternels dont **180** sur Arles (195 en 2017) assurent le fonctionnement de ce lieu qui constitue un espace d'information, de rencontres, d'orientation gratuit au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance.

590 places sont proposées dont 517 à la journée et 73 places en périscolaire.

b) La mission de prévention

Coordonnée et supervisée par l'équipe de psychologues, cette mission couvre l'ensemble des services de la petite enfance et constitue un outil de prévention aux problèmes sociaux.

Leur mission consiste à ouvrir un espace de parole et de réflexion pour favoriser l'expression de chacun : enfant, parent, professionnel, en vue du bien-être de l'enfant accueilli en crèche. Les psychologues assurent un accompagnement des parents et un soutien technique des équipes.

Les psychologues réalisent des observations uniquement avec l'accord des parents, soit à leur demande, soit à celle de l'équipe.

Les psychologues au service des usagers et des professionnels

- avec les parents dans le cadre d'entretien individuel
- > avec les professionnels dans le cadre de l'analyse des pratiques professionnelles
- avec l'Agent de Prévention dédié à l'enfant porteur de handicap
- > avec la Psychomotricienne dans le cadre de l'interdisciplinarité

UN TRAVAIL PARTENARIAL

- Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
- L'hôpital d'Arles
- La Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône

- Partenariat avec les différents services municipaux :
 - Pour des activités culturelles : médiathèque pour la découverte du livre et de la lecture (sorties à la médiathèque, lectures dans les structures, Salon du P'tit Lecteur, Éclats de Lire ...).
 - Service des finances pour le C.E.J.
 - Les maisons publiques de quartier.
 - Service Hygiène et Santé.
- Partenariat avec les centres sociaux de Barriol et du Trébon
- Projet intergénérationnel sur différentes structures.

LES PERSPECTIVES

L'année 2018 est marquée par :

- > La finalisation du Projet d'Établissement, véritable outil de management et de communication.
- L'animation autour de l'écriture des projets de service pour l'ensemble des pôles.
- Le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la prise en compte par la CAF de notre particularité et des efforts consentis par le CCAS. En conséquence, nous avons pu obtenir une revalorisation de la prestation de service de l'Hirondelle, de Gribouille et l'intégration de toutes les places du MAC MAF La Poule Rousse, soit 117 000€ supplémentaires par rapport à 2014 pour 2018 et 120 000€ pour 2019.

Les perspectives pour l'année 2019 :

- La finalisation des projets de service de chaque pôle du CCAS.
- La mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale nouveau document contractuel entre les CAF et les collectivités territoriales. Plus large que les Contrats Enfances Jeunesses, elle aborde les thématiques suivantes : handicap, accès aux droits, cadre de vie, parentalité,...
- L'organisation des Assises des Politiques Sociales autour de la question de la « Fracture Numérique ».
- Poursuivre la professionnalisation des agents du C.C.A.S. dans le cadre de la convention avec la M.D.P.H. afin de s'inscrire dans la mise en place du dispositif Réponse accompagné pour tous « RAPT » selon la loi de modernisation de santé du 26 janvier 2016.

2.4 LES POLITIQUES EDUCATIVES POUR LES ENFANTS & LES JEUNES

Le droit à l'éducation est un droit fondamental inscrit dans le préambule de la Constitution.

Dans le cadre de la scolarité on distingue 3 temps d'apprentissage :

- le **temps d'apprentissage scolaire,** activité apprenante dont la responsabilité relève de l'Éducation nationale
- le **temps personnel** après l'école où l'enfant revoit, révise, assimile ce qui a été vu en classe (**temps des devoirs** et des leçons pour consolider les apprentissages)
- le **temps des activités qui prolongent les apprentissages** (lire d'autres livres, jouer à des jeux de société, pratiquer une activité en extra scolaire et vacances).

Ces 2 derniers temps induisent de l'inégalité en fonction de l'environnement social et familial.

Le récent rapport du Conseil de l'enfance du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) le confirme et rappelle **l'importance de la co-éducation et de la place des collectivités dans la réussite des jeunes**: « Les "temps et lieux tiers" ("TLT") occupent 25% du temps disponible des enfants et adolescents et constituent en cela un "troisième éducateur", après la famille (30% du temps disponible est celui du "faire en famille", ... le temps à la maison sans activité avec la famille") et l'école (32% du temps disponible). Les impacts des TLT pour le développement global des enfants (physique, affectif cognitif et social) et le respect des droits de l'enfant, sont multidimensionnels. Ils comportent à la fois des aspects transversaux et permettent de développer des compétences (nouer des relations rassurantes, stimulantes , découvrir des domaines, des connaissances, d'y forger curiosité et confiance en soi, d'y développer des passions, le plaisir du dépassement .., disposer d'espaces de liberté pour rêver, créer, innover, seul et avec d'autres,...)»

La Ville s'est saisie depuis longtemps de cette opportunité de participer à la construction de l'enfant et du jeune, à travers plusieurs axes qui s'organisent sur le cycle de l'année scolaire :

- une offre d'actions éducatives diversifiées dans le temps scolaire, à travers le « Cahier Ressources »
- des **actions d'accompagnement à la scolarité** pour favoriser la réussite scolaire et éducative et prévenir le décrochage scolaire
- une offre de loisirs dans les temps périscolaires et extrascolaires :
 - Les temps d'activités périscolaires liées à la réforme des rythmes scolaires
 - Les centres de loisirs les mercredis, petites et grandes vacances
 - Les actions d'animations sportives en fin de journée

Au 1er janvier 2018, la ville d'Arles compte 5 494 écoliers répartis dans :

- **39 écoles publiques du 1er degré** (7 primaires, 16 maternelles et 16 élémentaires), réparties sur tout le territoire communal
- 5006 écoliers en écoles publiques : 1 836 en maternelle et 3 170 en élémentaire répartis dans 220 classes, dont 80 enfants de moins de 3 ans et 1 756 âgés de 3 à 5 ans.
- 2 écoles primaires privées sous contrat avec 20 classes accueillant 488 écoliers dont 161 en maternelles et 327 en élémentaires

Le nombre de collégiens s'élève à 3 143, dont 2544 dans les **4 collèges publics** Les lycéens sont au nombre de 2 956, dont 1935 dans les **2 lycées** d'enseignement général publics et 816 dans les **lycées professionnels.**

A/ LE « CAHIER RESSOURCES DES ACTIONS EDUCATIVES »

LES ENJEUX

Favoriser et accompagner l'épanouissement personnel des enfants et des jeunes arlésiens

Un enfant, un jeune ou un adulte épanoui, est une personne qui se connaît, s'estime, a confiance en lui et est en capacité de prendre sa place dans la société et de prendre part à la vie collective.

Pour cela il est nécessaire d'enrichir son environnement en lui permettant l'accès à toutes les ressources du territoire. Les connaissances et les expériences lui permettront de faire, en tant que citoyen, des choix éclairés, fondés sur la tolérance et la solidarité.

Promouvoir les valeurs de la République et la Citoyenneté

La citoyenneté n'est pas qu'une définition juridique, elle repose également sur un choix celui d'être citoyen passif ou actif qui participe à la vie de la cité

Être un citoyen engagé c'est, au quotidien, s'inscrire dans une démarche de « développement durable » permettant d'assurer les besoins du présent sans compromettre la capacité des futures générations à répondre aux leurs.

Les projets contribuent, de fait par les éclairages et la multiplicité des points de vue, à la promotion des valeurs telles que la solidarité, la tolérance, la laïcité. Ces valeurs qui sont communes et qui permettent le vivre ensemble. Ville d'arts, d'histoire, de culture et de patrimoine, l'engagement de la Ville pour l'éducation est un investissement pour son avenir et celui de ses enfants.

Appliquer l'objectif de développement durable ODD 4 :

L'Unesco a défini 4 piliers qui constituent les objectifs de l'éducation dans le cadre des ODD:

- Apprendre à connaître, afin d'acquérir les instruments nécessaires pour la compréhension du monde.
- **Apprendre à faire**, afin d'être capable de transformer les connaissances et la compréhension en actions utiles.
- **Apprendre à vivre ensemble**, pour participer et coopérer avec les autres dans tous les domaines de l'activité humaine.
- Apprendre à être, implique le développement d'une plus grande capacité d'autonomie et de jugement qui va de pair avec un sentiment accru de responsabilité personnelle pour notre destin collectif.

UN OUTIL POUR FORMER DES CITOYENS ÉCLAIRÉS : LE CAHIER RESSOURCES DES ACTIONS ÉDUCATIVES

Ville d'arts, d'histoire, de culture et de patrimoine, l'engagement de la Ville d'Arles pour l'éducation est un investissement pour son avenir et celui de ses enfants.

Pour répondre à ces enjeux, la ville qui s'inscrit dans la lutte contre les inégalités, a fait le choix du temps scolaire pour privilégier l'accès de ces ressources à l'ensemble des enfants et jeunes arlésiens et construire ainsi une culture commune et une connaissance du territoire qui soit partagée par tous.

Depuis 2002, la Ville a construit une offre d'actions éducatives gratuite coordonnée à travers l'édition du « cahier ressources », cadre partenarial institutionnalisé pour la mise en œuvre des actions dans le temps scolaire. Pour répondre aux exigences nationales de continuité éducative inscrites notamment dans le plan Mercredi, des propositions sont peu à peu adaptées ou élaborées pour les centres de loisirs et autres structures socio-éducatives.

Le « cahier ressources » réunit environ 160 propositions différentes de la maternelle au lycée, de quelques 28 partenaires, soit un potentiel de 800 projets en moyenne pour les écoles.

Cette volonté de cohérence de l'offre éducative et la qualité des propositions ont conduit à la signature depuis 2009 d'une convention pour l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) entre la Ville, l'académie d'Aix Marseille et la DRAC.

UNE OFFRE PÉDAGOGIQUE ADAPTÉE ET DE QUALITÉ EN LIEN AVEC LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

a/ Des thématiques variées

Cette offre pérenne, riche et diversifiée vise les enfants et les jeunes de la maternelle au lycée pour permettre la construction d'un parcours cohérent.

La Ville et ses partenaires proposent des actions dans des domaines variés :

- L'art, la culture et le patrimoine,
- Des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable,
- Des actions pour développer la conscience citoyenne à travers la transmission de l'histoire
- Une offre dans le domaine sportif, etc

Ces projets portent l'ambition que nos jeunes arlésiens puissent bénéficier d'actions éducatives de qualité leur permettant d'avoir un autre regard sur le monde, en renforçant l'esprit critique et la tolérance. La richesse et la diversité des propositions contribuent à la découverte du monde, à travers une approche multiculturelle, en renforçant les valeurs de la république.

b/ Des formats d'apprentissage complémentaires à l'éducation nationale

Les actions culturelles reposent sur 3 piliers complémentaires inscrits dans la charte de l'EAC :

- Les connaissances, apports théoriques,
- Les rencontres avec des artistes, des œuvres, des lieux,
 - Les pratiques, individuelles ou collectives

Cette philosophie est depuis longtemps élargie à l'ensemble de l'offre éducative du cahier ressources au delà du champ strictement artistique ou culturel.

Les projets s'appuient sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La pratique, la manipulation ou la mise en situation permettent une meilleure assimilation des connaissances théoriques. Les projets s'efforcent d'allier ces 3 dimensions du fait de la complémentarité : Enseignements par l'Éducation nationale // Ateliers de pratiques, mise en situation, rencontres et visites dans des lieux spécifiques par les partenaires.

c/ Des intervenants professionnels pour des thématiques variées

Les collectivités s'appuient sur les professionnels de la culture (médiateurs culturels et bibliothécaires) . Elles font également appel à des artistes ou compagnies artistiques.

Des professionnels qualifiés ou des associations interviennent dans le champ du développement durable. Dans le cadre des interventions d'éducation routière, la Ville fait intervenir ses agents animateurs.

Dans le champ sportif, la Ville met à disposition des écoles des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ETAPS.

d/ Une réalisation finale et un temps de valorisation

Le temps de valorisation par un temps collectif en présence des familles, des élus et des institutionnels vient clore le projet dans des équipements culturels ou autre lieu symbolique ou patrimonial (salle d'honneur, salle d'exposition archevêché, etc). Il donne de la valeur au projet et à la démarche.

Ces temps sont également l'occasion de renforcer les échanges entre les familles, les enfants et les institutions qui semblent parfois éloignées. C'est un temps de sensibilisation de la famille à la pratique culturelle, au respect de l'environnement, ou encore au respect des règles.

e/ Une ouverture vers les temps péri et extrascolaire pour un parcours construit

Les propositions éducatives et/ou pédagogiques initialement conçues pour des enseignants du premier et second degré sont sous certaines conditions déclinées et adaptées pour les autres structures éducatives.

L'ambition nationale du nouveau Plan Mercredi qui implique la réécriture du projet éducatif de la ville, prend en compte les dimensions de continuité des temps éducatifs et de complémentarité des temps, des actions et des acteurs. Des opérateurs culturels ont fait le choix d'intervenir avec des propositions complémentaires sur ces temps différents afin de tendre vers la création de parcours cohérent.

LES GRANDS THEMES DU CAHIER RESSOURCES

Des grandes thématiques, confortées par des orientations ministérielles dont :

a/ Éducation Artistique et Culturelle

L'action culturelle est un puissant levier pour la construction du vivre-ensemble grâce à un ensemble de valeurs qu'elle fait émerger. Elle contribue à travers une approche multiculturelle du monde, à renforcer les valeurs de la République, tout en permettant de développer l'intelligence sensible et émotionnelle des enfants et des jeunes et à créer un environnement favorable à leur réussite scolaire.

La coordination du Cahier Ressources garantit à chaque enfant scolarisé à Arles de bénéficier d'un parcours artistique et culturel riche tout au long de sa scolarité.

La Ville s'appuie sur ses services, les **institutions**, le **tissu associatif**, elle sollicite également des artistes ou intervenants qualifiés. La Ville a inscrit le développement d'actions d'Éducation Artistique et Culturelle dans les conventions d'objectifs signées avec les associations recevant plus de 23000€ de subventions.

La richesse associative est renforcée par des **équipements culturels structurants de qualité et des manifestations culturelles** qui font la renommée de la Ville :

- Le Conservatoire Intercommunal de Musique, le Théâtre du Pays d'Arles, la Médiathèque et son médiabus, le service des Archives, les Musées Réattu, Arlaten et de l'Arles Antique, la fondation Van Gogh sont des équipements culturels, lieux ressources inconditionnels.
 - Le nouvel espace créé par la fondation Luma, la nouvelle École Nationale Supérieure de la Photographie, le site du Méjean- Actes sud, les événements tels que le Festival des « Rencontres d'Arles » ou les « Suds, à Arles », mais aussi la programmation culturelle et patrimoniale de la Ville complètent cette richesse.

Ces acteurs sont engagés pour la plupart depuis la création du « Cahier Ressources » en 2002 ou l'intègrent au fur et à mesure de leur création. Cette richesse, complémentaire à celles des services de la Ville permet d'offrir gratuitement 100 propositions culturelles différentes, aux établissements scolaires, de la maternelle au lycée.

B/ Éducation à l'environnement et au développement durable

Portées par le Service du développement durable et en lien avec ses partenaires *(Cf Plan local biodiversité « actions dans les écoles »)* depuis 2016, des opérateurs tels que le CPIE, le Musée de Camargue et le Parc Naturel Régional viennent enrichir les propositions.

Les ateliers de sensibilisation au tri et au recyclage initialement développés par la ville ont été transférés à l'ACCM dans le cadre des transferts de compétence. Ils sont maintenus au sein du Cahier Ressources.

c/ Éducation à la Sécurité Routière à l'école

Le Centre Municipal de Sécurité et d'Éducation Routière (CMSER), créé dans les années 1970, intervient dans toutes les écoles primaires de la ville d'Arles, sur le principe d'une éducation progressive et cohérente qui tienne compte du développement physique, psychomoteur et du degré d'autonomie de l'enfant.

La mise en place efficace d'une éducation à la sécurité routière suppose la convergence de pratiques scolaires et familiales qui favorisent, dès l'école maternelle, la construction d'une conscience citoyenne.

Les objectifs d'une éducation à la sécurité routière à l'école primaire sont :

- Des objectifs de l'ordre des savoirs, de la connaissance des règles de circulation, de sécurité.
- Des objectifs de l'ordre des savoirs-faire qui supposent la mise en œuvre d'opérations cognitives de haut niveau comme anticiper, traiter l'information, mener en parallèle plusieurs actions.
- Des objectifs de l'ordre des comportements comme être respectueux des autres usagers.

Les meilleurs élèves sont récompensés à l'occasion de la remise des Prix, en salle d'Honneur, en présence de Monsieur le Maire, de l'Inspection de l'Éducation Nationale et de la Police Nationale.

Les enjeux éducatifs

Permettre à l'enfant de se déplacer en toute sécurité, à pied ou à vélo, aux sorties d'écoles et dans l'espace urbain, l'aider à vaincre ses appréhensions pour favoriser son autonomie et le préparer à la mobilité de demain.

Faire découvrir dès le plus jeune âge que la route n'est pas « à prendre » mais à partager, pour acquérir un comportement citoyen visant à tenir compte des autres usagers de l'espace routier, pour un partage de l'espace public pour un cadre de vie apaisé, une réduction des nuisances et des conflits.

Un enjeu pour la santé et l'environnement : favoriser les déplacements doux

Les déplacements doux abordent des questions de santé (la sédentarité expose à l'obésité et aux risques cardiovasculaires associés), d'environnement (réduire son empreinte carbone et l'émission des gaz à effets de serre), de sécurité ou encore de qualité de vie.

Limiter l'usage de la voiture individuelle au profit de modes alternatifs est un enjeu fort qui questionne le développement durable pour des questions de santé, d'environnement, de sécurité et de qualité de vie.

Un programme sur 2 années pour toutes les élèves des écoles publiques et privées

- Un cours Théorique « Piéton » pour tous les CM1 pour connaître les dangers de la rue, de la route, et adopter les bons comportement dans les transports en commun ou individuels (être passager).
- Un cours « Cycliste » théorique puis pratique pour tous les élèves de CM2 sur la sensibilisation aux dangers de la route, appréhender les déplacements à vélo en ville, à la campagne, avoir la bonne attitude, les bons réflexes), connaître les différentes règles de circulation suivi d'une piste de maniabilité permettant l'acquisition de la maîtrise de leur engin sur la piste de l'Espace Mistral.

Actions en temps scolaires pour tous les élèves de la commune en 2018

- 32 classes de CM1 − 1 intervention ½ journée (cours théorique piéton)
- 35 classes de CM2 1 intervention sur la journée complète (cours puis pratique sur piste)
- 20 sorties « vélo » à la journée, dont 8 en éducation prioritaire, (précédées des ateliers vérification des vélos)

Un cycle vélo sur 3 mois a été organisé sur l'école P.Langevin en lien avec le projet fédérateur du quartier « Inventeurs Urbains » dont un des axes a porté sur les déplacements des enfants lors des sorties d'école. Ces actions s'inscrivent parfaitement dans le cadre du nouveau plan gouvernemental de 2019, « Savoir Rouler à Vélo »

d/ Les activités physiques et sportives

Pour les activités proposées par la Direction des Sports et Loisirs, se référer à la « Politique sportive » (cf. Chapitre IV page 64)

Les activités physiques et sportives de pleine nature (APPN)

La Ville organise pour un certain nombre de classes de primaire, un cycle de découverte des activités de pleine nature sur les sites de Fontvieille ou de Beauchamp (randonnée, escalade, VTT ou kayak, en fonction des niveaux des élèves). Elle met a disposition des ETAPS, le matériel adéquat et prend en charge le transport.

L'apprentissage de la natation

La ville prend en charge l'organisation et les transports nécessaires pour toutes les classes de Grande section au CE2, sur le cycle obligatoire d'apprentissage de la natation, soit **10 séances par classes pour un total de 40 séances sur la scolarité de l'enfant**. Un Maître Nageur Sauveteur(MNS) garantit la surveillance et la sécurité des enfants.

Les intervenants « sports »

La ville met à disposition des écoles des ETAPS pour accompagner le cycle sport pour les élèves de CM1 et CM2, à raison d'1h30 par classe pour 15 séances environ. Les classes sont retenues sur projet.

LA MISE EN ŒUVRE DU CAHIER RESSOURCES

Une coordination pour une offre optimisée et garante de l'équité

Coordonné par la direction de la Vie sociale, le Cahier Ressources tient le lieu de référence pour l'organisation des actions éducatives définies par les enseignants du 1er degré principalement. La Direction de la Vie Sociale de par sa structuration permet une coordination efficace avec les différents acteurs sociaux et éducatifs :

- les écoles
- les accueils de loisirs périscolaires du temps méridien : les ALAé
- les accueils du mercredi, les APDC
- les petites et grandes vacances,
- les structures de proximité (centres sociaux et maisons de quartier).

Elle s'inscrit dans le cadre du Projet Éducatif du Territoire et doit permettre une cohérence des actions sur le territoire arlésien, à l'attention de tous les publics.

Les connaissances et compétences respectives des partenaires sont complémentaires pour permettre la meilleure analyse possible concernant l'articulation des actions entre les différents temps de vie de l'enfant et du jeune.

Des objectifs bien définis

- >- assurer un égal accès de tous aux ressources et à la richesse du territoire, pour permettre à tous les jeunes de la commune de s'approprier ce territoire et sa diversité
- >- porter une **attention particulière aux publics prioritaires**, éloignés géographiquement (villages en zone rurale) ou socialement (les quartiers QPV) de l'offre éducative
- >- prendre en compte les différents temps de la vie du jeune (scolaire, péri, extrascolaire) pour articuler les actions éducatives : développer le partenariat avec les structures périscolaires locales, maisons de quartiers et les centres sociaux en prenant appui sur les projets développés en temps scolaire et/ou les spécificités locales
- >- tisser le lien avec les familles et impliquer l'ensemble de la communauté éducative pour améliorer le climat scolaire et favoriser la réussite scolaire et éducative des élèves.

La Ville prend en charge les transports relatifs aux sorties du Cahier Ressources et aux sorties des écoles des villages vers la Ville dans un souci d'équité par rapport aux écoles en centre urbain qui bénéficie d'un accès facilité aux divers acteurs et équipements de la commune.

Présentation du Cahier ressources aux enseignants

A chaque rentrée scolaire, l'organisation d'un « forum des partenaires » permet de présenter les actions aux enseignants.

A l'issue du forum, les enseignants formulent leurs vœux sur une fiche projet sur le site de l'Inspection de l'Éducation Nationale, dans l'attente de la validation de la commission de validation veille.

Cette commission IEN/Ville veille a l'équité des actions sur le territoire. Elle s'attache à la cohérence des actions au regard des élèves pour construire un parcours scolaire le plus complet possible, lui permettant d'établir des liens avec les acteurs de son environnement.

LA Ville veille au respect des objectifs de ses partenaires qu'elle représente et encourage le lien entre les actions du territoire et l'école.

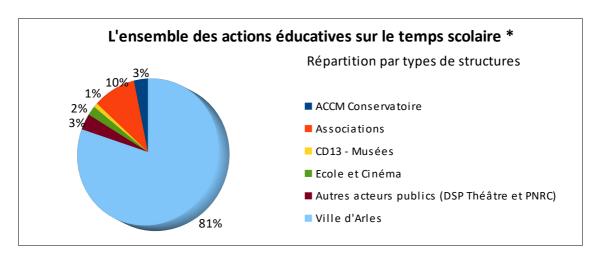
Pour consulter le cahier ressources: http://actions-educatives.arles.fr/

Synthèse des actions éducatives

Les actions éducatives portées par la Direction Sports et Loisirs dans le temps scolaire ne sont pas intégrées directement dans le « Cahier Ressources » mais font l'objet d'un traitement différencié.

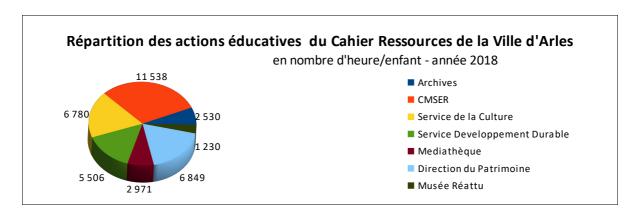
A noter que le Service Traitement Info Déchets est depuis, transféré à ACCM.

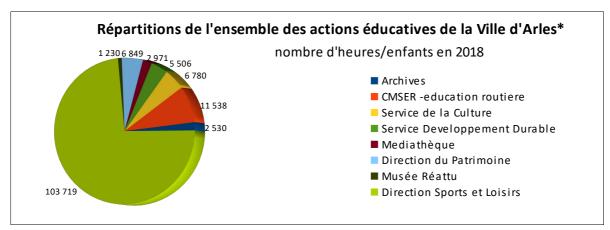
Les actions éducatives des différents partenaires :





Les actions éducatives des services municipaux de la Ville





B/ DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ POUR FACILITER LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET ÉDUCATIVE ET PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Dans notre commune, et notamment dans les quartiers QPV (Quartier Prioritaire Politique de la Ville), les familles monoparentales ou les familles nombreuses sont sur-représentées. Elles sont les 1ères à rencontrer des problématiques éducatives.

La prévention dite primaire, par la mise en place d'actions éducatives, contribue, au côté des autres partenaires, à prévenir la délinquance via notamment l'accompagnement des enfants et des jeunes pour faciliter leur réussite scolaire dès le plus jeune âge.

En effet, le faible niveau scolaire dès l'élémentaire aura un impact tout au long de la vie pour la moitié des jeunes avec des conséquences sur leur insertion professionnelle et sociale. Dès la fin de la scolarité obligatoire, à 16 ans, 25% sont sortis du système scolaire dont 40% sans diplôme.

Pour ces jeunes sans diplôme, 50% cherche un emploi et 25% ne recherche ni emploi, ni formation.

Repérer au plus tôt les enfants et jeunes à travers différents outils permet donc de prévenir les risques de ruptures et le décrochage scolaire et de favoriser leur insertion dans la société, et ce, sur l'ensemble de la commune.

Pour répondre à ces différentes problématiques, la Ville intervient sur plusieurs actions menées en complémentarité de celles de l'École et en partenariat avec les établissements, via les études pour les élémentaires organisées en fin de journée scolaire dans les écoles et avec les actions spécifiques portées via la Régie du Développement Social :

- « Accompagnement à la scolarité collégiens » et « Révisions brevet des collèges »
- « Accompagnement scolaire CM de Barriol » en réseau REP+
- « Activités éducatives culturelles » élémentaires de Barriol en REP+ et Trébon en REP
- « Accueil des élèves exclus temporairement du collège Van Gogh », en partenariat avec EPACSA centre social Mas Clairanne.

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE & EDUCATIF pour garantir l'égalité des chances

FREQUENTATION

592 enfants / semaine dont 80% issus des QPV 150 enfants/soir 2 010 séances et 23 000 heures L'accompagnement scolaire et éducatif est porté par la Régie du Développement Social (RDS) depuis 20 ans. Ce service de 2 permanents, une coordinatrice et un agent titulaire épaulé par un contrat à temps-plein en CDD sur 11 mois, a été renforcé en 2017 avec l'arrivée d'une directrice. Il organise un soutien scolaire et des activités culturelles en périscolaire entièrement gratuits pour les familles.

Pour encadrer les enfants, il fait appel à des étudiants tuteurs (65 à 70 par an) sélectionnés sur un profil BAC + 2 minimum et rémunérés sur la base des intervenants extérieurs de l'Éducation Nationale soit 13.92€ brut de l'heure. Avant d'intervenir seuls en séance, les étudiants suivent une formation pédagogique et 2 soirées de tutorat avec un intervenant expérimenté. Un « guide du tuteur » leur est remis.

Pour renforcer le dispositif, le recours à des stagiaires permet d'accueillir des élèves issus des QPV en situation de recherche de stage.

L'accompagnement scolaire et éducatif est mené dans le cadre de la « Charte Arlésienne de l'accompagnement scolaire » signée par le Ministre de l'Éducation Nationale en partenariat avec l'association « Atelier de Travail Personnalisé ». Le développement du partenariat avec l'Éducation Nationale est fondamental pour atteindre les objectifs prédéfinis :

- **Réduire les inégalités d'accès au savoir**, en offrant un cadre bienveillant valorisant les progrès et une aide méthodologique.
- Accompagner les parents dans le suivi du cursus scolaire de leur enfant en favorisant les rencontres et en facilitant le lien avec les établissements scolaires.

LE SOUTIEN SCOLAIRE via des ATELIERS DE TRAVAIL PERSONNALISE (ATP)

8 sites d'intervention

- les 3 quartiers prioritaires QPV (Barriol/ Trébon/ Griffeuille),
- les quartiers du centre ville relevant du réseau éducation prioritaire REP (Roquette/ Alyscamps),
- le quartier de Trinquetaille qui connaît un fort développement de sa population
- les villages éloignés des services publics comme Raphèle et Sambuc.

Ces séances proposent à l'élève **d'acquérir une méthode** afin de **devenir autonome** dans sa scolarité et plus tard dans sa vie d'adulte, tout en développant des compétences transversales lui permettant de devenir un citoyen actif. L'intervention contribue à l'épanouissement personnel de l'enfant et lui offre de meilleures chances de succès à l'école.

Ces séances offrent aux élèves un environnement favorable pour faire leurs devoirs en petit groupe (6 élèves maxi) et qui soit **déconnecté de l'institution scolaire**. En effet, de nombreux jeunes qui fréquentent l'accompagnement scolaire/ATP ont un **rapport difficile** avec l'institution scolaire et ses représentants.

Des séances tout au long de l'année scolaire

Elles se déroulent sur un temps différencié du temps scolaire. Cette coupure est essentielle pour deux raisons :

- après une journée de classe, l'enfant doit pouvoir bénéficier d'un temps de pause
- >- il doit comprendre qu'il va travailler dans des conditions différentes de celles de la classe (il ne s'agit pas de découvrir des savoirs nouveaux mais de s'assurer qu'ils ont bien été assimilés et qu'ils peuvent être réutilisés).

Chaque enfant s'inscrit pour l'année entière et bénéficie de 2 séances hebdomadaires.

L'accompagnement est organisé sous la forme de modules, ou séances, tout au long de l'année scolaire en fin de journée, entre **17 et 20 heures**, **4 jours par semaine hors vacances scolaires**. Soit **de 18h à 19h30** pour les collégiens, et de 17h à 18h pour les élémentaires.

Les séances durent 1h pour les élèves des CM et 1h30 pour les collégiens.

Le choix a été de ne pas se substituer aux parents et de ne pas positionner l'enfant dans une posture de dépendance. Les tuteurs effectuent quant à eux, ½ heure supplémentaire à chaque séance afin de préparer la séance et d'en faire la synthèse écrite pour chaque enfant selon une procédure bien définie.

Répartition par jour et par site :

Chaque soir, sur les quartiers QPV, hors vacances, sont concernés :

60 jeunes de Barriol (42 jeunes collégiens et 18 enfants de CM1 et CM2)

- 25 jeunes collégiens de Trébon
- 23 jeunes collégiens de Griffeuille

Chaque soir, **près de 100 pré-ados et adolescents des QPV** sont appliqués en séance et non en pied d'immeuble.

Sur l'ensemble des sites de la commune, chaque soir, environ **150** adolescents sont accueillis. (à la rentrée de 2018, le site de Sambuc a ré ouvert)

Nbre de groupes	lundi		mardi		jeudi		vendredi		Total fréquentation
2017/2018	СМ	collégiens	CM	collégiens	CM	collégiens	CM	collégiens	
	17h-18h	18h-19h30	17h-18h	18h-19h30	17h-18h	18h-19h30	17h-18h	18h-19h30	
Alyscamps		12		6		12		6	36
Barriol T5+MPQ	18	42	18	42	18	42	18	42	240
Griffeuille		24		18		18		24	84
Trebon		25		25		25		25	100
Roquette				6		6			12
Mas Thibert						0			О
Raphele		12		12		12		12	48
Sambuc				0		0			О
Trinquetaille Dailhan + MPQ		18		18		18		18	72
Total par type public	18	133	18	127	18	133	18	127	592
Total jeunes par jour		151		145		151		145	

Les révisions Brevet des collèges

En juin, les soirs des lundi/mardi/jeudi/vendredi pendant deux semaines, les séances dédiées à la préparation du Brevet des collèges sont réservées aux élèves de 3ème. Des cycles sont proposés en français, mathématiques et sciences. Un atelier de préparation à l'oral est organisé depuis juin 2018 afin de s'exercer et de se sentir plus à l'aise face au jury.

Le renforcement des actions pour les élèves en éducation prioritaire / CM1 et CM2 en REP+

Les évaluations de l'Éducation nationale révèlent de nombreux élèves sont en difficulté scolaire dans ce quartier. Un partenariat avec les directeurs des écoles Langevin et Wallon permet d'accueillir prioritairement les élèves les plus en difficulté. Ainsi, **36 élèves de CM1 et CM2 de Barriol** bénéficient de séances d'ATP d'une durée de 1 heure au rythme de 2 fois par semaine. L'affluence n'a pas permis de satisfaire toutes les demandes.

LES ATELIERS PÉRISCOLAIRES DE DÉCOUVERTE CULTURELLE (APDC) BARRIOL & TRÉBON

Ils sont proposés gratuitement les mercredis de 14h à 16h30 dans les locaux ATP de Barriol et du Trébon. Ils s'adressent à des **enfants de 6 à 11 ans** qui s'inscrivent pour l'année entière et se doivent d'être assidus.

Construction du lien social, apprentissage de la vie en collectivité

Le partenariat renforcé avec les directeurs des 3 écoles, Langevin, Wallon et B Camus, permet de cibler les enfants qui ont le plus besoin : élèves nouvellement arrivés en France, élèves en ULIS... dont il faut soutenir l'intégration, la sociabilisation et la valorisation des compétences. La prise de parole, l'expression est facilité en petits groupes. Pour certains, ces ateliers leur permettent de sortir d'un contexte familial complexe.

Soutien des apprentissages

Des actions ludiques autour du livre et de la lecture permettent également de renforcer la maîtrise de la langue.

Les activités permettent d'élargir les centres d'intérêt des enfants, à travers notamment la découverte culturelle qui favorise la curiosité et le développement personnel et ont un impact sur la scolarité. La promotion des valeurs du vivre-ensemble (la tolérance, le respect...) est inhérente à ce type d'atelier.

Renforcer le lien avec les parents

La mise en place de rencontres (goûters, vernissage d'exposition) permet de renforcer le lien parent/enfant mais aussi d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant et leur permettre de renouer avec l'institution scolaire.

LE PROJET APDC 2018

Associé à la manifestation « Éclats de Lire » portée par la Médiathèque, ce projet intitulé « A la découverte de la Médiathèque » résulte d'une volonté de faire (re)découvrir aux enfants cet outil et toutes les activités qui y sont proposées.

Personnel mobilisé: 1 tutrice pour 8 enfants soit au total 4 tutrices: 2 sur chaque site et un agent titulaire en supplément pour aider à l'encadrement et l'organisation pendant les sorties.

Contenu du projet: visite de la Médiathèque avec goûter, 15 séances dont 6 ateliers en salle d'activités (dont 3 séances «création livre d'artiste», l'heure du conte, atelier bobine, goûter littéraire...) et 8 sorties (dont visite de l'exposition « *Forest Art Project* » à la chapelle Sainte Anne, vernissage de l'exposition Éclats de Lire à l'Espace Van Gogh).

Public: 32 enfants

16 enfants sur le quartier de Barriol (2CP, 1CE1, 4CE2, 5CM1 et 4 CM2) 16 enfants sur le quartier de TRébon (5CP, 2CE2, 3ULIS, 4CM1 et 2CM2)

CHIFFRES-CLÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

(NOVEMBRE 2017 - JUIN 2018)

Moyenne de **150 jeunes/soir** soit une **fréquentation de 592 jeunes/semaine**Chaque soir, **25 groupes pour 25 tuteurs soit 98 groupes/semaine**

1 régulateur par soir 1 agent au secrétariat des sites jusqu'à 20h 1 agent coordinateur en tournée sur les sites, chaque soir

84 jours d'intervention/an de 17h à 20h

76 jours de séances ATP collège 8 jours de «révisions Brevet »

Nombre de séances : 2010 séances

1672 séances auprès des collégiens 50 séances pour les « révisions brevet » 228 auprès des élèves des CM1 et CM2 60 dans le cadre des APDC

25 séances/soir en moyenne pour les CM et collèges, 4 séances les mercredis qui représente **104 séances animées par des tuteurs chaque semaine**

Heures-enfants: 23 000 heures

Le nombre total des heures-enfants réalisées en 2017/2018 s'élève à 23 000 heures enfants dont : 19 836 heures-enfants auprès des collégiens ,+ 450 h Révision brevet 2 052 heures auprès des élèves des CM1 et CM2 1140 heures dans le cadre des APDC

Nombre d'enfants ayant bénéficié de l'accompagnement social et éducatif

330 élèves dont 262 collégiens (80%) et 36 élèves de CM1 et CM2 (QPV de Barriol - élèves de REP+) 32 enfants d'école élémentaire pour les APDC le mercredi après-midi dans les QPV Barriol et Trébon.

Répartition selon le sexe

On peut noter que la proportion de filles diminuent au fur et à mesure des années, même si la proportion est relativement équitable entre les 2 sexes. Les groupes sont mixtes et qu'il n'y a aucune difficulté liée à la mixité des genres.

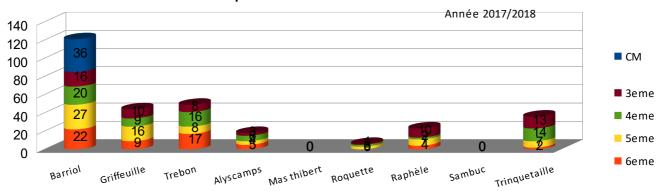
67% de filles pour les APDC 54% de filles en CM 48% de filles au collège.

Moyens humains:

La mise en œuvre de l'action a nécessité de mobiliser **72 tuteurs** (dont 8 référents de site) ainsi qu'1 poste de régulateur médiateur par soir jusqu'en juin 2018. A la rentrée 2018-2019, 2 postes ont été positionnés. S'ajoute à cela l'équipe des agents permanents soit 2 postes ETP et 1 agent à 1/2 ETP sur 10 mois, pour la préparation et le suivi administratif, la gestion RH et financière, les rencontres avec les professeurs principaux. La gestion du service, le développement des partenariats et la cohérence avec les autres acteurs du territoire est menée par la Responsable à ½ ETP.

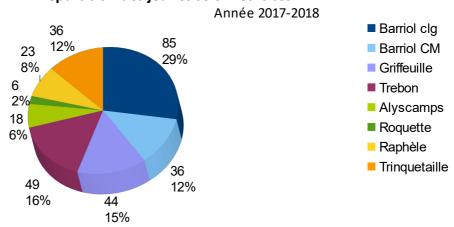
LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES SELON LE SITE ET LE NIVEAU

Répartitions des inscrits selon les sites et les niveaux



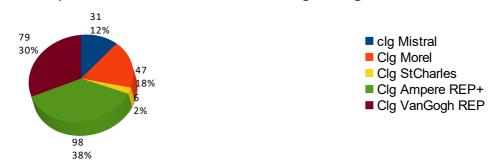
LES 3/4 DE LA FRÉQUENTATION ISSUS DES QUARTIERS PRIORITAIRES





LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES SELON L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Répartition des élèves selon leur collège d'origine



75% des élèves sont scolarisés dans un établissement en REP ou REP+ dont 46% en REP+

BILAN QUANTITATIF - ÉVOLUTION PÉDAGOGIQUE

Accompagnement renforcé sur la maîtrise de la langue

« Le langage pour penser et communiquer » est la 1ère des compétences du socle commun. Son niveau de maîtrise impacte le niveau de capacité pour exprimer une pensée et communiquer avec les autres. La maîtrise de la langue écrite (compréhension des lectures) et orale sont deux axes fondamentaux sur lesquels l'accompagnement a été renforcé.

Renforcement de l'accompagnement de la lecture (niveau CM1/CM2/ 6eme)

Prise en charge régulière par un des agent permanents d'un petit groupe de 3 à 4 enfants dans un espace propice à la détente, pour des **lectures à voix haute**, à tour de rôle. L'objectif est de travailler sur la fluence afin que l'élève puisse travailler plus facilement la compréhension.

Un agent du service a participé à la formation du CNFPT « Le jeu à travers les livres ».



National du Brevet (DBN).

L'éloquence : adaptation à l'évolution de la nouvelle formule du brevet des collèges

Des séances sur l'éloquence sont organisées pour travailler sur les postures, attitudes et défauts de langage afin de maîtriser ses peurs et d'avoir un comportement adaptée.

4 ateliers d'1h30 ont ainsi été organisés pour 24 élèves présents.

La 1ère séance des révisions brevet a été consacrée au projet personnel des élèves afin d'améliorer leur présentation lors de l'examen d'oral du Diplôme

Renforcer le rôle des parents dans l'accompagnement de leurs enfants

Dans le cadre des APDC, les parents ont été invités aux goûters organisés. Ces temps partagés renforcent le lien entre enfant/parent en permettant aux enfant de montrer leurs travaux.

Une séance avec les parents a été organisée pour le vernissage à l'espace Van Gogh de l'exposition "Éclats de Lire".

Renforcement des partenariats avec les acteurs locaux

En lien avec l'équipe du centre social, l'Agent de Police Judiciaire (APJ) et le référent famille, la direction de l'action éducative se mobilise pour l'accompagnement des jeunes et leurs familles dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire et la réussite éducative. Les axes :

- renforcer les échanges avec la Maison Des Adolescents (MDA) et le collège pour des élèves en difficulté majeure
- collaborer avec le Club jeune du centre social pour « réguler » les abords des ATP qui peuvent être perturber pendant leurs séances.

Valorisation de l'action ATP

Afin de valoriser en images, auprès des collégiens et du grand public, les valeurs qui reflètent l'accompagnement scolaire depuis sa création, un travail mené pendant deux ans par une tutriceréférente de site, dans le cadre de son diplôme en Master de l'École Nationale Supérieure de la Photographie, abouti à une exposition « Maison d'études » inaugurée en juin 2018, à l'espace Van Gogh.



Ouverture sur la vie culturelle locale

Afin de les sensibiliser les collégiens aux actions de leur territoire et éveiller leur curiosité, ce qui participe au développement de leur personnalité, des actions spécifiques leur ont été proposées sur le Trébon :

- Artistes en Résidence, Spectacle de la Compagnie de théâtre Le Moineau & Défilé

Partenaires : Centre social Mas Clairanne, le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) et la Fondation LUMA

Dans le cadre de l'orientation professionnelle, les élèves de 3ème ont découvert, à travers des ateliers, les différents métiers de la mode y compris à l'occasion du défilé Gucci. Il s'agissait aussi de leur permettre de vivre un événement exceptionnel d'envergure internationale et habituellement réservé à d'autres publics.

« Du fil au défilé » ateliers avec la Fondation Luma et anti-Fashion, dans le cadre du défilé Gucci

La Maison Gucci a organisé le défilé de sa collection **le mercredi 30 mai 2018** dans le jardin des Alyscamps.

Près de 350 participants aux ateliers 125 enfants de 9-11 ans 148 jeunes de 14 à 18 ans 77 adultes 600 spectateurs à la retransmission du défilé

La ville a souhaité que cet événement d'envergure internationale bénéficie aux arlésiens, au delà de la seule convention financière de mécénat. Elle a choisi de favoriser des publics jeunes afin d'inscrire cet événement dans le cadre de **leur cursus éducatif et professionnel** et de leur orientation.

Des ateliers ont permis aux jeunes arlésiens des quartiers et à leurs familles de **s'approprier cet événement** et de leur rendre accessible un événement réservé habituellement à une élite.

Visites-ateliers de 2h, du 22 au 30 mai 2018 au Parc des Ateliers d'Arles : « Du fil au défilé »

Ce parcours didactique lié au thème du fil, du vêtement, de la mode lui a permis au travers de différents outils (vidéo, installation, tissus, atelier créatif animé par un médiateur...) de découvrir les métamorphoses de la matière d'un fil à la conception et production d'un vêtement.

Découverte de la technique de broderie Sashiko, en réalisant son propre motif sur un sac en tissu.

Visites pour les familles et retransmission sur écran géant du défilé

Le mercredi 30 mai, tous les participants ainsi que leurs familles ont été invités à découvrir les créations réalisées lors de ces ateliers, exposées dans le bâtiment de la Formation, et à assister à la retransmission en direct et en plein air du défilé Gucci, dans la Cour des Forges.

Les publics participants aux ateliers

- Les élèves des filières des métiers de la mode et de l'esthétique :
- Les sections du CAP « Métiers de la mode- vêtements flous » du lycée Perdiguier.
- La section du bac pro « coiffure » du lycée Privat
- Les élèves de 3ème qui seront scolarisés sur ces sections en seconde, repérés par le CIO.
- Les 60 élèves de 3ème de l'Accompagnement Scolaire et Éducatif sur 2 soirs afin de valoriser investissement sur l'année et de les accompagner dans leur orientation
- Les élèves de 5 classes de CM2 des écoles de Griffeuille et Alyscamps, en proximité du site afin de les familiariser avec « la tour Luma » et son développement
- Les publics adultes sensibilisés via les maisons de quartier de Griffeuille et Alyscamps (public intéressé par la couture et qui participent régulièrement aux activités des maisons de quartier)
- Le groupe des usagers du foyer Belmondo du CCAS

La présence de l'ATP, depuis 25 ans, qui bénéficie de la **confiance totale des familles**, a permis d'installer une certaine «tradition» dans l'accompagnement scolaire et éducatif des enfants, qui se transmet au fil des générations.

Par ailleurs, l'investissement, la régularité dans l'effort demandé à ces jeunes qui fréquentent l'ATP, les notions de respect inculquées tout au long de l'année, l'engagement demandé aux familles, ont un **impact positif sur leur comportement** au delà des jours où ils sont en séances. Ils sont davantage sensibilisés à la notion de respect et participent moins à des actes d'incivilité ou de petites délinquance. On peut également observer qu'ils sont davantage ordonnés et rigoureux que les autres jeunes.

L'accompagnement scolaire et éducatif proposé par la Régie du Développement Social et l'association « Atelier de Travail Personnalisé » est un dispositif qui participe pleinement à la fois :

- à la réussite éducative et à la persévérance scolaire
- à la prévention du décrochage scolaire
- à la prévention de la délinquance
- au soutien à la parentalité

C'est également une action de proximité, située au cœur des quartiers et des villages.

L'ACCUEIL DES COLLEGIENS TEMPORAIREMENT EXCLUS du collège Van Gogh / EPACSA

Portage et pilotage par l'Établissement Public Administration des Centres Sociaux Arlésiens (EPACSA) en collaboration le Régie Développement Social (RDS) qui intervient sur la coordination globale du dispositif du fait de son lien historique avec les collèges.

Les enjeux : prévention du décrochage scolaire, des enjeux humains, économiques, sanitaires et de cohésion sociale

Le décrochage est un processus multifactoriel et complexe comportant des facteurs externes (environnement économique, social et familial, santé etc) et internes à l'école (changement de cycle scolaire, orientations, ennui, etc.) qui interagissent entre eux. Il correspond à la sortie d'un élève du système scolaire sans qualification équivalente au baccalauréat ou à un diplôme à finalité professionnelle (type CAP ou BEP) avec pour conséquence des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Et le risque de plonger dans la délinquance.

Les enjeux de la lutte contre le décrochage scolaire sont d'ordre humain, économique, et de cohésion sociale. Pour la France, le coût est évalué¹ à 230 000 euros pour chaque élève ayant décroché, soit près de 30 milliards de dette contractée chaque année.

Dès la fin de la scolarité obligatoire, à 16 ans, 25% sortent du système scolaire, dont 40% sans diplôme, soit 1 jeune sur 10. Pour eux 50% cherchent un emploi et 25% ne recherchent ni emploi, ni formation.

Le dispositif créé en avril 2017 a accueilli 4 élèves en 2018 pour 13 jours d'intervention

La Direction Vie Sociale en lien avec l'EPACSA et la Régie du Développement Social (RDS) a présenté un dispositif de prise en charge des élèves exclus, avec les partenaires du réseau d'éducation prioritaire du collège Van Gogh. Le lien entre le centre social et le collège est fondamental pour le suivi et la réussite du retour au collège. Ce dispositif est mené dans le cadre du Contrat de Ville.

Des objectifs partagés

- Donner du sens à l'exclusion temporaire décidée par le collège, en lui permettant de mener une réflexion sur son comportement et de comprendre les attentes de l'établissement scolaire.
- Favoriser le retour au collège dans les meilleures conditions afin d'éviter une récidive, tout en travaillant sur la motivation du jeune en l'aidant à se construire de nouvelles perspectives, personnelles et professionnelles.

 Conserver le lien avec l'établissement scolaire et les apprentissages, maintenir un rythme de vie permettant d'éviter le décrochage.

La prise en charge, proposée par le collège, se fait sur le principe de libre adhésion. Un contrat d'engagement est signé entre l'élève, sa famille et le centre social pour la durée de l'accueil organisé de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 les jours scolaires. L'élève doit être présent sur toute la durée, respecter les horaires, les règles et le planning des actions proposées.

Le retour est pris en charge de façon conjointe par le centre social et le collège afin de marquer la fin de l'exclusion et de prendre acte des efforts effectués par l'élève pendant le temps de l'exclusion. L'élève présente une lettre d'excuses à la principale du collège.

Un bilan est fait avec la famille puis entre les partenaires.

Le suivi avec la tutrice accompagnement scolaire, le travail de coordination mené par l'animateur prévention jeunesse, en lien avec l'éducateur de prévention de l'ADDAP13, permettent de mettre en exergue les difficultés du jeune qui même si elles s'expriment dans le cadre scolaire sont généralement liées à son environnement familial et social (conflits, incarcération, décès, éloignements...).

Des tuteurs interviennent sur le volet « scolaire » de l'accueil qui permet à l'élève de conserver le lien avec les apprentissages, le cas échéant de revenir sur des notions mal comprises. Une intégration de l'élève sur les séances d'ATP est également proposé à l'élève afin de lui permettre de retrouver une régularité sur ses devoirs et de renouer avec l'institution scolaire par le biais d'un intervenant extérieur.

Préparation de l'extension sur le collège AMPÈRE pour un accueil dès janvier 2019

Les partenaires ont fait le choix d'étendre le dispositif sur le Collège Ampère en REP+. Celui ci sera porté en collaboration avec le centre social Christian Chèze de Barriol. Le coordinateur de l'accueil est l'Animateur Prévention Jeunesse qui intervient à 50% sur chacun des 2 centres sociaux. Les référentes Familles sont associées afin de pouvoir agir sur la famille de l'élève exclu et les accompagner pour accepter cette décision et s'en saisir pour repartir sur un nouveau projet.

LA CELLULE COMMUNALE DE VEILLE ÉDUCATIVE

Sa création a été annoncée par la Ville à l'occasion du CLSPD du 29 novembre 2017 pour lutter contre l'absentéisme. Il est l'une des premières étapes d'un processus pouvant conduire au phénomène du décrochage scolaire. La réactivité est essentielle dans la mise en œuvre des mesures de soutien aux parents car la lutte contre l'absentéisme n'est efficace que si elle intervient rapidement.

Cet outil doit permettre aux acteurs de la communauté éducative de croiser les regards et de rendre des préconisations sur des situations nécessitant d'autres formes d'intervention ou de prise en charge.

Il est proposé **2 instances** décisionnelles, un comité de pilotage et un comité technique. La Cellule de veille repose sur une **convention** entre les partenaires institutionnels présentant son fonctionnement et à laquelle est annexée une **charte** permettant de sécuriser le c**adre confidentiel** des échanges d'informations.

Les problématiques et leur gestion étant différenciées, 2 cellules sont proposées : une **cellule Enfance** (3-11 ans, niveau élémentaire) et une **cellule Jeunesse** (12-16 ans, niveau collège).

Une fois l'organisation stabilisée et efficiente, la cellule de veille éducative sera élargie aux lycéens de moins de 16 ans, puis aux lycéens et aux jeunes de 16-18 ans non scolarisés (dans le cadre du Conseil des Droits et Devoirs des Familles).

Les critères de saisine visent principalement l'absentéisme de niveau 2 pour le 1er degré et les collèges. L'absentéisme est traité par les établissements via une application dédiée qui permet d'automatiser l'envoi de courriers d'alerte aux familles par la DSDEN. Il existe plusieurs niveaux d'alerte :

Niveau 1: L'élève a manqué sans motif légitime au moins 4 demi-journées dans le mois,

Niveau 2 : Les absences perdurent plus de *10 demi-journées dans le mois ou 20 demi-journées* depuis le début de l'année scolaire.

Niveau 3 : Les absences atteignent 40 demi-journées cumulées

Les préconisations de la part des partenaires relèveront du droit commun sur différents champs, depuis l'inscription en centre aéré, à l'accompagnement scolaire -ATP, des mesures d'accompagnement social, qui seront établies d'un commun accord par les partenaires de la Cellule de veille.

Un rappel à l'ordre par le Maire et le Procureur, suivi d'un accompagnement avec un des partenaires peut être demandé.

Dans les cas les plus graves, une information à la Cellule de Recensement de l'Information Préoccupante, ou auprès du procureur sera effectuée.

La Convention a été signée en salle d'Honneur, en novembre 2018 par l'éducation nationale, la Maison des Solidarités, l'ADDAP et la Ville, en présence du Procureur de la République et de l'adjoint de l'Inspecteur d'Académie IA-DASEN d'Aix Marseille.

C/ LES ACCUEILS EN DEHORS DU TEMPS SCOLAIRE

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DANS LES ÉCOLES

En 2018, le retour à la semaine des 4 jours a été plébiscité par 84,7 % des 4 542 membres de la communauté éducative (enseignants, parents, personnels des écoles) qui ont répondu à la concertation engagée par la ville d'Arles. A compter de la rentrée de septembre 2018, il n'y a plus classe le mercredi matin La ville met en place dans toutes les écoles publiques de la commune, un système d'accueil des élèves autour de l'école.

Répartition de l'accueil :

- Garderie de 7h50 à 8h20 / Tous les jours / Maternelles & élémentaires Encadrement par les agents municipaux et ATSEM
- Animation Temps cantine (ALAé) de 11h30 à 13h30 / Lundi Mardi Jeudi Vendredi Encadrement par les agents municipaux, animateurs du périscolaire pour les élémentaires Prise en charge et accompagnement du temps de repas par les ATSEM pour les maternelles
- Garderie du soir de 16h30 à 17h30 par les ATSEM pour les maternelles et par des agents municipaux pour les élémentaires
- Études surveillées de 16h30 à 17h30 2 soirs/semaine (lundi/jeudi ou mardi/vendredi) pour les élémentaires par un enseignant.
- Accueil de Loisirs Associé à l'école (ALAé) Sur le temps méridien en élémentaire avec mise en place de projets portant sur les thématiques suivantes:
- Activités physiques et sportives
- Musique, chant, théâtre, danse, Arts plastiques
- Lecture, écriture
- · Citoyenneté,
- Jeux de société
- Atelier autour de la prévention routière
- Environnement

Encadrement: 7 responsables dont 1 responsable Accueil Collectif de Mineurs pour les sites de 300 élèves. Pour faciliter l'organisation, un référent de site assuré par un agent d'animation de la Ville est nommé dans chaque école.

« LES PETITS AMBASSADEURS DE LA CITOYENNETÉ »

Cette action vise à réduire les conflits sur les temps de cantine, en favorisant la communication et assurer une continuité éducative sur l'ensemble des temps de l'enfant en travaillant sur la notion de vivre-ensemble et des valeurs qui en découlent. Son principal objectif, travailler sur les concepts de libertés, de droits et devoirs de chacun et chacune, adultes et enfants, d'égalité, dans le respect de l'autre et dans le respect des différences.

Cette action a été pensée collectivement avec la Compagnie Courant d'ère, un psychologue et le service de l'Action Éducative. Il s'agit, après une phase d'observation et de diagnostic sur le terrain par les différents professionnels associés au projet, de partager les temps de repas avec les enfants à la cantine puis de mettre en place des ateliers sur la citoyenneté, les libertés, les droits, les devoirs, la laïcité, le harcèlement, mais également des ateliers théâtraux avec par exemple la mise en scène de situations vécues lors de ces temps cantine, le théâtre forum.

Mise en œuvre au dernier trimestre de l'année 2017 sur le groupe scolaire de Barriol Langevin-Wallon, elle est étendue en 2018 sur les écoles de Griffeuille et du Trébon, avec le soutien du Contrat de Ville. Elle est portée par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.

ANIMATION DE PROXIMITE

La politique en direction de la jeunesse est conduite par le Service Animation de Proximité (SAP) composé d'une directrice, d'un responsable et de 29 agents titulaires épaulés par 140 saisonniers tout au long de l'année. L'objectif du service est d'offrir une égalité d'accès et une continuité territoriale en faveur des villages pour les centres de loisirs. Ainsi, tous les enfants issus du centre ville ou des villages peuvent participer aux activités des centres de loisirs sur l'ensemble de la commune d'Arles.

GESTION DES ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT) OU ACM (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS)

Les ALSH du 01 janvier 2018 au 24 août 2018 : 6 ACM sont déployés sur l'ensemble de la commune

- sur la ville : le centre des Alyscamps et de Pont de Crau

- sur les villages : les centres de Mas-Thibert, Moulès et Salin de Giraud

- à l'extérieur de la commune : le centre l'Écureuil à Fontvieille

Les mercredis, le centre des Alyscamps fonctionne sur l'année pour les 3-12 ans, en demi-journée les après-midi sans repas.

Les ALSH à partir du 19 septembre 2018

Les mercredis: 5 ALSH sur 5 centres "Voltaire" (40 enfants de 3 à 11 ans), Plan du bourg (40 enfants de 3 à 11 ans), Moulès (48 enfants de 3 à 11 ans), Salin de Giraud (20 enfants de 3 à 11 ans) et Mas-Thibert (20 enfants de 3 à 11 ans), de 8h00 à 18h00, avec un accueil échelonné de 8h à 9h et 17h à 18h à la journée ou à la demi journée, pour faciliter la vie des familles.

Petites vacances : 6 ALSH de 8h à 18h, avec un accueil échelonné, de 8h à 9h et 17h à 18h, à la journée (enfants de 3 à 11 ans). Cette disposition permet d'avoir une continuité avec les temps des mercredis

Le centre "L'Ecureuil" à Fontvieille reste un lieu d'accueil pour les 6/11 ans et peut s'ouvrir pour des activités spécifiques à l'ensemble des ACM de la ville.

GESTION DES ACTIVITÉS SUIVANTES:

- des stages multi-activités, des mini-séjours
- des colonies de vacances pour les 6 à 15 ans (hiver et été)
- 1 club jeunes pour les ados de 12 à 17 ans qui couvre tous les quartiers, Salin de Giraud, Mas-Thibert
- le secteur famille sur les quartiers des Alyscamps et Griffeuille et sur le village de Mas-Thibert
- Le Service Prévention Routière

Les activités assurent à la majorité des parents un moyen de garde complémentaire accessible financièrement toute l'année et durant toutes les périodes extra-scolaires.

La priorité donnée aux centres aérés et au club jeunes se traduit par un budget conséquent.

Le club jeunes pour les ados de 12 à 17 ans couvre tous les quartiers (Barriol, Griffeuille, Alyscamps Trébon et Trinquetaille). Il fonctionne comme un centre aéré. En plus des vacances scolaires et des mercredis, il met en place sur les quartiers, le soir en semaine, des ateliers à vocation sportive.

2018

BUDGET CENTRES AERES ET CLUB JEUNE 407 000 € soit 77% du budget total

BUDGET CLUB JEUNES : 65 000 € soit 16% du budget cité
Pour 243 jeunes sur les 5 quartiers

Nbre de jours Vacances centres de loisirs : 18 306 Nbre de jours colonies, mini camps et séjours, stages : 1756

DISPOSITIF SPECIFIQUE - ANIMATIONS EN DIRECTION DES ADOLESCENTS

L'année scolaire se termine début juillet, date jusqu'à laquelle les élèves ont obligation d'assiduité et les établissements scolaires celle de poursuivre les cours. Néanmoins, on constate qu'un certain nombre d'élèves ne se rendent plus à l'école ou au collège, ce qui entraîne une période d'oisiveté assez longue. De plus, la saison estivale implique que les jeunes restent de façon tardive au pied des immeubles sans réelles occupations, ce qui peut générer des tensions avec le voisinage, notamment dans les quartiers dits prioritaires.

Pour réconcilier les jeunes avec les habitants des quartiers, la Ville a proposé, à titre expérimental, un dispositif d'animation à compter de 17h qui prend le relais des actions menées habituellement jusqu'à mijuin et qui s'inscrit au cours de la semaine afin de limiter les périodes d'inactivités trop longues. Ces activités doivent faire le relais entre les activités menées à l'année et les activités d'été.

Ce dispositif partenarial coordonné par la Direction Vie Sociale s'appuie sur 3 temps :

- 1. Jusqu'à mi-juin : les dispositifs annuels
- 2. dispositif expérimental du 16 au 30 juin
- 3. animations diverses liées aux événements culturels en attendant la reprise des activités d'été
- 1. Jusqu'à mi-juin : les dispositifs annuels
- « Animations sportives dans les gymnases » (Direction des sports / Club jeunes)
- « Accompagnement scolaire Les révisions du brevet » élèves de 3ème (RDS)

2. Du 19 au 30 juin - dispositif spécifique d'animation pour les jeunes de 12/17 ans

Un dispositif partenarial avec la Direction des Sports et Loisirs, le Service Animation de Proximité, les Centres sociaux et/ou Maison Publique de Quartier et l'ADDAP. Différents types d'actions sont proposées à partir des structures de proximité (maison de quartier et centres sociaux) et / ou des enceintes sportives.

Un **accueil convivial** matérialisé par l'installation de chaises et de tables en extérieur, dans l'objectif de créer des rencontres et d'identifier les lieux et personnes ressources.

3. Animations en lien avec les événements de la ville en attendant le programme des vacances Les fêtes de quartier :

11 mai : Fête de quartier de Barriol
22 juin : Fête de quartier des Alyscamps
29 juin : Fête de quartier de Trinquetaille
4 juillet : Fête de quartier de Griffeuille
21 septembre : Fête de quartier du Trébon

LES ACTIONS SPECIFIQUES POUR L'ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL ET LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERPERSONNELLES

DES ACTIONS D'ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Ces actions sont conduites par le Centre municipal de sécurité et d'éducation routière installé à l'Espace Mistral.

Ateliers Pratique du vélo & sécurité routière avec le CMP pour adolescents

Le Centre Médico-Psychologique (CMP) accueille temporairement sur le temps scolaire des adolescents qu'ils suivent pour des activités à visée thérapeutique. La pratique du vélo et l'application des règles de sécurité, la maîtrise du corps, la mise en route des capacités cognitives coordonnées... sont des moyens de faire travailler l'adolescent de façon ludique. Pour les valoriser et les faire gagner en confiance, les jeunes présentent eux mêmes des situations lors des interventions en classe de CM2.

Les ateliers de 2h30 se déroulent 3 fois par mois, au sein de l'Espace Mistral. Entre 4 et 6 jeunes du CMP par séance.

Ateliers vélo avec le centre social Christian Chèze

En collaboration avec le centre social pour l'organisation d'ateliers d'apprentissage du vélo pour les « dames » du quartier afin de permettre des ballades à vélo en famille ponctuellement les mercredis pour découvrir le territoire et sa diversité au sein de la Camargue, de la Crau et des Alpilles et partager une activité entre enfant et parent.

Les femmes inscrites à ces ateliers seront en mesure de participer à l'encadrement des sorties vélo organisées avec les écoles du quartier. Elles deviennent mobiles, ce qui impacte leur qualité de vie en les rendant autonomes dans leurs déplacements et donc autonomes elles-mêmes.

Ateliers le vendredi après midi, d'octobre 2018 à mai 2019 sur l'Espace Mistral ou sorties sur les routes de Camargue.

2.5 LA POLITIQUE SPORTIVE & CULTURELLE :

Enjeu : favoriser l'accès au sport & à la culture pour tous ! Comme pour l'accès aux services publics, la commune a le souci de faciliter l'accès aux sports et loisirs et à la culture sur l'ensemble de son territoire. Elle veille également à une équité sociale par une politique tarifaire adaptée, voire la gratuité pour beaucoup de manifestations.

La politique appliquée dans ces deux domaines a également pour ambition de soutenir le secteur associatif et créatif. Elle développe également des actions éducatives.

SPORTS ET LOISIRS

En terme d'installations sportives, Arles est une des 4 communes les plus dotées du département avec 105 équipements sportifs publics.
500 000 personnes ont fréquenté les installations sportives en 2018

La politique sportive et de loisirs arlésienne se développe autour de 4 axes majeurs :

- développer des activités physiques et sportives et les rendre accessibles pour tous.
- dans de bonnes conditions de pratique (sécurité et confort).
- sur l'ensemble du territoire et en valorisant tout le territoire de la commune.
- de manière partenariale, concertée et en toute transparence.

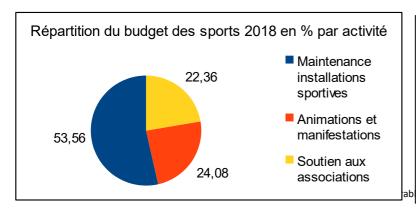
LA POLITIQUE SPORTIVE EN QUELQUES CHIFFRES

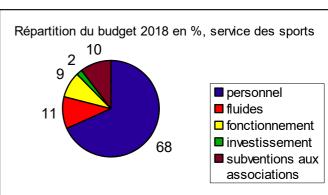
Budget Sports / année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Budget total sports (en millions d'€)	8,9	5,9	7,8	5,9	5,9	5,9	5,8	5,8
% budget sport par rapport au budget total ville	7,82%	5,05%	6,49%	5,05%	5,21	5,13	4,42	4,67
€/habitant	168 € / hab	109 € / hab	145 € /hab	111 € / hab	111 € / hab	110 € / hab	110 € / hab	109 € / hab
Soutien aux associations en €	527400	530010	538145	569877,31	578129,08	594 345,54 €	682 500,00 €	604 850,00 €

LE BUDGET 2018

BUDGET 2018 5,8 millions d'euros soit 4,67 % du budget de la ville 109 € / habitant

RÉPARTITION DU BUDGET DES SPORTS 2018





Fréquentation du public en hausse constante

Fréquentation par année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nbre d'enfants accueillis en Centres d'animations sportives	200	400	400	630	640	900	818	781
Nbre d'enfants concernés par stages sportifs à thème	515	575	544	538	534	503	519	537
Nbre carte Pass'sports vendues	913	1040	1078	1150	1150	1350	1350	1350

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

53,56 % du budget total du service des sports (52,05 % en 2017) est affecté aux équipements sportifs. En 2018, 500 000 personnes ont fréquenté les installations sportives.

Arles compte 105 équipements sportifs publics dont :

1.C +c	arrains gazannás	2 niceines
	errains gazonnés	3 piscines
1 ter	rain stabilisé	5 sites piscines « gonflables » l'été
3 ter	rains synthétiques	20 courts de tennis
10 g	ymnases	
13 sa	alles spécifiques ou polyvalentes	
3 Cit	y stades	

Les installations sportives figurent parmi les structures publiques les plus ouvertes et les plus exposées. Ouvertes au public du lundi au dimanche, de 8h à 22h, toute l'année, avec une seule trêve d'une semaine au cours des fêtes de fin d'année, elles sont situées au cœur des quartiers et demeurent, l'hiver, les derniers établissements publics chauffés et éclairés.

LES ANIMATIONS ET MANIFESTATIONS SPORTIVES

24,08 % du budget des sports pour 2 axes (25,43 % en 2017) :

- des actions avec pour objectifs l'éducation, la citoyenneté, l'insertion, le lien social,
 - des projets destinés à animer la ville, promouvoir le sport et ses bienfaits,...

ANIMATIONS POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

Pendant le temps scolaire :

- ➤ Des éducateurs interviennent pédagogiquement auprès des écoles primaires et maternelles. 8 ETAPS « terriens » interviennent auprès du cycle 3 à raison de 1h30 par classe. 9 Maîtres Nageurs Sauveteurs (MNS) interviennent auprès des maternelles et primaires.
- 8 classes primaires (12 en 2017) sur 9 journées descendent le Gardon en canoë/kayak ponctuant ainsi le travail pédagogique entamé sur la base de loisirs de Beauchamp 48 journées de kayak à Beauchamp (55 journées en 2017).
- 5 éducateurs permanents accueillent, sur 77 journées 155 classes (70 en 2017) au centre aéré « l'Écureuil » à Fontvieille pour des activités physiques de pleine nature (VTT, escalade, orientation, découverte du milieu).

Temps péri et extra-scolaire :

Dans le cadre des Centres d'Animations Sportives (CAS), 5 éducateurs socio-sportifs (5 en 2017) et 56 éducateurs (73 en 2017) issus de 26 associations sportives locales (26 en 2017) assurent des animations. Ils accueillent gratuitement **781 enfants de 6 à 18 ans durant les petites vacances (818 en 2017).**

7 centres sont ainsi ouverts: Barriol, Trébon, Griffeuille, Salin, Raphèle, Trinquetaille, Mas-Thibert.

Depuis l'été 2008, la ville propose, dans le cadre des CAS, des semaines de stage sportif à thème (sports de plein air, sports collectifs, sports individuels) au tarif de 5 €. En 2018, 1354 semaines ont été vendues, (1 347 en 2017) auprès de 537 enfants, (519 en 2017) soit un taux de remplissage de 95, 02 % (94,53 % en 2017)

Des animations gratuites sur les installations sportives municipales sont également proposées, en partenariat avec le service Animation de proximité et l'ADDAP (Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention), toute l'année en fin de journée dans les QPV (Barriol, Griffeuille, Trébon).

ANIMATIONS POUR ADULTES ET FAMILLES

La Direction des Sports et Loisirs propose des séances d'aquagym : 16 créneaux (16 en 2017) pouvant accueillir jusqu'à 40 personnes. Actuellement : 450 adhérents (450 adhérents 2017).

Piscines d'été

- ouverture de la piscine découverte Marius Cabassud en juillet et août
- ouverture des piscines mobiles dans les villages (Salin de Giraud, Mas-Thibert, Raphèle, Sambuc)
- recrutement de 78 saisonniers (74 en 2017) MNS, veilleurs de nuit, médiateurs...

Les manifestations sportives

- Relais du sel en septembre : 650 cyclotouristes relient Salin de Giraud à Arles. Manifestation gratuite, encadrée, avec ravitaillements.
- 3èmes assises du sport, fête du sport journée nationale
- Soutien aux clubs: pour les 10 km d'Arles (courses à pied intra-muros), grand raid Camargue, tournoi tennis de table, compétition danse, meeting d'athlétisme, fête du sport de l'Office des Sports, tournoi de handball, tournoi billard...

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

La promotion des activités physiques et sportives se décline à travers un soutien au riche tissu associatif sportif local qui représente 22,36 % du budget consacré aux sports (22,52 % en 2017).

SOUTIEN DIRECT

Évolution constante depuis 2001 des subventions accordées aux associations sportives, avec en 2018 des soutiens exceptionnels à certains clubs (Rugby Club Arlésien, Union des Nageurs Arlésiens, Lou Gari Trenco Taïen, la Boule Salinière). Ces associations représentent un intérêt général local.

SOUTIEN INDIRECT

- Mise à disposition gratuite des équipements sportifs
- Aide logistique, matérielle, humaine pour l'organisation de manifestations sportives
- Maintien du dispositif de la « Carte Pass'sports » : 1 350 cartes vendues (1350 en 2017)
 permettent à ses détenteurs d'obtenir une réduction de 35 € lors de l'adhésion dans une
 association sportive.

L'ACCES AUX INSTALLATIONS SPORTIVES

Les associations sportives arlésiennes ont un accès gratuit aux équipements sportifs pour la totalité des rencontres sportives ainsi qu'une fois par an pour l'organisation de manifestations extra-sportives (loto, bal, arbre de Noël...).

Les scolaires accèdent aux équipements sportifs avec une priorité donnée aux établissements primaires.

POLITIQUE TARIFAIRE

L'accès aux équipements sportifs est payant pour les associations non arlésiennes, les communes ou établissements publics, les publics « individuels » notamment concernant l'accès aux piscines, ainsi qu'aux cours d'aquagym...

Toutefois, la politique tarifaire tend à prendre en compte les différents publics ainsi que les difficultés sociales avec :

- des tarifs attractifs.
- des tarifs réduits pour les publics jeunes, publics en difficultés sociales,...
- des cours d'aquagym à des tarifs très inférieurs à ceux pratiqués dans les structures publiques ou privées voisines, pour rendre les activités physiques et sportives accessibles pour tous.
- Le dispositif de la carte pass'sport avec une réduction portée à 35 € pour toute adhésion dans un club sportif arlésien

LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE D'ARLES

BUDGET CULTURE 2018 10 480 300 €

soit 11 % du budget de la ville

SUBVENTIONS ASSOCATIONS 1 462 500 €

dont

874 200 € pour 83 associations

et

588 300 € pour le théâtre

En 2018, la ville d'Arles a consacré 11 % de son budget à la culture soit 10 480 300 € (Cf. répartition ci-contre)

866 700 € ont été allouées aux associations culturelles en budget de subventions de fonctionnement et **7 500 €** en subventions exceptionnelles (service de la culture). On compte en 2018, 83 associations culturelles qui sont soutenues financièrement par la ville.

Les axes et orientations en matière culturelle

Inclure tous les territoires

Proposer aux habitants des quartiers, hameaux, villages de la commune d'Arles des événements en lien avec la programmation de l'association ou l'organisation d'actions invitant ces publics à participer aux manifestations organisées dans le centre-ville. Ces actions impliquent pour l'association de se faire connaître en tant qu'acteur culturel et de faire découvrir sa programmation auprès des publics de l'ensemble du territoire arlésien.

Sensibiliser tous les publics

Travailler au plus près des publics, quels que soient leur spécificité géographique, leur âge ou leur milieu social, au travers notamment d'un travail de médiation, en s'appuyant sur les structures de proximité et les associations, dans le but de faciliter l'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle arlésienne et aux pratiques artistiques.

Lorsque cela s'applique, pratiquer une politique tarifaire incitative.

Poursuivre l'engagement relatif à l'Éducation artistique et culturelle

Afin de contribuer à la création d'un environnement propice à l'éducation des Arts et des Lettres auprès du jeune public arlésien, accompagner son épanouissement et son intelligence sensible et faciliter son accès à la richesse de l'environnement culturel de la commune, les associations doivent proposer des actions éducatives (ateliers de pratiques, rencontres d'œuvres, d'artistes ou visites de lieux) et de formation en direction des élèves et des jeunes de 3 et 18 ans, dans le temps scolaire comme dans les temps de loisirs. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la Convention arlésienne pour l'éducation artistique et culturelle (CAPEAC) co-signée par l'Éducation nationale et la DRAC PACA.

- Soutenir la création et la diffusion artistique locales
- Favoriser l'émergence ou la diffusion d'artistes arlésiens et contribuer à une offre culturelle diversifiée, de qualité et innovante, en proposant de nouvelles formes de confrontation de l'œuvre avec le public.
- Œuvrer pour la conservation et la valorisation du patrimoine historique, architectural, muséal et archivistique.
- Agir en faveur du livre, de la lecture publique et de l'accès aux savoirs et à la défense de la langue française
- Accompagner et œuvre au développement du numérique et à la démocratisation culturelle
- Maintenir le dialogue entre tradition et modernité

LE SERVICE DE LA CULTURE ET SES ACTIONS EN 2018

- Référent des associations culturelles, des artistes et des institutions culturelles, sociales, scolaires, pour la mise en œuvre de la politique culturelle globale de la Ville (cf ci-dessus axes et orientations).
- Organisateur et le programmateur de certaines manifestations et actions culturelles « Ville » dans les domaines du livre, des Arts de la Rue, du cinéma, des arts plastiques, de la musique et de la danse.
- Permettre d'harmoniser et de valoriser une offre culturelle de qualité et complémentaire à l'ensemble des propositions déjà offertes par les acteurs culturels locaux.
- Renseigner un agenda culturel web, à destination des Arlésiens et des touristes, présentant l'ensemble des événements culturels se déroulant à Arles.

LE SERVICE SE DÉCLINE EN 4 PÔLES

PÔLE PROGRAMMATION CULTURELLE VILLE D'ARLES

CREATION D'EVENEMENTS	PARTENAIRES	PUBLIC	
Livre/Édition: « Arles se livre »	plus de 70 partenaires	7 300 visiteurs	
Arts de la rue - Le grand baiser, Mp 2018 Quel Amour! - Drôle de Carnaval: un amour de parade - Drôles de Noëls sur 4 jours	/ 14 compagnies, 1000 artistes 25 compagnies, 176 artistes, 90 représentations	3 000 personnes 5 000 spectateurs 41 000 visiteurs	
Musique - Fête de la Musique - Les Rues en Musique - Chants de Noël	34 concerts, 493 musiciens 10 concerts, 149 artistes 1 concert, 7 artistes	12 500 spectateurs 6 650 spectateurs 280 spectateurs	
Danse - Temps Danse	5 compagnies , 150 artistes	1000 spectateurs	

Soutien à la diffusion des artistes

<u>Arts plastiques :</u> 12 Expositions soutenues par la Ville et 23 expositions présentées. **+70 000** visiteurs

<u>Résidence d'artistes</u>: 3 artistes soutenus sur 8 mois, 2 soutiens à la création et 1 appel à candidature pour le festival d'Avignon

Coordination éducation artistique et péri-urbain

<u>Actions éducatives</u>: En 2018, le service a accentué son offre culturelle pour être au plus près des publics (quartier de Griffeuille, actions dans les écoles...). Soit 156 séances, 51 classes d'ateliers (projections cinéma et ateliers de pratique artistique : un quartier, une école, un artiste...). **1 270 élèves.**

<u>Quartiers/Décentralisation/CUCS</u>: 8 Ateliers image, danse, carnaval dans les quartiers (contrat de ville) pendant les mercredis et vacances scolaires. **1000 personnes**.

PÔLE COORDINATION ASSOCIATIVE ET AUTRES OPÉRATEURS

Animer et coordonner la gestion des manifestations associatives et des autorisations de tournages qui doivent s'implanter sur le territoire communal. Assurer le suivi des dossiers de sécurité des manifestations culturelles pour **75 manifestations et 87 demandes de tournages et prises de vues.**

PÔLE RÉGIE

Permet de suivre les dossiers sur le plan technique (étude de faisabilité, sécurité, mise en œuvre des actions sur le terrain).

PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

QUELQUES CHIFFRES

Depuis 2001, le Service de la Culture offre des manifestations et actions induisant une programmation culturelle diversifiée et complémentaire à l'offre culturelle globale sur l'ensemble de l'année et du territoire communal.

Coût de 3,08 euros par visiteur/spectateur/écolier concerné par la programmation. (charges salariales et supplétives non comprises)

LE SERVICE DE LA CULTURE OFFRE EN MOYENNE 4,30 HEURES/JOUR DE PROPOSITIONS ARTISTIQUES EN DIRECTION DES ARLÉSIENS.

1990	Artistes professionnels et amateurs accueillis
4	Intermittents techniciens du spectacle employés
28	Vacataires ayant coopéré aux actions
151 322	Personnes concernées par les actions culturelles du Service de la Culture
83	Associations culturelles subventionnées par la Ville

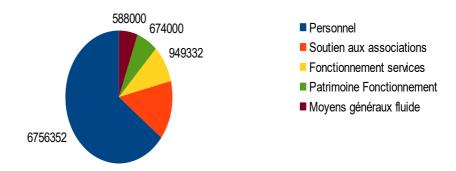
Arts de la Rue	Plus de 1 176 artistes professionnels MP18 (baiser +	49 000 personnes	
Arts de la Rue	carnaval) et DDN		
Arts plastiques	12 expositions +3 résidences	73 202 personnes	
EAC	Un artiste, une école	1 270 élèves	
Musique	649 artistes, 3 manifestations, 44 concerts	19 430 personnes	
Quartiers	8 ateliers image, danse, carnaval sur 5 jours	90 enfants et adolescents	
Quartiers	8 ateliers illiage, dalise, carriavai sui 3 jours	30 parents	
Danse	1 manifestation 5 Cies 5 spectacles 150 artistes	1 000 personnes	
Arles se livre	70 partenaires	7 300 personnes	
Total		151 322 personnes	

BUDGET 2018 PRIMITIF DES PRINCIPALES ACTIONS

ARTS PLASTIQUES	15 000,00
ART DE LA RUE	220 000,00
DANSE	5 000,00
MUSIQUE	70 000,00
ARLES SE LIVRE	5000,00
ÉDUCATION ARTISTIQUE	22 000,00
PROXIMITÉ art dans l'espace public	15 000,00
cucs	13 000,00
JOURNÉE FEMME	9 600,00
LOCATIONS SALLES	17 000,00
AUTRES	3 090,00
ARLES AGENDA	11 500,00
OCTOBRE NUMÉRIQUE	16 000,00
SOUTIEN A LA CRÉATION	7 000,00
VACATAIRES DRH	30 000,00
SUBVENTION	000,000 8
TOTAL DÉPENSES	467 190,00

BUDGET GÉNÉRAL CULTURE

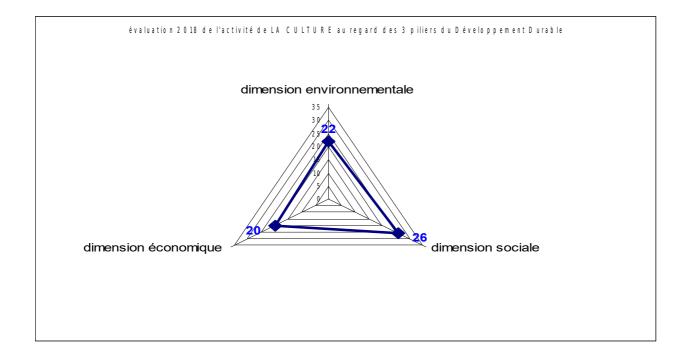
Sur un budget Ville de 10 480 300€, les dépenses culture sont réparties comme suit :



ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DE LA CULTURE AU REGARD DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

EVALUATION DE LA CULTURE EN 2018

Voir le détail de l'évaluation au regard du Développement Durable en fin de rapport.



2.6 <u>POLITIQUE NOUVELLES TECHNOLOGIES D'INFORMATION & DE COMMUNICATION (NTIC)</u>

LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR ARLES

LA FIBRE OPTIQUE OPÉRATEURS

La ville d'Arles, et par extension le territoire d'ACCM, a été incluse dans la première tranche du plan FTTH mené par les opérateurs. Le déploiement sur la commune a débuté en **2013** et durera plusieurs années (8 ans). Au terme de cette opération, France Télécom s'est engagé à ce que **chaque foyer de la commune soit desservi par une fibre optique**. Arles fait partie de la première tranche de ce déploiement en France.

La fibre optique en 2018

450 km de lignes tirées

11 000 foyers éligibles aux offres Fibre Optique

100 Mbits minimum proposés

LA FIBRE OPTIQUE « MAIRIE ET ACCM », UN RÉSEAU MÉTROPOLITAIN

La ville d'Arles et ACCM déploient un réseau fibre optique « collectivité » depuis 2011. à partir de 2016, le réseau métropolitain s'est étendu de façon importante aux autres communes de la communauté d'agglomération ACCM. Un plan d'action de 3M d'euros sur 4 ans a été validé par le bureau communautaire.

Pourquoi un réseau métropolitain fibre optique ? Il offre plusieurs usages :

- Création d'une offre de service fibre opéré à destination des entreprises d'ACCM
- **Réduction des Coûts de fonctionnement de la ville** couplées à de meilleures performances. Les retours sur investissement sont de 1 à 4 ans maximum selon les sites.
- Mutualisation de moyens entre acteurs publics (mairie, communauté d'agglomération, pays d'Arles, Office de Tourisme, Hôpital, Écoles, Antenne du CNRS, IUT, CCI, SupinfoCom). Lorsque cela est possible, les services communs constitués permettent de réaliser des économies d'échelle et d'améliorer l'efficience des moyens de communication. Cela permet aussi de construire des infrastructures communes et de pouvoir fédérer les moyens de communication en cas de crise (inondations...).
- Amélioration de la sécurité par un dispositif de vidéo protection: le réseau de vidéoprotection déployé par la ville d'Arles se sert du réseau métropolitain pour agréger les différentes caméras et renforcer l'efficacité du système.

2.7 LA PREVENTION DES RISQUES MAJEURS EN 2018

Les risques majeurs sur Arles

Huit Risques Majeurs recensés : inondation, submersion marine, feux de forêt, retrait gonflement des argiles, séisme, rupture de barrage, transport de matières dangereuses, risques industriel. A ceux-là, s'ajoutent les risques météorologiques (vent, neige, pluie, etc.) et les risques sanitaires (épizootie, épidémies).

Un service municipal dédié aux risques majeurs

Il a pour mission la prévention (information de la population, mise à jour du Plan communal de sauvegarde, veille météo), la gestion de crise (coordination des acteurs sur le terrain, aide à la décision) et l'aide au retour à la normale.

Outils, dispositifs et acteurs

Le plan communal de sauvegarde est l'outil de gestion de crise pour les élus et les territoriaux.

Le DICRIM, document d'information communal risques majeurs consultable sur le site Internet de la ville (mis à jour en novembre 2016), pour familiariser le public aux principaux risques existants sur la commune et donner les consignes nécessaires.

Le Plan familial de mise en sûreté, consultable et téléchargeable sur le site de la ville, peut être rempli par chaque foyer en s'aidant du DICRIM. Il recense toutes les informations utiles en cas d'alerte et constitue un aide mémoire des types de papiers ou documents à sauvegarder.

Le serveur d'appel vocal permet de prévenir la population d'un risque prévisible ou en cours. Établi à partir de l'annuaire et des inscriptions volontaires des personnes en liste rouge ou possédant un portable.

Un plan particulier de mise en sûreté permet aux établissements scolaires de se préparer à la crise en identifiant les lieux de repli, d'évacuation, les points d'eaux, etc. L'objectif est de pouvoir rester deux heures confinés en attendant l'arrivée des secours (les écoles sont aussi dotées de mallettes de secours : radios, lampes, liste des élèves, matériel de premier secours, etc.)

Un onglet «INFO risques» sur le site Internet de la ville, informe sur les risques majeurs et propose des documents utiles (DICRIM, information acquéreur locataire, etc.). Une information sous forme de bandeau sur l'ensemble des sites Internet de la Ville est activée en cas de vigilance en cours.

Une collaboration avec le SYMADREM pour mettre en place un dispositif gradué de surveillance des digues du Rhône en période de crues. Dès que les digues sont sollicitées par le fleuve, une surveillance linéaire est assurée par des agents de la ville d'Arles sous la supervision du SYMADREM dans le cadre de son PGOPC (Plan de Gestion des Ouvrages en Période de Crues). L'objectif, détecter au plus tôt tout désordre généré par la crue.

V / DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

La prise en compte des critères de développement durable demande à s'interroger sur notre système global de développement. La pollution des milieux, la surexploitation des ressources naturelles, les atteintes à la biodiversité mais aussi les conditions de vie des pays en voie de développement sont directement liées à nos modes de production qui eux mêmes sont conditionnés par nos modes de consommation.

Le modèle actuel de consommation de masse, une recherche continue de commercialisation à des coûts toujours plus bas ont déresponsabilisé les consommateurs et les ont éloigné des réalités de production. Peut-on continuer à consommer toujours plus, à des prix toujours plus bas sans se soucier des conséquences environnementales et humaines des conditions de production des produits achetés ?

Le développement durable implique de s'interroger sur nos modes de consommation, de s'informer sur les conditions de production des produits commercialisés afin de s'assurer que nos modes de consommation ne compromettent pas les conditions de vie des populations les plus démunies et ne nuisent pas à l'avenir de la planète.

Il s'agit de prendre conscience des conséquences de nos choix.

Comme le rappelle le rapport Brundtland, le développement de modes de consommation et de production responsables est donc essentiel et devrait être porté à tous les niveaux de la décision. Les collectivités locales ont ici un rôle d'exemplarité à jouer. Elles se doivent de faire preuve d'éco-responsabilité non seulement en tant que prestataires de services publics auprès de la population mais aussi en tant que consommateurs.

1. UNE RESTAURATION COLLECTIVE RESPONSABLE

En décembre 2011, la municipalité a créé, par délibération du conseil municipal, l'établissement public administratif, EPARCA. Une convention établie entre la ville et l'EPARCA définit clairement les orientations de développement durable que la ville souhaite intégrer au niveau de la restauration collective.

UNE DÉMARCHE BASÉE SUR LA CONCERTATION

Un atelier Agenda 21, en 2009, avait défini diverses orientations pour la restauration collective permettant de prendre en compte les différents aspects du développement durable.

Des groupes de réflexion ont ensuite été mis en place au sein de la Commission Consultative des Services Publics selon trois axes :

- améliorer la qualité gustative des repas
- avoir une démarche éco-responsable
- améliorer les conditions de prise du repas

La Commission Consultative des Services Publics a validé les objectifs définis par ces groupes de réflexion qui constituent la base des orientations formulées par la convention.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRIVILÉGIER

- l'achat de produits bruts
- l'achat de produits saisonniers
- l'achat de produits locaux
- l'achat de produits issus de l'agriculture biologique
- les produits présentant des labels reconnus pour leur goût et leurs conditions de production respectueuses de l'environnement

METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS CONCRÈTES EN FAVEUR DU DD AU NIVEAU

- des approvisionnements
- de la gestion des déchets
- de l'optimisation des tournées de livraison.

METTRE EN ŒUVRE UN PROJET PÉDAGOGIQUE

C'est un axe prioritaire pour la ville qui considère que le temps de repas doit être considéré comme un temps de vie sociale participant à la formation du futur citoyen.

BILAN DE L'ANNÉE 2018

La prise en compte des objectifs fixés à la restauration collective se fait progressivement en fonction des possibilités d'approvisionnement du territoire et aux capacités de l'outil de production qu'est la Cuisine centrale. L'année 2018 est fortement impactée par 5 mois de fermeture de la cuisine centrale pour travaux de réhabilitation.

480 000 repas 2700 repas / jour pour les écoles

L'EPARCA fournit:

- les écoles maternelles et élémentaires
- les foyers de personnes âgées
- le portage à domicile
- le restaurant administratif et universitaire
- 3 crèches

Les axes de la politique environnementale de l'EPARCA sont adaptés aux impacts de l'activité :

- développement des approvisionnements durables
- gestion des déchets en assurant une production minimale de déchets et leur tri dans la mesure du possible,
- préservation de l'eau en évitant le gaspillage et en maîtrisant les concentrations des produits lessi-
- optimisation des consommations d'énergie par une utilisation efficace des ressources et la sensibilisation du personnel,
- prévention de la pollution

PROJET PÉDAGOGIQUE « REGALATE »

L'EPARCA propose des actions de sensibilisation à l'alimentation et à l'environnement aux écoles volontaires. Parmi les actions concrètes proposées en 2018 :

- compostage aux Écoles Monplaisir et Alyscamps, restaurant scolaire en couleurs à Pont de Crau,
- interventions dans les classes en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE),
- animations sensorielles autour des fruits et des légumes en partenariat avec « Interfel »

(Interprofession de la filière des fruits et légumes frais)

LES APPROVISIONNEMENTS

Les denrées alimentaires font l'objet d'une sélection rigoureuse notamment en ce qui concerne la qualité organoleptique et nutritionnelle, la traçabilité et l'impact environnemental. Dans le respect du code des marchés publics, l'EPARCA développe les approvisionnements qualitatifs et de proximité.

POURCENTAGE DE COMPOSANTES CONTENANT DES DENRÉES LABELLISÉES DANS LES REPAS SCOLAIRES

LABELS	Année scolaire 2017/2018
Total composantes labellisées	36,70%
Dont Agriculture Biologique	68,00%
Dont Label certifiant l'origine	15,60%
Dont Label "Pêche durable"	10,20%
Dont label certifiant la qualité ou la méthode de fabrication	6,10%

Denrées issues des approvisionnements de proximité dans les repas scolaires

- Un calendrier de la disponibilité des approvisionnements issus de l'agriculture et de l'élevage de locauxrégionaux a été initié et a permis d'intégrer plus de 85 services de « produits locaux » dans les repas des enfants.
- les écoles sont approvisionnées par les boulangeries locales.

LES PRODUITS BÉNÉFICIANT D'UN LABEL QUALITÉ IDENTIFIABLES SUR LES MENUS AU MOYEN DE PICTOGRAMMES

	Produits de saison		Produits labellisés Appellation d'Origine Protégée
()	Produits achetés localement	Q	Produits labellisés Critères Qualité Certifiés
AB ADRIEUTION STOCK STOC	Produits issus de l'agriculture biologique	Cabel Roys	Produit label rouge

LA GESTION DES DÉCHETS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

L'EPARCA trie les déchets :

- les piles sont déposées dans des récupérateurs prévus à cet effet,
- les cartouches d'encre sont reprises par les fournisseurs,
- le papier, les cartons, le plastique, le fer et les déchets souillés (conditionnements primaires des produits d'entretien) sont récupérés et valorisés par la société Delta Recyclage.

L'EPARCA ne génère pas de déchets en verre et génère peu de déchets organiques.

VOLUMES DE DÉCHETS

Année	Fer	Souillés
2018	1,08 T	0,307 T

Les produits et les plats cuisinés à l'avance sont conditionnés dans des barquettes en polypropylène à usage unique. Afin d'en réduire le nombre, l'EPARCA optimise le remplissage des barquettes.

Par ailleurs, l'EPARCA est engagé depuis 2015 dans la démarche de lutte et de prévention des déchets alimentaires initiée par l'ADEME, la REGION et la DRAAF de la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur. La mise en œuvre et le déploiement progressifs dans les restaurants scolaires de la ville d'Arles sont mis en œuvre en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) Rhône-Pays d'Arles et les Directions de la ville concernées.

LA POLITIQUE TARIFAIRE

La ville d'Arles a toujours affirmé sa volonté de donner à la restauration scolaire un rôle social à travers sa politique tarifaire. Ainsi la ville prend à sa charge une partie du coût de revient des repas pour les scolaires, les étudiants et son propre personnel.

Le montant payé par les familles varie en fonction du quotient familial. Le montant payé par les étudiants est celui du tarif national du CROUS. Le montant payé par le personnel municipal ne prend pas en compte le coût du personnel EPARCA.

Conformément aux modalités prévues par la convention Ville d'Arles-EPARCA, les tarifs ont fait l'objet d'une évolution au 1^{er} septembre 2018 comme suit :

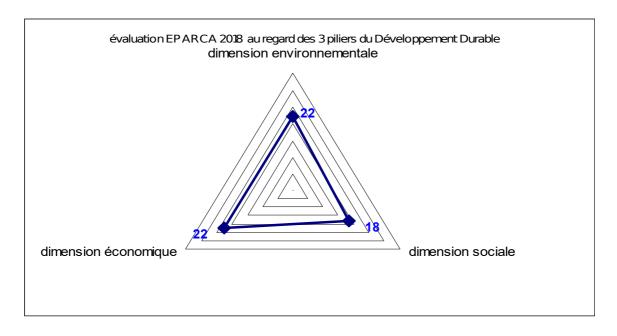
Coût unitaire des repas	Montant facturé des repas	
Repas scolaire : 6,07 €	Montant facturé aux familles : de 1,02 € à 3,22 €	
	Montant facturé aux étudiants : 3,25 €	
Repas restaurant municipal : 8,79 €	Montant facturé aux personnels municipaux : 3,87 €	

TRAVAUX DE REHABILITATION

L'EPARCA a mené une opération de réhabilitation de la cuisine centrale en 2017 et 2018. Un éclairage à LED avec détecteurs de présence et une pompe à chaleur ont notamment été installés.

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DE L'EPARCA AU REGARD DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

EVALUATION DE L'EPARCA 2018



Voir le détail de l'évaluation au regard du Développement Durable en fin de rapport.

2. ÉLIMINER RESPONSABLE : LA GESTION DES DÉCHETS

Consommer, quel qu'en soit le mode, engendre fatalement la production de déchets, plus ou moins nombreux, plus ou moins toxiques, qu'il convient d'éliminer.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe, depuis le 1er janvier 2017, ACCM exerce, au titre de ses compétences obligatoires, la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés en lieu et place des communes du territoire.

Ainsi, la communauté d'agglomération ACCM est désormais en charge de :

- √La collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés,
- √La collecte en point d'apport volontaire,
- ✓La gestion des déchetteries,
- ✓Les actions de prévention, communication et de sensibilisation.

Sur Arles, le périmètre de collecte s'étend sur 11 hameaux et villages, soit une superficie de 758 km².

Des changements pour les habitants?

Pour faciliter les démarches des usagers, ACCM a mis en place un numéro d'appel exclusivement dédié au traitement des demandes : N° info collecte 04 84 76 94 00, ainsi qu'une adresse courriel infocollecte@agglo-accm.fr

Les sacs de collecte sélective sont distribués dans les points habituels (Camille Pelletan et mairies annexes des hameaux) et font l'objet de distributions organisées et annoncées pour les villages, deux fois par an (Mas Thibert, Salin de Giraud, Raphèle, Moulès, Pont de Crau).

Les cartes d'accès aux déchetteries peuvent être retirées dans les locaux du centre technique municipal, 7 Rue Gaspard Monge (sur présentation d'un justificatif de domicile et carte grise) ou demandées sur le site internet de la communauté d'agglomération www.agglo-accm.fr. A noter que les cartes municipales sont toujours valables.

Depuis 2017, les jours et circuits de collecte des ordures ménagères, les horaires d'ouverture des déchetteries, ou les lieux des points d'apports volontaires sont inchangés.

Toutefois, suite aux récentes évolutions réglementaires, et notamment la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) transposée dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets, les collectivités locales sont sollicitées dans la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la prévention des déchets. Elles doivent notamment agir de façon exemplaire et catalyser les acteurs locaux.

Face à ces objectifs, et dans un contexte budgétaire en tension, la maîtrise des coûts du service de gestion des déchets ménagers et assimilés est un enjeu majeur pour les années à venir.

Ainsi, dans le cadre des objectifs de la loi de transition énergétique (LTECV), et du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) du Pays d'Arles, la communauté d'agglomération ACCM a prévu de remplacer sa flotte de bennes par du matériel à énergie propre (GNV : gaz naturel véhicule). Le but est de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les consommations d'énergie. D'autres évolutions sont envisagées dès 2020, notamment la mise en place de nouveaux points d'apports volontaires dédiés à la collecte sélective.

LA PREVENTION ET LE REEMPLOI

ACCM a développé un ensemble de missions pour gérer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de façon optimale, sur l'ensemble du territoire communautaire.

LA PRÉVENTION

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) définit la prévention comme « l'ensemble des mesures et des actions amont (notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à réduire les impacts sur l'environnement et à faciliter la gestion ultérieure des déchets ».

Juridiquement, l'article L541-1-1 du Code de l'environnement définit la prévention comme suit : « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits ».

En résumé, la prévention doit être envisagée comme un levier d'économie aussi bien d'un point de vue financier (moins de transport, moins de traitement) qu'environnemental. La prévention prend tout son sens à travers la formule suivante : « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».

Dans ce cadre, ACCM souhaite mobiliser les acteurs du territoire (élus, associations...) à la poursuite d'un objectif commun : la réduction des déchets.

Sur Arles, les conseillers du tri participent à la prévention au travers de différentes actions :

En 2018, ils ont assuré:

- ➤ Le suivi de collecte et le contrôle qualité
- La sensibilisation lors d'événementiels (animations, expositions, fêtes et marchés locaux) : 9 journées
- ➤ La sensibilisation spécifique jeune public : 1 250 élèves en 2018 pour les écoles et 360 enfants au centre d'animations sportives
- La sensibilisation tout public : **90 personnes** auprès d'associations diverses
- Le porte-à-porte tout habitat ou habitat collectif : 1 700 personnes sensibilisées,
- ➤ Participation à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), chaque jour de la semaine un thème spécifique en lien avec la réduction des déchets a été abordé sous forme d'article, d'interview ou d'animation (interview de Lisa Coinus, vidéos des centres de tri, randonnée ramassage de déchets, article sur le compostage et article sur la fabrication de tawashi)
- La mobilisation des relais d'information
- La promotion du compostage

Afin de valoriser les déchets verts et organiques produits par les ménages (soit 30% de la poubelle de cuisine), ACCM a proposé des composteurs individuels en bois, avec guide du compostage et bio seau (valeur de l'ensemble : 55,43 € TTC). Entre 2017 et 2018, **215 composteurs ont été distribués.**

Grâce à cet équipement, les déchets issus du jardin (tontes, petits branchages) et de la cuisine (épluchures, restes de repas, café, essuie-tout...) peuvent être valorisés par production d'un amendement organique de qualité, utilisable au jardin.

D'autre part, le fait de détourner la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM), permet de réduire le tonnage d'ordures ménagères résiduelles transporté et traité par enfouissement, ce qui participe à réduire notre empreinte carbone.

LE RÉEMPLOI

Conformément aux prescriptions du Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), les collectivités territoriales doivent encourager la prévention des déchets par le réemploi.

La communauté d'agglomération ACCM, dans cette perspective, encourage les usagers à a dopter des gestes de prévention avant d'apporter un déchet en déchetterie. Il s'agit notamment de :

- donner si cela peut encore servir,
- essayer de réparer avant de jeter.

La ressourcerie d'Arles

ACCM s'est engagée en faveur du réemploi et de la valorisation des déchets, sur la base d'un contrat de marché public avec l'association RE-SOURCES pour la collecte, le tri et la valorisation des encombrants, sur Arles.

Les enlèvements s'effectuent 1 jour par semaine, sur rendez-vous pour les particuliers.

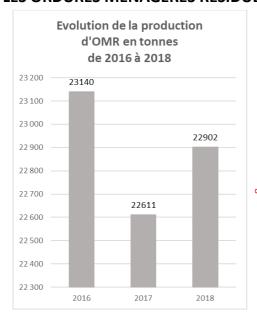
Les déchetteries de Trinquetaille et Raphèle, ont été équipées, dès 2017, de conteneurs pour le dépôt d'objets destinés à la ressourcerie. Les usagers peuvent y déposer les objets en bon état et ainsi leur donner une seconde vie.

Emmaüs, TEEF

D'autres acteurs du territoire sont mobilisés pour participer à la prévention :

- Emmaüs qui réceptionne des objets en état d'usage,
- TEEF, pour le chantier vêtements durables, dont l'activité concerne le tri, le lavage, le repassage et la revente de vêtements collectés sur la commune d'Arles.

LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES



ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

22 902 tonnes de déchets ménagers et assimilés produits sur Arles

soit une augmentation de 1,3% par rapport à 2017

Ratio de 433 kg/an/habitant

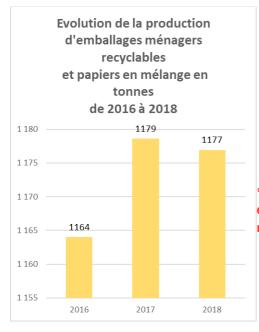
☞ La

production de déchets par habitant reste largement supérieure aux moyennes régionales et nationales.

<u>REPERES</u>						
Les	Les chiffres clés de l'ADEME (référentiel national 2015 des coûts du SPGD)					
	Production en kg/an/habitant					
	National PACA Bouches du Rhône Arles					
OMR	261	392	377	433		

LES EMBALLAGES MÉNAGERS & JOURNAUX / MAGAZINES

Sur Arles, les emballages recyclables, sont collectés en mélange avec les journaux et les magazines. Les conseillers du tri et de la prévention d'ACCM réalisent des sensibilisations à destination de divers publics (habitat collectif, scolaires, associations...). Ils accompagnent la mise en place de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire Arlésien.



LA COLLECTE DES EMBALLAGES & JOURNAUX/MAGAZINES

1176,90 tonnes ont été collectées soit 22,25 kg/an/hab

=> une baisse de 1,69 % est enregistrée entre 2017 et 2018

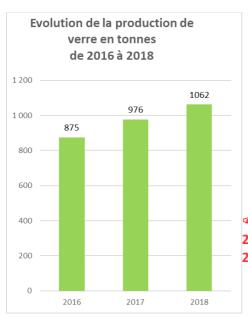
La production d'emballages ménagers recyclables et papiers en mélange par habitant reste largement inférieure aux moyennes régionales et nationales.

<u>REPERES</u>						
Les chiffres clés de l'ADEME (référentiel national 2015 des coûts du SPGD)						
	Production en kg/an/habitant					
National PACA Bouches du Rhône Arles						
Emballages & papiers	47	34	25	22,25		

LE VERRE MENAGER ET PROFESSIONNEL

125 colonnes d'apport volontaire sont réparties sur le territoire d'Arles, en ville et dans les quartiers.

La mise en place des nouvelles bornes d'apport volontaire de verre durant l'automne 2016 et la campagne de communication sur le recyclage du verre a eu un impact positif sur les tonnages collectés. En 2018, près de 86 tonnes supplémentaires ont été collectées par rapport à 2017. Le verre est un flux dont le coût de collecte et de traitement est en partie compensé grâce aux soutiens versés par CITEO. Des pistes de progrès doivent être trouvées pour détourner le verre, encore trop présent dans les ordures ménagères résiduelles. Ceci pèse significativement sur le coût du service.



COLLECTE DU VERRE

125 colonnes soit 1 pour 423 habitants **1061,8 tonnes collectées** soit 20,1 kg/an/hab

Progression de près de 86 tonnes soit + 8,8 %!

REPERES Les chiffres clés de l'ADEME (référentiel national 2015 des coûts du SPGD) Production en kg/an/habitant							
	National PACA Bouches du Rhône Arles						
Verre	29	21	14	20,1			

LE TEXTILE

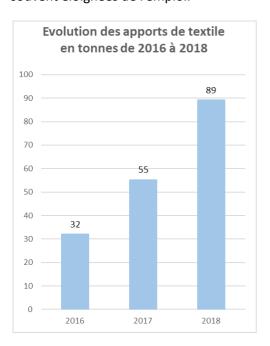
Le textile peut être déposé au sein des 26 colonnes d'apport volontaire ou à la boutique Véti Arles, située Rue Gaspard Monge.

L'association TEEF valorise l'essentiel du gisement sur Arles, avec un total de plus de 89 tonnes en 2018.

Après tri, les textiles en bon état d'usage sont mis sur le marché de la vente, ou acheminés vers les filières de recyclage où ils sont le plus souvent transformés en chiffons d'essuyage industriels. Ils peuvent également, après effilochage, alimenter la production de feutrine ou la filature pour les matières naturelles.

TEEF a une boutique de vente de vêtements durables à petits prix, qui permet de donner une seconde vie au prêt-à-porter, linge de maison, chaussures.

De la sorte, les textiles collectés sont valorisés en circuit court, à l'échelle locale, et permettent de soutenir l'insertion professionnelle de personnes souvent éloignées de l'emploi.







COLLECTE DU TEXTILE

26 colonnes

89,2 tonnes collectées soit 1,69 kg/an/hab

Progression de près de 33,9 tonnes soit + 61,4 %!

LES COLLECTES AU SEIN DES DECHETERIES

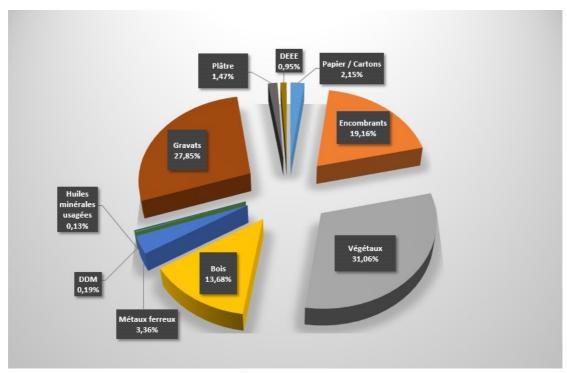
COLLECTES DECHETERIES

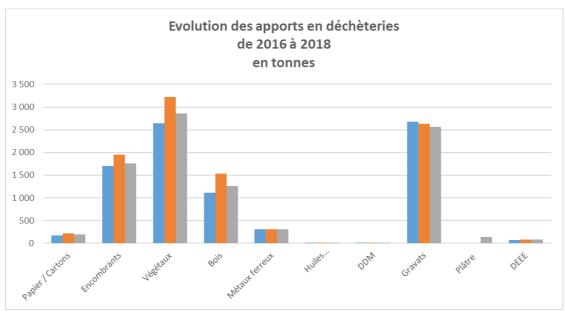
9197,7 tonnes collectées

Soit 173,9 kg/an/habitant

Baisse de près de 759 tonnes soit -7,6 %!

Synthèse des données pour les déchets en 2018





VI / MOBILISATION & SENSIBILISATION DES PUBLICS AU DEVELOPPEMENT DURABLE

1. LA STRATÉGIE DE LA COMMUNE D'ARLES

Tout projet territorial de développement durable est un PROJET PARTAGÉ qui engage toute la commune et ses habitants sur du long terme. De fait, c'est un projet qui ne peut se conduire sans la participation et l'adhésion des acteurs du territoire (acteurs sociaux et économiques, élus, décideurs, autres collectivités locales, associations) et des usagers (simples citoyens, familles, groupes d'intérêt...).

Il s'agit donc d'informer et de sensibiliser afin d'amener chacun à s'interroger sur sa responsabilité envers les autres, la planète, les générations futures.

Il s'agit également de mobiliser, de concerter et d'associer les citoyens au projet afin que chacun, selon ses moyens, puisse contribuer à l'élaboration de ce projet commun.

Il s'agit enfin de modifier nos méthodes de travail pour aller vers des démarches collectives, participatives s'appuyant sur des approches transversales.

Il faut donc, à chaque étape, depuis l'élaboration du projet et de ses objectifs jusqu'à la réalisation des actions et leur évaluation, associer la société civile de façon transparente. Il faut aussi rendre compte de l'évolution du projet et de chaque action afin de permettre à chaque acteur engagé, mais aussi à ceux qui pourraient le devenir, la compréhension des enjeux et le suivi de son évolution dans ses différentes phases.

La mobilisation, la sensibilisation et l'association des publics est donc un véritable enjeu pour la ville d'Arles et un gage de réussite du projet territorial de développement durable.

Ces actions sont portées par le Service Développement Durable de la Ville d'Arles (3 ETP).

2. LES ACTIONS

2.1 COMMUNIQUER

Le service a réalisé en 2018 auprès des agents territoriaux et des arlésiens :

- des communiqués relatifs aux actions de la Ville et des partenaires engagés sur le Développement Durable
- des articles dans ARLES INFO
- des articles sur le site internet de la Ville
- des interviews et spots radios par Soleil FM

Dépliant "Arles en printemps"

Cet outil de sensibilisation et de communication qui recense, sur la période du printemps, l'ensemble des activités en matière de biodiversité et de développement durable organisées sur la commune est désormais attendu des usagers, arlésiens d'ici ou d'ailleurs. Il permet aux acteurs du réseau d'avoir une meilleure visibilité.

Portail "Environnement"

Sur le site internet de la Ville, ce portail fait l'objet de mises à jour et d'enrichissement au fur et à mesure que les actions relatives à l'Environnement se multiplient.

2.2 AGIR

LES ACTIONS DU SERVICE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CHARTE ECOCITOYENNE

la ville accompagne 40 acteurs associatifs engagés à développer des comportements écocitoyens. Une évaluation de leurs pratiques doit être faite prochainement.

ANIMATION DU RESEAU DEVELOPPEMENT DURABLE

Désormais, les membres du Réseau se connaissent, se reconnaissent et s'entraident, n'hésitant pas à se coopter lors de manifestations publiques. Le service DD leur transmet régulièrement des infos variées et utiles tels que dons de matériaux, groupements d'achat d'énergie, appels à projets, actions sur le territoire autour du Développement durable...

DOUBLEMENT DES MEMBRES

2015 70 membres2017 110 membres2018 147 membre

PARTENARIATS

Suivant l'esprit du Plan local Biodiversité, la Ville poursuit son développement des partenariats avec les acteurs locaux.

- L'ESAT des Abeilles de Fourchon a animé des ateliers de plantation dans les écoles pour 3 classes.

 Le CFA BTP section menuiserie a construit 25 jardinières de très belles factures pour les écoles, l'Accueil de jour et la Crèche Lou Pitchounet.

 6 associations (le CPIE mais aussi les associations Un enfant un jardin, Petit à Petit, Ligue de Protection des Oiseaux, Cala melosa et Arts de Vivre) sont intervenues dans les écoles et certains projets de la Ville.

ÉVÉNEMENTIELS

Ils contribuent à sensibiliser à la préservation de la biodiversité et aux pratiques écologiques à adopter.

FOIRE AUX PLANTES & À LA BIODIVERSITÉ

Parmi les animations proposées autour de la biodiversité pour cette 3e édition, technique du Furoshiki, fabrication d'abris à insectes, réalisation de jardinières en osier et en godets, technique des lasagnes, jeu de l'abeille, conception de bac à réserve d'eau, lombri-compostage, reconnaissance de plantes sauvages urbaines à usages, espace échanges et lecture...

2018
DEPENSES: 2075 €
RECETTES (ODP): 1110 €

45 stands dont 23 exposants et 22 stands animations

Un TEMPS FORT avec tombola a permis d'offrir à 2 gagnants du tirage au sort des lots offerts par des animateurs (graines, pot de miel, bon pour un atelier biodiversité, visite de jardin en permaculture...).

DEPLIANT « ARLES EN PRINTEMPS »

Il figure désormais parmi les programmes annuels diffusés par la Ville d'Arles (agenda culturel...) à une période de l'année un peu plus « creuse ».

CONCOURS "ARLES EN FLEURS"

Ce concours débute de façon concomitante avec la foire aux plantes et se clôture le 30 avril.

Son objectif est d'amener les participants à s'inscrire dans sa stratégie globale : encourager le « zéro pesticide », le « jardiner et fleurir au naturel », développer la mise en place d'actions collectives et citoyennes...

Les lots sont offerts par 3 partenaires complémentaires à la Ville d'Arles : Actes Sud, l'Abeille arlésienne et l'Office de tourisme. En 2018, la Ville a récompensé la candidature de l'Accueil de jour pour la réalisation collective de leur jardin avec leurs usagers volontaires.

CONCOURS "CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ"



Sur le thème «Conception et gestion écologique des espaces de nature », la Ville d'Arles a été labellisée au niveau « 2 libellules » en 2018.

Son action « Le jardin des Avettes : rucher-école citoyen et Refuge LPO» figure dans le recueil national des actions 2018 à promouvoir.

Nota: le maintien du niveau «3 libellules », obtenu en 2017, était conditionné à l'arrêt total d'utilisation des produits phytosanitaires dangereux sur l'ensemble des espaces publics (cf.

rapport DD 2017). Or, même s'ils y sont légalement autorisés pour quelques temps encore, les cimetières et les terrains de sport continuent à faire usage de ces produits. Les critères du concours ayant été renforcé sur ce point, la Ville a donc perdu 1 libellule.

LES MARGES DE PROGRES

- Volet aménagement du territoire et planification : renforcer la connaissance de la biodiversité sur la partie urbaine du territoire, développer des actions en faveur de la biodiversité dans les projets d'aménagement
- Volet gestion et suivi : développer les certifications et les labels de gestion écologique par des action de gestion et de suivi impliquant les agents afin de stopper l'usage de produits phytosanitaires dangereux. Ces produits peuvent être remplacés par des produits moins nocifs pour la santé et l'environnement dans un premier temps.

Volet pédagogique :

- renforcer les actions pédagogiques et participatives en mettant en œuvre des processus de collecte de données d'observations naturalistes, en développant des jardins avec des partenaires privés avec un dispositif d'accompagnement et de suivi.
- renforcer le travail en équipe au sein de la collectivité et développer des partenariats techniques pour bénéficier de conseils extérieurs afin d'avoir une vision plus globale et complète des objectifs à atteindre et des moyens à y mettre.

LES ACTIONS DÉLÉGUÉES

Une des actions du service Développement Durable est la sensibilisation des citoyens.

Il s'appuie pour cela, en priorité, sur deux associations du territoire, l'Espace Info Énergie (EIE) et le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement Rhône-Pays d'Arles (CPIE).

Pour la biodiversité, il s'appuie également sur 6 autres structures associatives travaillant en synergie : Un Enfant, Un jardin / Petit à Petit / SCOP MOSAÏQUE / LPO / L'Apier ou Le mur a des oreilles / Arts de Vivre / A Corps & A Plantes (voir aussi plus haut).

BILAN 2018

NBRE DE PERSONNES CONCERNEES

EIE: 212 CPIE: 2895

SUBVENTIONS VILLE D'ARLES

EIE: 3000 € CPIE: 40 000 €

L'information et la sensibilisation du public en matière d'économie d'énergie se font essentiellement à travers **l'EIE**, structure mise en place et financée par l'ADEME et les collectivités territoriales, et portée sur Arles par la CLCV. Son rôle est d'informer et de conseiller les particuliers sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Doté d'un personnel qualifié en énergie, l'EIE est à même de conseiller sur des projets d'aménagement ou de construction d'un point de vue technique, dans le choix des entreprises agréées ou dans les montages financiers.

Ainsi, l'EIE et la CLCV mènent des actions pour sensibiliser le public aux gestes économes.

ESPACE INFO ÉNERGIE DU PAYS D'ARLES (EIE) & CLCV

Ses outils de communication :

Permanences sur Arles:

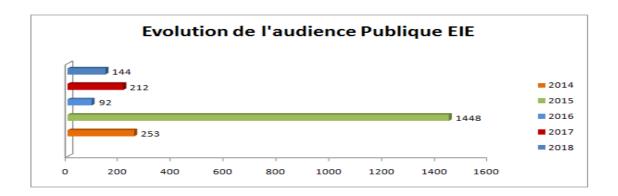
- accueil au local de l'EIE 6 rue Jean Bouin lundi, mardi, jeudi de 9h à 17h
- permanence téléphonique lundi, mardi et jeudi de 9h à 17h au 04 90 96 43 86

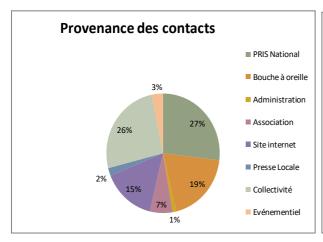
Site internet : https://infoenergie-paysarles.fr/

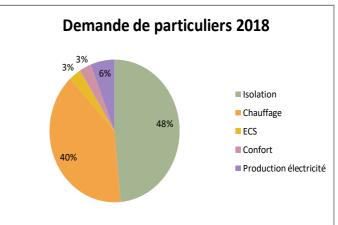
Plateforme de Rénovation Énergétique au numéro 0 808 800 700

Chronique hebdomadaire sur Soleil FM: les mardis à 8h50 et jeudis à 16h30

En 2018, 144 personnes ont consulté l'ElE dont 92 personnes du Pays d'Arles. **Soit une baisse de fréquentation de 27% environ par rapport à 2017**. Cette baisse peut s'expliquer par le départ de la conseillère titulaire et son remplacement qui a entraîné une rupture de la permanence pendant 3 mois.







LE CONSEIL ÉNERGÉTIQUE AUX ARLÉSIENS

Le nombre de contact est stable depuis 3 ans après avoir enregistré une baisse significative des demandes ces quatre dernières années. Sur Arles, **46 personnes** ont reçu des informations détaillées sur leur projet de rénovation énergétique.

Nombre de personnes sensibilisées	2014	2015	2016	2017	2018
Sur Arles	40	43	40	49	46

TYPE DE DEMANDEURS

Les propriétaires occupants sont les plus nombreux à solliciter des conseils (93%) car ce sont eux qui entreprennent des travaux de rénovation. Les demandes des copropriétaires du parc privé restent marginales sur le territoire du Pays d'Arles.

Plus de 90% des questions sont liées au bâti ancien dont sa rénovation énergétique notamment sur des habitations datant des années 1970/1980. L'autre moitié des demandes concerne les habitations de plus de 15 ans.

NATURE DES DEMANDES

En 2018, les demandes sur les travaux de rénovation ont concernés essentiellement 2 postes soit **l'isolation** (40%) et le chauffage (48%). Les dépenses énergétiques pèsent lourdement sur le budget et les particuliers y sont de plus en plus sensibles.

Les demandes concernent principalement l'isolation des parois opaques et le système de chauffage notamment dans le patrimoine ancien. Les conseils sur la production électrique avec l'usage des énergies renouvelables concernent 6% des demandes.

Les conseils sur les aides financières concernent la totalité de demandes.

LES ACTIONS

ACTIONS PUBLIQUES

En 2018, l'Espace Info Énergie a été présent au **Forum de l'Habitat et de l'Urbanisme à Tarascon** et à **la journée des associations à Arles**. Ces deux journées ont permis de sensibiliser environ **80 personnes** et de distribuer de nombreux guides pratiques ADEME (environ 80 brochures)

LE DISPOSITIF CONSOM'ACTION

Depuis 2016, la CLCV d'Arles a développé un projet de lutte contre la précarité énergétique. Il consiste en un suivi individualisé et personnalisé des ménages en situation de précarité énergétique. Ses principaux objectifs :

- permettre aux familles bénéficiaires de réduire leurs consommations énergétiques et leurs factures;
- les rendre autonomes dans la gestion de leur consommation (lecture de compteurs, compréhension de factures, adoption de certains éco gestes...)
- améliorer leur confort au sein de leur logement et réduire l'impact environnemental.

En 2018, 31 familles suivies sur Arles avec mise en place d'actions à domicile :

- développement des éco-gestes (chauffage, appareils électriques, éclairages, eau)
- recensement des factures et suivi des consommations (compteurs et espaces client sur internet)
- amélioration du confort thermique (pose de matériel d'économie comme des isolation des bas de portes ou des joints de fenêtres, médiation entre locataire et propriétaire, présentation des aides ANAH ou hors ANAH

On constate une demande croissante concernant la gestion du budget énergétique.

LES ATELIERS CLCV

- Animation de 3 ateliers au centre social du Mas Clairanne pour apprendre à lire sa facture énergétique, connaître les éco-gestes pour réaliser des économies d'énergie
- Visite de l'appartement témoin pour apprendre les éco-gestes à faire à la maison.

Des ampoules LED fournies par le service Développement durable de la Ville ont été distribuées à l'ensemble des participants.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT Rhône-Pays d'Arles (CPIE)

L'information et la sensibilisation du grand public passent aussi par le CPIE. A travers une programmation d'itinéraires complète, le CPIE et ses partenaires, proposent une immersion ludique et pédagogique sur tout le territoire du Pays d'Arles. A destination des familles et du grand-public, cette programmation annuelle se compose de découvertes insolites, d'ateliers créatifs, de conférences débats, de balades contées, de spectacles...

Ses outils de communication :

- une newsletter mensuelles (près de 1000 abonnés)
- un compte facebook
- un compte twitter
- un site internet : <u>www.cpierpa.fr</u>
- des chroniques sur Soleil FM
- des communiqués de presse réguliers informant des événements
- des partenaires relais de communication
- conception et la diffusion de livrets pédagogiques, plaquettes d'information ...

En 2018, 2895 personnes ont été concernées par les actions du CPIE sur la commune.

IMPLICATION DANS LES PROJETS DE LA COMMUNE

Réhabilitation des balconnières de la résidence des « Gradins » à Barriol / avec le bailleur « Famille Provence »



Concertation des résidents sur l'usage des jardinières.

Aide à la conception d'une jardinière type

Mise en œuvre de 3 ateliers avec l'association Un Enfant Un Jardin relatifs à la terre, au glanage de plantes locales à repiquer et aux aménagements à faire pour sa jardinière.

Humus en Pays d'Arles

Dans le cadre d'un projet initié par Petit A Petit relatif à la mise en œuvre du compostage des biodéchets des gros producteurs, étude du gisement de biodéchets (Restaurateurs, Établissements scolaires, médicaux, usines du secteur agroalimentaires...).

Aménagement de la place centrale du Clos Magali

Dans le cadre d'un projet porté par l'élue, Claude LECAT, visant à réaménager et à sécuriser un lieu de rencontre et de convivialité des résidents, concertation, animation d'une réunion publique et préconisations.



Le CPIE d'Arles a déposé une demande de labellisation « Point Info Biodiversité », marque déposée par l'Union Nationale des CPIE. Cette reconnaissance locale lui permettrait d'être considéré comme lieu ressource centralisant les données autour de la biodiversité et comme relais de la connaissance.

ACTIONS TOUT PUBLIC

La programmation s'est recentrée autour d'événementiels réguliers tout au long de l'année, appréciés et mobilisateurs.

L'ancrage local du CPIE s'est développé via des partenariats plus étroits avec les structures intervenantes dans les événements.

BILAN DES ACTIONS « GRAND-PUBLIC » RÉALISÉES PAR LE CPIE EN 2018 SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

DESCRIPTIF DES ACTIONS					
ACTION	THEMATIQUE	DATE	TYPE D'INTERVENTION	LIEU	PARTI- CI- PANTS
	En partenariat avec les membres du Réseau Rhône Méridional, découvrir le fleuve et ceux qui y vivent ou le font vivre pendant 13	6 et 7 oct	Animations, visites et spectacles autour des expositions	Musée départe- mental Arles antique	
Dans les bras du Rhône	jours. A travers des ateliers, balades commentées à vélo, à pied et en canoë-kayak, visites, expositions, projections, spectacles	9 au 12 oct	Projets pédagogiques avec plusieurs classes d'Arles et rencontres grand public	Quais du Rhône	463
	C. P. C.	13 oct	Ateliers petits et grands visites et bal pop'Rhône Soirée festive de clôture	Resto La Péniche Trinquetaille	
Découverte du Pays d'Arles	Programme de sorties intergénérationnelles des usagers du Mas Clairanne		Sortie avec atelier-goûter	Marais du Viguei- rat Mas Saintes Ma- ries	30
	Découverte de l'environnement		Sortie	Marais du Viguei- rat Réserve des cous- souls de Crau	NC*
Bienvenue dans mon jardin au naturel	Renforcer le réseau de jardiniers et valoriser les pratiques écologiques. Création de 6 fiches thématiques sur la question des produits phytosanitaires.	16 et 17 juin	Visite de 12 jardins en ville et à la campagne dont 4 jardins associatifs et 8 jardins privés 14 rendez-vous 6 ateliers thématiques	Commune d'Arles	204
Grand défi Biodiversité	Journée festive réunissant grand public et naturalistes autour des sciences participatives. Le défi : recenser un maximum d'espèce sur un lieu et dans un temps donné. 446 espèces inventoriées dont 170 (faune) et 276 (flore) 446 espèces inventoriées dont 170 espèces de faune et 276 espèces de flore	26 mai	30 ateliers de 7h à minuit restauration/buvette	Marais de Beauchamp	441
Foire aux plantes & Biodiversité	Compostage et bibliothèque partagé sur les thématiques du développement durable	25 mars	restauration/ buvette	Bd des Lices Arles	NC*
		To	otal public touché en 2	2018 supérieur à	1138

*NC: NON COMPTABILISE

PUBLIC ENFANTS ET JEUNES

Les interventions pédagogiques concernant le développement durable auprès des scolaires occupent 4 salariés dédiés à l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable. Elles ont concerné **737 enfants** d'Arles **en 2018**.

BILAN DES ACTIONS « ENFANTS & JEUNES » MENÉES PAR LE CPIE SUR ARLES - ANNÉE SCOLAIRE 2018

THEMES	ACTIONS				
LE FLEUVE	7 projets classes Rhône: Collèges: Mistral et Ampère (2 classes) Écoles: Marie Mauron, St Vincent de Paul (3 classes) Thématiques abordées: patrimoine naturel et culturel, biodiversité, cadre de vie, transport fluvial, écologie, protection contre les crues, métiers, trame verte et bleue				
	1 Projet classe « Changement global à l'horizon ! » Écoles : C. Pilliol Thématiques abordées : changement climatique et énergie	29			
ECORESPONSABILITE eau énergie déchets transport	1 Projet classe « Les jeunes face aux changements climatiques » École concernée : CFA BTP Thématiques abordées : causes et conséquences des changements climatiques aux échelles mondiale, nationales et régionales / l'eau/ l'énergie / la biodiversité / l'effet de serre / les impacts sur quelques secteurs d'activité (agriculture, tourisme, santé, etc.)				
	1 Projet école « Mise en œuvre du tri des déchets » à l'échelle du collège Mistral Réalisation d'un état des lieux Identification d'actions à partir de 3 ateliers thématiques (déchets organiques, sacs jaunes, sensibilisation) Préconisations pour une démarche globale de développement durable				
AGRICULTURE & ALIMENTATION	4 Projets classes " D'où viennent les aliments ?" Écoles : A. Benoit (3 classes), Mouleyrès, A. Pichot, L. Aragon Thématiques abordées : circuit des aliments sur le territoire depuis les lieux de production inspulsary lieux de production page de la consequent				
	REGALATE II, projet de prévention et de réduction du gaspillage alimentaire en partenariat avec l'EPARCA. – réalisation de 4 panneaux d'exposition sur le circuit des aliments				
TERRITOIRE	2 projets classes de découverte de le Crau Écoles concernées : Y. Montand (2 classes) Thématiques abordées : 6000 ans d'interactions entre l'homme, la nature et le mouton				
BIODIVERSITE	3 Projets classes «L'eau, entre fleuve, mer et marais » Écoles concernées : Gageron, C. Pilliol, Salin maternelle Thématiques abordées : découverte des circuits de l'eau en Pays d'Arles, ses usages, les écosystèmes liés à l'eau				
ENERGIE	Réalisation d'un panneau explicatif du fonctionnement des panneaux photovoltaïque pour l'école L. Aragon				
	Total public scolaire touché en 2018	737			

A noter : 1050 élèves non arlésiens reçus sur la commune d'Arles pour une sensibilisation à son patrimoine naturel (visite du site des Marais du Vigueirat et balade sur les quais du Rhône)

OUTILS THEMATIQUES A USAGE TOUT PUBLIC

Connaissance du Rhône

Les outils à usage du grand public et des scolaires permettront de favoriser la compréhension des enjeux de la gestion du fleuve, de ses aménagements et des inondations...



Maquettes « Rhône & Sens »

Dans le cadre d'un Appel à Projet « Culture du risque inondation » de la DREAL, réalisation de 2 maquettes du bassin versant aval du Rhône, 2 bâches au sol représentant la totalité du bassin versant du Rhône et d'une application avec vidéos, jeux...

Élaboration d'un parcours sonore sur la Via Rhôna Arles-Mas Thibert pour découvrir la culture du fleuve (22 km pour 10 points d'intérêt) et réalisation d'un livret de découverte pour enfants et d'un dépliant présentant les parcours.

Connaissance de l'Eau et ses enjeux

Topoguide sur l'eau (48 pages-édité en 6000 exemplaires dont 2000 exemplaires livrés aux Offices de Tourisme d'Arles et du Pays d'Arles).

Réalisation de 3 circuits en vélo tourisme pour permettre la compréhension du rôle et des enjeux de l'eau autour d'Arles, entre autres avec le canal de Crapone, fil conducteur de la découverte.

Schéma de valorisation des patrimoines liés à l'eau et aux canaux en Crau / avec l'ASCO des arrosants de la Crau

Diagnostic et plan d'actions pour faire mieux connaître les enjeux lés à l'eau au grand public à travers des actions et outils.

Réseau d'acteurs de l'éducation à l'eau / avec le PNRC dans le cadre du Contrat delta de Camargue

Réflexion sur la structuration du réseau et un programme d'animations visant à parvenir à un bon état chimique et écologique des eaux d'ici 2021.

Connaissance du territoire : la Crau

Valorisation de la plaine de Crau / avec le CEN PACA, et l'Écomusée dans le cadre du projet Leader

Après un diagnostic, réalisation de 3 parcours dont 2 à pied et 1 à vélo en mode « chasse aux trésors » :

- Parcours 1: Mistral sur la Crau (3 h à vélo) Enquête sur les traces des oiseaux emblématiques et leurs habitats. Découverte des paysages de la crau (prairie, verger, coussouls, haies...)
- Parcours 2 : Arnaque, Crau et botanique (2h30 à pied et en voiture) : Enquête sur la disparition des coussouls de crau et de la tradition pastorale
- Parcours 3 : Voyage dans le temps (1h30 à pied) : Enquête sur les traces du passé

Réalisation d'un livret de présentation des parcours

Deuxième partie

LE DEVELOPPEMIENT DURABLE
DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE
DE LA COLLECTIVITE ET A TRAVERS
LA GESTION DE SON PATRIMOINE

1 / L'ÉVOLUTION DES VALEURS ET DES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

1 LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES EN 2018

La politique Ressource Humaine menée par la Ville d'Arles poursuit sa progression vers une démarche de Développement Durable malgré un contexte contraint.

Différentes actions conduites en matière de RH participent ainsi directement ou indirectement aux finalités du Développement Durable.

1.1 LA POLITIQUE SOCIALE

L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION DES AGENTS

La résorption de la précarité

La Ville poursuit son engagement pour la réduction de l'emploi précaire. Ainsi, en 2018, 41 agents contractuels ont accédé au statut de la Fonction Publique Territoriale.

La mise en place d'un contrat collectif de complémentaire Santé et d'une participation financière de l'employeur

En 2015, la Ville a fait le choix d'une mutuelle qui permet aux agents ayant choisi d'adhérer au contrat de bénéficier d'une couverture santé avantageuse, par des prestations complètes à un tarif minimal.

Au 31 décembre 2018, 605 agents avaient fait le choix de bénéficier de cette possibilité. La Ville participe, pour partie, au financement de la cotisation pour chaque famille selon les tranches de rémunération suivantes :

MONTANT PARTICIPATION MENSUELLE BRUTE MUTUELLE SANTE						
Entre IM* 300 et 400 Entre IM* 401 et 500 IM* supérieur à 500						
Normal	Avec majoration enfant	Avec majoration enfant		Normal	Avec majoration enfant	
15.00€	30.00 €	12.00€	24.00€	7.00 €	14.00€	

^{* :} indice de rémunération

La prévoyance se fait sur la base d'un contrat labellisé, au 31 décembre 2018, 373 agents avaient fait le choix de bénéficier de cette possibilité. La Ville participe, pour partie, au financement de la cotisation pour chaque agent selon les tranches de rémunération suivantes :

MONTANT PARTICIPATION MENSUELLE BRUTE PREVOYANCE						
Entre IM* 300 et 400 Entre IM* 401 et 500 IM* supérieur à 500						
12.00 € 9.00 € 5.00 €						

^{*:} Indice de rémunération

1.2. LA SANTE AU TRAVAIL

1.2.1 LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Dans le cadre de la prévention secondaire, la psychologue du travail participe à l'élaboration de la démarche de prévention des risques psychosociaux en lien avec les services formation, santé et prévention des risques ainsi que la médecine professionnelle et préventive pour les actions de sensibilisation.

Depuis 2007, les agents de la collectivité ont la possibilité d'être accompagnés par une psychologue clinicienne dans la gestion de difficultés personnelles ayant un impact professionnel rencontré, en toute confidentialité. Pour l'année 2018, cette psychologue a effectué 20 vacations.

A) LE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS DANS LES SITUATIONS DE RECLASSEMENTS MEDICAUX ET DE REPOSITIONNEMENT

Certains agents bénéficient d'un **accompagnement individualisé**, notamment les agents en difficulté pour raison médicale ou lors d'un changement d'affectation lié à des difficultés de positionnement. Ces accompagnements ont pour objet principal d'organiser des reconversions professionnelles, des aménagements de poste ou des changements de secteur d'activités.

Des entretiens avec les agents sont réalisés dans le cadre d'un bilan professionnel : étude profil professionnel – aptitudes – souhaits d'évolution ainsi que la recherche de nouveaux postes, en lien avec la médecine du travail et les chefs de service :

Reclassement/Repositionnement	2018
Pour raisons médicales	21
Autres raisons	17

Depuis son recrutement en 2014, la psychologue du travail repère, diagnostique, traite et suit les situations spécifiques rencontrées par les agents dans le cadre de leurs fonctions, ce qui permet une gestion des ressources humaines plus efficace prenant en compte également les dimensions de prévention des risques psychosociaux et la qualité de vie au travail.

B) ACCOMPAGNEMENT A LA VIE PROFESSIONNELLE PLUS GENERAL en parallèle de l'accompagnement spécifique pour reclassement ou repositionnement (écoute, soutien, aide à la recherche de solutions...) pour les agents pour qui cela s'avère utile.

Ainsi en 2018, 136 agents ont été suivis dans le cadre d'un accompagnement individualisé.

C) L'ADAPTATION DES ORGANISATIONS DU TRAVAIL AUX ENJEUX DES SERVICES

S'ajoutent aux accompagnements individuels, les accompagnements des services de la Ville :

- dans leurs réflexions d'adaptation de leur organisation du travail aux enjeux et objectifs du service et de la Collectivité (prévention primaire)
 - ou en situations de conflits collectifs (prévention tertiaire).

Pour cela, la psychologue du travail propose des groupes de travail par unités et intervient en binôme avec la responsable du service Organisation - Formation quand cela s'avère nécessaire.

Les actions engagées :

Service Pompes funèbres et Cimetières

Élaboration d'un plan d'actions suite au diagnostic RPS en collaboration avec la Médecine Professionnelle Préventive

Services Sports et Culture

Accompagnement à la réorganisation des services en corrélation avec les facteurs de risques psychosociaux identifiés

1.2.2 LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le service de la Prévention des risques au travail est chargé de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents face aux risques qu'ils peuvent rencontrer lors de leur activité professionnelle. Ce secteur exerce également un rôle de conseil et de formation pour la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène.

A) LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

L'évaluation des risques présente un caractère réglementaire obligatoire traduit par la rédaction du « document unique ». Ce document recense les risques auxquels est soumis chaque agent dans son environnement de travail et permet de mettre en œuvre des actions adaptées afin de les réduire. En 2018, le service prévention a mené de nombreuses actions :

- Organisation de différentes formations: AIPR pour les encadrants, les concepteurs et les opérateurs; outils coupants / tronçonneuses pour les manutentionnaires, ferronniers et menuisiers; utilisation d'une débroussailleuse; balisage de chantier; sensibilisation au risque incendie
- Analyse des postes de travail: service des risques majeurs, cimetières
- Consignes de sécurité pour les fossoyeurs

L'évaluation des risques se construit également à l'appui des **rapports de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)**. En 2018, 3 inspections se sont déroulées (convention avec le CDG 13). Les services concernés par les visites ACFI 2018 sont les suivants : garage, média bus et intendance.

Par ailleurs, le service Prévention assure toujours un <u>suivi régulier des accidents du travail</u>: il procède à leur analyse (8 en 2018), effectue des enquêtes, recense leur évolution, étudie les pistes d'amélioration. Cette gestion permet ensuite d'engager des **actions correctives** indispensables et participe à prioriser les formations et développer les actions de sensibilisation en vue de réduire le nombre d'accidents.

On constate ainsi une baisse significative du nombre des AT ces dernières années (2015 – 2018).

Années	2015	2016	2017	2018
Nombre des accidents du travail	76	50	38	33

Les **actions** de **sensibilisation** dans les services sont très importantes. Des **visites** sont organisées régulièrement **dans** les **services** afin notamment d'identifier des situations dangereuses et ensuite de rechercher des solutions avec eux.

Par ailleurs, une sensibilisation systématique des agents saisonniers des services a été mise en place afin de réduire le risque d'accident. En 2018, 139 saisonniers ont été formés par le service Prévention des risques au travail.

B) LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION DES AGENTS EN MATIERE DE PREVENTION

La mise en place de formations visant au respect des obligations réglementaires de formation en matière de sécurité est assurée par ce service. Depuis 2015, le service prévention des risques au travail dispense certaines formations ou fait appel à des organismes extérieurs.

FORMATION PREVENTION	2017	2018
Nb d'agents ayant suivi des formations	398	389
Nb de jours de formation suivis	429	132

C) LA MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

La collectivité poursuit son étroite collaboration avec les médecins du travail (dans le respect du secret médical) qui permet une meilleure prise en charge des situations individuelles difficiles (reclassements, retours après une longue absence liée à maladie, aménagements de postes nécessaires....). Elle se traduit par des réunions de travail mensuelles avec la Direction des Ressources Humaines et la psychologue du travail de la Ville.

La Ville en lien avec les médecins du travail effectue un suivi des personnes en Suivi Individuel Renforcé

Année	2018
Nombre de visite - Suivi Individuel Renforcé	251

1.3. LA FORMATION

La politique de formation de la Ville répond aux besoins de la collectivité et au bon fonctionnement des services. Le Plan de formation en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2020 se base notamment sur le recensement des besoins réalisé chaque année lors des entretiens annuels. La mise en œuvre du plan de formation a pour principal objectif d'accompagner les agents dans leurs parcours professionnels, tout en répondant aux nécessités de maintien ou de développement des compétences au sein de la collectivité.

A) LES AXES FORTS DE LA POLITIQUE DE FORMATION

1- Développer les compétences par métier

L'accent est mis sur la **définition du besoin individuel et la recherche d'une formation adaptée**. La priorité est donnée aux formations du CNFPT (toutes thématiques : technique, management, urbanisme, marchés publics...). Toutefois restent accessibles d'autres formations organisées par des organismes extérieurs (exemples : Permis PL, FCO, FIMO, sensibilisation des encadrants aux risques psychosociaux, sécurité des spectacles, formations en langues, habitat indigne et insalubre...)

Par ailleurs, plusieurs sessions conçues « sur-mesure » à partir des besoins des services, ont été organisées en intra en 2018, comme par exemple : Animer et encadrer une équipe au quotidien , Formation HACCP hygiène alimentaire, prévention des situations agressives à l'accueil, gestion du stress à l'accueil / gestion des émotions, planifier ses activités pour mieux gérer son temps, entretien professionnel...

2- Assurer le respect des formations obligatoires

Depuis 2009, tous les agents ayant des formations obligatoires à suivre sont accompagnés dans leurs recherches de stages de formation et tout au long de leur parcours formation.

En effet, le service formation informe et accompagne les agents afin de respecter les obligations statutaires en terme de formation.

3- Favoriser l'accès aux préparations des concours et examens

Les demandes de préparation concours - examens sont examinées avec une attention favorable. On compte ainsi 16 agents ayant bénéficié d'une préparation aux concours - examens en 2018.

4- Formation en intra sur le socle de compétences

En 2018, comme depuis plusieurs années, il a été proposé à tous les agents de la Ville des formations concernant le socle de compétences commun des agents territoriaux ou les compétences de base pour certains métiers.

Par exemple en 2018, une formation spécifique Agent de restauration , formation HACCP a été organisée en interne, ce qui a permis de contribuer au respect de bonnes pratiques en matière de sécurité des denrées alimentaires de 12 agents :La formation HACCP est la méthode qui permet de contrôler la sécurité alimentaire dans le but de prévenir, éliminer et réduire à un niveau acceptable les dangers biologiques, physique ou chimique.

B) CHIFFRES-CLES DE LA FORMATION

]]	
514	425
1687	2880

C) LE RECOURS A DE L'APPRENTISSAGE

Depuis 2009, plusieurs apprentis sont formés au sein de la Ville notamment sur des métiers du bâtiment ou de la voirie. Ce dispositif est reconduit année après année. A l'issue de leur parcours d'apprentissage, les apprentis sont recrutés s'ils remplissent les conditions.

On compte 4 apprentis recrutés en 2018, 2 en CAP électricité/sono, 1 en CAP serrurerie, 1 en CAP maçonnerie.

D) RECOURS AUX CONTRATS PARCOURS EMPLOIS COMPETENCES PEC

Depuis 2013, plusieurs Contrats Emploi d'Avenir CEA ont été recrutés sur les métiers de la propreté et de la sécurité.

En 2018, 7 recrutements PEC pour une durée de 9 mois, 3 au service nettoiement, 1 à l'atelier des bâtiments communaux, 1 au faucardement, 1 à l'intendance, 1 à la formation.

1.4 LA MOBILITE INTERNE

La Charte « Mobilité » adoptée en 2007, révisée en octobre 2017 afin d'optimiser les processus de mobilité au sein de la Collectivité, fixe le cadre dans lequel s'exercent les changements de poste en interne pour répondre à des besoins de la collectivité.

La mobilité interne vise à donner aux agents la possibilité de mouvement, de changement d'emploi, d'évolution et d'adaptation professionnelle. Elle permet que soient prises en compte des situations particulières nécessitant des prises en charge individualisées et adaptées.

Les pourvois de poste font l'objet d'une diffusion interne.

En 2018, on compte **57 diffusions de poste en interne**. Lorsqu'un candidat est retenu, un **accompagnement formation** peut lui être proposé si nécessaire, afin de lui permettre une meilleure adaptation aux nouvelles fonctions.

Depuis 2017, le pourvoi des postes est ouvert à toutes les filières afin d'optimiser la valorisation des ressources internes.

1.5 L'ADAPTATION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

Afin de s'adapter aux contraintes externes et internes qui s'imposent à eux, les services de la Ville sont amenés à travailler sur des **projets de réorganisation** de façon régulière.

Les adaptations d'organisation peuvent porter sur une nouvelle répartition des missions au sein du service, la mise à jour des contenus des postes de travail (profils), la mise en place ou révision d un cycle de travail. Une attention particulière est portée au caractère opérationnel de chaque organisation de travail et à la cohérence globale vis-à-vis de l'organisation au sein de la collectivité, tout en veillant au maintien des bonnes conditions de travail des agents et du respect de la réglementation en vigueur.

Chaque responsable de service travaille sur son projet, en collaboration avec les agents, et avec le soutien technique de la DRH. Les partenaires sociaux sont également consultés dans le cadre de ces projets.

Le nombre de CT et de projets de service confirme cette adaptation continue

	Nb de CT	Nb de dossiers d'organisation étudiés
2018	7	35

1.6 LE DIALOGUE SOCIAL

Les partenaires sociaux sont associés régulièrement aux travaux touchant les sujets en lien avec les ressources humaines. Des **rencontres et groupes de travail** permettent ainsi d'élaborer différents dispositifs collectifs (mobilité, Prévoyance...) et d'avancer sur des **questions plus individuelles**.

En 2018, on compte 8 réunions de groupe de travail avec les organisations syndicales, ayant traité des sujets variés tels que : les critères CAP, l'entretien professionnel et les élections professionnelles.

L'implication des agents dans le projet de développement durable

La fonction RH de la Ville s'implique dans le projet de Développement Durable notamment par la mise en place de processus de dématérialisation importants : formulaires, diffusions des postes à pourvoir, pièces comptables, etc.

Toutefois, la thématique du Développement durable et de la Biodiversité n'a pas pu être prise en compte lors de l'élaboration du dernier plan de formation triennale.

II / L'INTÉGRATION DES ENGAGEMENTS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ À TRAVERS LA COMMANDE PUBLIQUE

1. LA COMMANDE PUBLIQUE

En 2018, la Commande Publique de la Ville d'Arles, en concertation avec les services gestionnaires, a continué l'intégration du Développement durable dans ses marchés publics.

Cette obligation faite à l'acheteur public figure dans les textes relatifs aux marchés publics en vigueur au cours de cette période:

- ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, dans ses articles 30 (définition préalable des besoins), 31 (achat de véhicules à moteur) et 38 (conditions d'exécution d'un marché public) ;
- décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, principalement dans ses articles 6 (spécifications techniques), 10 (labels), 59 (examen des offres), 62 (critères), 63 (coût du cycle de vie) et 96 (achat de véhicules à moteur).

Ainsi la prise en compte du développement durable se fait à plusieurs niveaux au sein de la commande publique. Convaincue que l'achat public peut jouer un rôle utile en la matière, la commande publique de la ville met en œuvre, dès qu'elle le peut, les outils à sa disposition.

Pour l'année 2018, 37% des marchés contiennent une condition d'exécution et/ou un critère de choix relatif au développement durable. Ce pourcentage est constant par rapport à 2017.

LE PILIER ENVIRONNEMENTAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CRITÈRES DE CHOIX RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il peut être noté une progression dans l'introduction de critères relatifs à la valeur environnementale des offres dans les marchés de travaux puisque 60% de ces marchés lancés en 2018 contiennent au moins un sous-critère de la valeur technique lié au développement durable. La ville s'est particulièrement attachée à choisir des titulaires pour l'exécution de ses marchés de travaux ayant la meilleure méthodologie environnementale pour l'évacuation et le traitement des déchets.

Ce sous critère, comptant pour 10% de la valeur technique, a notamment été mis en œuvre pour attribuer les marchés relatifs :

- à la réfection du groupe scolaire de Barriol,
- au réaménagement et à la rénovation du complexe sportif Van Gogh,
- à l'aménagement du pôle service public 2,
- à la mise en place d'une étanchéité horizontale à l'école primaire Carletti,
- au réaménagement, accessibilité PMR et rénovation de la piscine Guy Berthier,
- à la rénovation du parking du centre
- au remplacement des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage

Pour l'ensemble des travaux de réfection et de grosses réparations qui seront effectués au cours de la période 2018/2021 sur la voirie communale, la ville s'est assurée que les titulaires prendraient des mesures environnementales pour la maîtrise des énergies, le stockage des produits dangereux, le recyclage des matériaux; pour la réduction des nuisances de chantier et pour la gestion, la classification, la destination et le suivi des déchets de chantiers.

Concernant les marchés de fournitures impliquant une prestation de livraison, la ville a fait le choix d'introduire autant que possible un critère ou sous critère environnemental.

Ce choix a été effectué pour juger en partie les offres de produits chimiques inorganiques de base (produits de traitement de l'eau des piscines et ceux spécifiques au traitement de l'eau et à la désinfection des piscines). Il en est de même pour les produits agrochimiques (produits de nettoiement désinfectants pour la voie publique et produits phytosanitaires, insecticides et raticides). La reprise des emballages vides a constitué une condition d'exécution des marchés. Les candidats devaient présenter les modalités de reprise de ces emballages, la fréquence de collecte et les filières de traitement.

La protection de l'environnement a également été prise en compte dans le choix des produits de marquage routier urbain, au travers de sous critères de la valeur technique tels que « l'analyse environnementale et la qualité des process », ainsi que les « emballages favorisant le recyclage et la réduction des déchets ».

Un autre exemple est celui des barrières et potelets métalliques, dont le critère environnemental a compté pour 10%.

Pour aider les candidats à présenter les mesures prises en matière de développement durable sur le site d'exécution du marché public, dans le process de production et/ou distribution et/ou commercialisation des produits ainsi que leur politique environnementale liée aux transports, la ville a élaboré un cadre de mémoire environnemental qui est de plus en plus utilisé comme support de réponses des candidats.

Clauses environnementales

Pour certains dossiers, en plus d'un critère de jugement, des clauses environnementales ont été imposées pour leur exécution.

Ainsi, lors du renouvellement de son marché de produits et matériels d'entretien, la ville a mêlé conditions d'exécution et critères de développement durable. C'est ainsi qu'elle a conclu un marché mutualisé en groupement avec le CCAS et l'EPARCA, intégrant des produits d'essuyage et d'hygiène éco labellisés. Sur ce dossier, la valeur environnementale a en plus constitué un critère de choix des offres pour 10%.

Pour aller plus loin, elle a imposé que le matériel composant son parc de photocopieurs doive répondre au label écologique EPEAT (Outil d'évaluation environnementale des produits électroniques).

La ville a également été attentive à introduire une clause contraignante sur les opérations prophylactiques contre le chancre coloré du platane lors de l'exécution des prestations sur son patrimoine arboré.

Recours aux abonnements électriques

Enfin, dans un tout autre domaine, pour les périodiques (revues, journaux, mises à jour d'ouvrages), la ville a revu certains abonnements « papier » pour les basculer en version électronique (online). En ce sens, elle participe à la réduction du papier tout en garantissant un niveau d'accès des périodiques au public, notamment de la médiathèque ou dans les centres sociaux.

LE PILIER SOCIAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Outre l'aspect environnemental, la ville s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique volontariste d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, sans empiéter sur la compétence « sociale » déléguée à ACCM. Elle souhaite ainsi favoriser une meilleure adéquation entre offre et demande d'emploi et permettre un meilleur accès à l'emploi des personnes connaissant des difficultés sociales en faisant en sorte que la commande publique puisse contribuer à la cohésion sociale sur son territoire.

Ainsi, elle a poursuivi cette politique puisque l'intégralité des marchés d'insertion sociale et professionnelle a été reconduite pour l'année 2018.

Les marchés d'insertion sociale et professionnelle qui arrivaient à terme ont été relancés sous la même forme et de nouveaux marchés d'insertion ont été mis en œuvre, notamment pour l'entretien du site naturel de Beauchamp ainsi que pour la création d'un sentier homme/nature aux marais du Vigueirat.

Enfin, tous les marchés de travaux dont le montant estimé était supérieur à 90 000 € HT ont fait l'objet d'une clause obligeant les attributaires à réserver un nombre d'heures de son effectif salarié, dans le cadre de ces prestations, à des personnes en cursus d'insertion.

2. LES MARCHÉS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

La prise en compte des critères de Développement Durable se traduit notamment au niveau des critères d'évaluation des offres définit pour les marchés d'approvisionnement lancés par l'EPARCA.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES DES MARCHÉS DE L'EPARCA

Denrées ALIMENTAIRES Pour les marchés les denrées sont jugées sur 5 critères :

Ñ PRIX

Ce critère représente 45 à 55 % de la notation des offres en fonction des marchés.

Ñ QUALITE DES DENREES ALIMENTAIRES

Ce critère représente 15 à 25 % de la notation des offres selon les produits. Il est en lien avec les contraintes imposées dans les cahiers des charges. Il prend en compte notamment la composition, la valeur nutritionnelle, la DLC, le conditionnement.

N TRACABILITE

Ce critère représente 10 à 13 % de la notation des offres selon les produits. Il prend en compte notamment les modalités d'approvisionnement, la précision des informations disponibles quant à l'origine et au traitement des produits, les procédures de détection et de gestion des alertes sanitaires.

N ENGAGEMENT EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce critère représente 8 à 11 % de la notation des offres selon les produits. Il prend en compte les circuits d'approvisionnement, les mesures prises en matière de développement durable et la politique de transport.

N QUALITE DES PRESTATIONS ASSOCIEES

Ce critère représente 6 à 11 % de la notation des offres. Il prend en compte notamment le service, la livraison, l'engagement dans une démarche qualité.

Autres produits

Un critère « valeur environnementale » apprécié au moyen d'un mémoire technique à compléter par le candidat est intégré dans les autres marchés lancés par l'EPARCA (sauf carburant) dès 2012. Éléments analysés : le cheminement des produits objet des marchés, la pollution engendrée par les véhicules de livraison, les mesures prises par l'entreprise en matière de développement durable, la filière d'élimination et/ou de recyclage et/ou de valorisation des produits objet du marché, la gestion des emballages, le management environnemental...

III / LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

La gestion durable du patrimoine de la collectivité s'exprime essentiellement à travers la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau de la collectivité, par la valorisation des déchets produits par les services et par la démarche de dématérialisation des procédures.

1. MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS

1.1 ACTIONS EN FAVEUR DE LA MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS

A – MODERNISATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Entre **2011** et **2016**, la ville a remplacé 2 312 lampes grâce au programme AGIR (entre **2011** et **2014**). Ces opérations ont principalement consisté au remplacement des lampes de type Ballon Fluorescent (BF – Lumière blanche avec teinte violacée) et Sodium Haute Pression (SHP – Lumière jaune) pour des lampes lodures Métalliques (IM – Lumière blanche). Outre un meilleur rendement lumineux, cette rénovation de l'éclairage a permis une réduction de la puissance installée de 30 à 60 %.

En **2017**, près de 800 lampes qui ont été remplacées, essentiellement lors de l'opération rétrofit du centreville, financée dans le cadre du programme Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). L'ensemble des points lumineux du centre-ville a été remplacé par des lampes LED de 20 à 50 W.

En **2018**, grâce à la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) de TEPCV, le service voirie a réalisé environ 800 relamping en LED. Les quartiers concernés, Griffeuille, Barriol, Centre Ville, Trinquetaille et Trébon. Les puissances installées varient suivant les lanternes et les niveaux d'éclairement définis par le diagnostic de la société Genilum. Sur l'ensemble des opérations de relamping, la puissance électrique est a minima réduite de 50 %.

Relamping par quartier de 2011 à 2018

Quartier	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Albaron					10			
Alyscamps			192	6				
Barriol		17	94		25			239
Centre Ville		12	109	67	5		786	182
Fourchon*			2					
Gageron				15				
Gimeaux				30	15			
Griffeuille		1	214					269
Mas-Thibert						93		
Monplaisir		13		14				
Moulès		8		109		41		
Pont de Crau		2						
Raphèle		8		109		10		
Salin de Giraud		48		282		123		
Sambuc					45			
Trébon		15	162	6	33			57
Trinquetaille	31	11	335				1	58
Total général	31	135	1108	638	133	267	787	805

^{*}L'éclairage public de la zone d'activité commerciale de Fourchon a été transféré en 2016 à l'ACCM.

En comparant les consommations d'énergie des différents secteurs avant et après travaux, pour les opérations de renouvellement de 100 luminaires et plus, on obtient une évaluation relativement fidèle des économies d'énergie générées :

Année	Nb lampes	Quartier	Volume d'énergie économisé (kWhEF/an)	Réduction de dépense (€ TTC/an)	Calcul des économie d'énergie
2013	109	Centre Ville	106 000 kWhEF	15 200,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2006 à 2013 et de 2014 à 2016
2013	192	Alyscamps	122 000 kWhEF	18 000,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2006 à 2013 et de 2014 à 2018
2013	214	Griffeuille	103 000 kWhEF	14 300,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2006 à 2013 et de 2014 à 2018
2013	162	Trébon	71 000 kWhEF	11 400,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2006 à 2013 et de 2014 à 2018
2013	335	Trinquetaille	204 000 kWhEF	31 600,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2006 à 2013 et de 2014 à 2018
2014	109	Moulès	29 000 kWhEF	4 700,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2006 à 2014 et de 2015 à 2018
2014	109	Raphèle	80 000 kWhEF	12 000,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2006 à 2014 et de 2015 à 2018
2014	282	Salin de Giraud	128 000 kWhEF	20 600,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2006 à 2014 et de 2015 à 2016
2016	93	Mas-Thibert	22 000 kWhEF	3 100,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2006 à 2016 et de 2017 à 2018
2016	123	Salin de Giraud	33 000 kWhEF	5 300,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2015 à 2016 et de 2017 à 2018
2017	786	Centre Ville	308 000 kWhEF	44 300,00 € TTC	Comparaison entre moyenne de 2014 à 2016 et de 2017 à 2018
Total	2 932	-	1 206 000 kWhEF	180 500,00 € TTC	-

Le temps de retour sur investissement pour ces opérations est en moyenne de 6,5 ans à l'instant « t ». Si l'on considère les augmentations régulières du coût unitaire de l'électricité, l'amortissement de l'investissement n'excède pas 5 années.

Au delà des économies d'énergie générées par la réduction de puissance des points lumineux, les opérations de relamping LED entre **2017** et **2018** apportent les améliorations suivantes :

- **Diminution de la pollution lumineuse**: les luminaires LED permettent d'éclairer uniquement vers le sol et non pas vers les parois verticales comme c'était le cas avec les anciens luminaires.
- Diminution du nombre d'intervention: la durée de vie des luminaires LED étant significativement plus élevée que pour les autres technologies, il devrait théoriquement y avoir moins d'opérations de remplacement, diminuant ainsi le coût d'exploitation.

B – RÉNOVATION DU PATRIMOINE BÂTI

Des travaux permettant de mieux maîtriser nos consommations d'énergie et d'eau sont effectués régulièrement dans bâtiments communaux :

- remplacement de menuiseries,
- Isolation de bâti (toiture terrasse, combles, murs extérieurs, etc.),
- réfection de réseaux chauffage/ECS,
- modernisation des système d'éclairage.

Les tableaux suivants présentent les opérations de grande ampleur programmées en 2017 et 2018 :

Travaux 2017 et économies d'énergie générées

Nature précisions	Quartier	Établisse- ment	Travaux	Estimation (k€ TTC)	Économies géné- rées (MWh EF)	Économie financière (k€ TTC)	Commentaire	
École	Centre ville	Marie Curie	Remplacement de l'en- semble des menuiseries par du double vitrage perfor- mant => Financement TEPCV	63 k€	19 MWhEF	1,2 k€	Il s'agit des économies d'énergie moyennes observées, à rigueur climatique équivalente, entre la saison de chauffe 2016/17 (avant travaux) et les deux saisons suivantes (2017/18 et 2018/19). Une part non quantifiable de ces économies est due aux travaux de réfection de la chaufferie entrepris en 2018.	
École	Barriol	Groupe scolaire Barriol	Reprise de l'étanchéité et renforcement de l'isolation des toitures (R=5 m².K/W) (Maternelle Bartavelles et Réfectoire) Reprise des réseaux de ra- diateurs en multi-couche	100 k€ 36 k€	Voir bilan 201	Voir bilan 2017-2018 du groupe scolaire de Barriol		
			(Cantarelles et Bartavelles)					
École	Barriol	GS Plan du bourg	Reprise de l'étanchéité et renforcement de l'isolation des toitures (R=5 m².K/W)	44 k€	21 MWhEF	3 k€	Écart de consommations constaté sur la facturation d'électricité entre 2017 et 2018	
Sport	Grif- feuille	Gymnase Robert MAUGET	Remplacement bardage polycarbonate transparent (Dojo)	13 k€	13 MWhEF	1,7 k€	Écart de consommations constaté sur le chauffage entre les saisons de chauffe 2016/17 et 2017/18	
Sport	Alys- camps	Complexe Fournier	Mise en service production ECS solaire (Gymnase Four- nier)	3 k€ (+ atelier)	-	-	Pas de sous-comptage dé- dié à la production d'ECS solaire	
Sport	Alys- camps	Complexe Fournier	Changement des luminaires en leds (Piscine CABASSUD)	36 k€	-	-	La piscine Cabassud est ali- mentée par le compteur électrique de l'ensemble du complexe sportif Four- nier. A défaut de sous- compteur dédié, il est diffi- cile d'évaluer les écono- mies d'énergie générées	
			Total	295 k€	53 MWhEF	5,9 k€		

TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE RÉALISÉS EN 2018

Destination	Code	Quartier	Site	Туре	Commentaire	Coût		
Sport	0394	Trébon	Piscine BERTHIER	CVC	Remplacement Centrale de Traitement d'Air + Système de régulation	233 652,00 € TTC		
				Isolation	Réfection de 1500 m² de toiture terrasse	127 989,00 € TTC		
				Isolation	90 menuiserie remplacée en double vitrage	137 069,00 € TTC		
École	0328	Barriol	Groupe scolaire Barriol	CVC	Réfection des réseaux de chauffage et remplacement des radiateurs des 2 écoles primaires	117 591,00 € TTC		
	CV		CVC	Rénovation chaufferie : Remplacement chaudière/production + Télégestion de la régulation + Supervision des températures	70 143,90 € TTC			
École	0342	Pont de Crau	Maternelle LA CLAIRE FONTAINE	Isolation	Isolation et étanchéité de toiture terrasse	22 868,00 € TTC		
École	0336	Barriol	GS Plan du bourg	Isolation	Isolation et étanchéité de toiture terrasse	58 708,00 € TTC		
École	0037	Mas-Thibert	Groupe scolaire	Isolation	Isolation et étanchéité de toiture terrasse	46 297,00 € TTC		
École	033802	Griffeuille	École Maternelle Louise MICHEL	Isolation	Isolation 300 m² de combles (R = 6 m².K/W)	4 060,00 € TTC		
École	0363	Griffeuille	Primaire du MOULEYRES	Isolation	Isolation 200 m² de combles (R = 6 m².K/W)	1 566,00 € TTC		
Administration	0014	Alyscamps	Espace CHIAVARY	Isolation	Isolation 1 000 m² de combles (R = 6 m².K/W) Remplacement 2 menuiseries alu	21 024,00 € TTC		
			Chada I DDUN plains	Isolation	Toiture : 1 500 m² traités LdR 10+12cm R=6,1m².K/W (type Roackacier B NRJ de Rockwool)	124 865,00 € TTC		
Sport	0385	0385	Barrioi	Stade L BRUN plaine de sport	· .	Éclairage	Relamping LED salle de ping-pong 33 blocs fluorescent T8 2x58W à ballast ferromagnétique remplacés par des luminaires leds 77W	11 970,00 € TTC
Social	0004	Barriol	CENTRE SOCIAL	Isolation	Isolation terrasse	9 843,00 € TTC		
Juciai	0004	DailiUl	CHRISTIAN CHEZE	Isolation	Isolation murs extérieurs	62 556,00 € TTC		

Groupe scolaire de Barriol – Bilan travaux 2017 – 2018

Le groupe scolaire Barriol a fait l'objet d'une série de rénovations lourdes (isolation des toitures, remplacement de menuiseries, réfection des réseaux de chauffage, remplacement de radiateurs et rénovation de la chaufferie) en 2017 et 2018. Le bilan constaté sur la saison de chauffe 2018-19 tient compte de cet ensemble de travaux et montre une baisse significative de la consommation de chauffage. L'économie d'énergie est de 230 MWhEF, soit près de -50 % et environ -13 k€ par rapport aux saisons de chauffe avant travaux .

1.2 PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

A – INSTALLATIONS SOLAIRES THERMIQUES

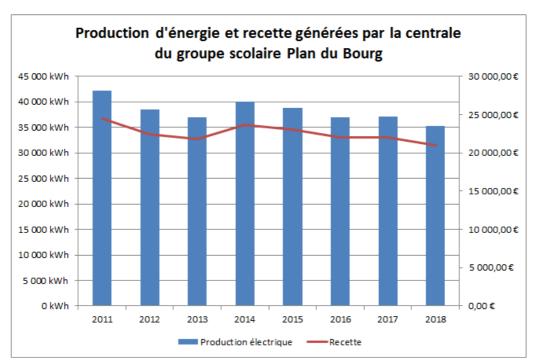
Les installations solaires thermiques permettent de chauffer l'eau chaude sanitaire (ECS) à partir du rayonnement thermique du soleil. Elles sont particulièrement pertinentes pour les sites sportifs qui ont des besoins importants en ECS pour les douches. La ville d'Arles dispose de 3 installations de ce type :

Site	Année mise en service
Tribune Fournier	2015
Gymnase Fournier	2017
Gymnase Van Gogh	2019

Ces installations ne disposent pas de comptage spécifique permettant d'évaluer précisément les économies de combustible générées. En revanche, ces systèmes couvrent la quasi-totalité des besoins en ECS pour la période de mi-mai à fin septembre.

B – INSTALLATION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

L'énergie solaire photovoltaïque consiste à convertir le rayonnement solaire en énergie électrique. En 2010, une centrale photovoltaïque de 32 kWc (244 m² de panneaux) a été mise en place au groupe scolaire du plan du bourg (Barriol). L'installation a été financée dans le cadre du programme AGIR et une convention de revente de l'énergie a été établie avec ERDF (devenu ENEDIS) jusqu'en 2030.



Depuis la mise en service, le volume d'électricité produit par la centrale a baissé de 15 %. Avec le temps, le rendement des panneaux photovoltaïques diminue progressivement.

Le tarif de rachat de 0,58 €/kWh permet une recette supérieure à 20 k€/an. Depuis 2011, le coût de rachat de l'électricité a grandement diminué. A titre de comparaison, si cette installation avait été mise en service en 2018, elle ne rapporterait plus que 4 k€/an.

1.3 <u>CONSOMMATIONS & DÉPENSES TOTALES DES FLUIDES : ÉNERGIE, CARBURANT & EAU</u>

A - BILAN GLOBAL FLUIDE

État du patrimoine en 2018

Patrimoine de la ville

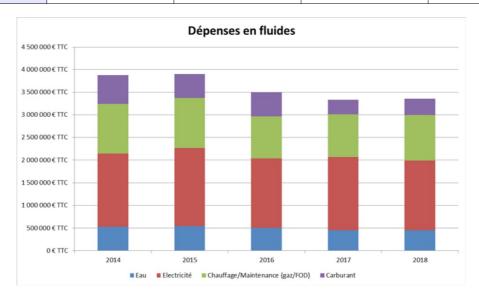
Nombre de bâtiments communaux : 319 Nombre de véhicules municipaux : 368 (+2)

Éclairage public :

Nombre de points de livraison : 224

A – 1. TOTAL DES DÉPENSES ÉNERGIE/FLUIDE 2018

Année	Eau	Electricité	Chauffage/Mainten ance (gaz/FOD)	Carburant
2014	528 174 € TTC	1 618 972 € TTC	1 095 288 € TTC	633 763 € TTC
2015	547 322 € TTC	1 719 106 € TTC	1 107 958 € TTC	523 572 € TTC
2016	505 059 € TTC	1 534 250 € TTC	929 184 € TTC	521 792 € TTC
2017	451 325 € TTC	1 615 286 € TTC	947 984 € TTC	320 022 € TTC
2018	448 582 € TTC	1 545 263 € TTC	998 738 € TTC	362 518 € TTC

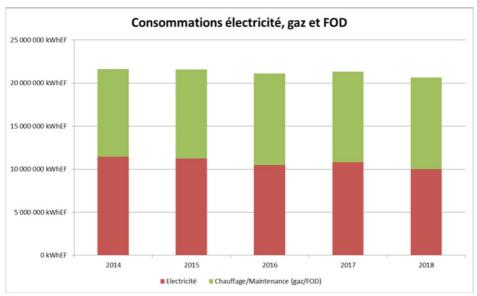


ÉVOLUTION ENTRE 2017 ET 2018 :

- Hausse de la dépense en carburant de 42 k€
 - o **+13%**
- Hausse de la dépense en chauffage/maintenance de 51 k€
 - 0 +5%
- Baisse de la dépense en électricité de 70 k€
 - o **-4%**
- Baisse de la dépense en eau de 3 k€
 - o **-1%**

A – 2. TOTAL DES CONSOMMATIONS ÉNERGIE/FLUIDE 2018

Année	Eau	Électricité	Chauffage/Maintenance (gaz/FOD)	Carburant
2014	156 361 m3	11 469 520 kWhEF	10 158 590 kWhEF	483 912 l
2015	164 315 m3	11 221 946 kWhEF	10 341 192 kWhEF	436 261 l
2016	155 493 m3	10 465 218 kWhEF	10 658 066 kWhEF	468 156 l
2017	148 634 m3	10 791 005 kWhEF	10 527 032 kWhEF	255 797 l
2018	144 472 m3	9 939 350 kWhEF	10 670 690 kWhEF	214 011



ÉVOLUTION ENTRE 2017 ET 2018:

 Baisse des consommations en carburant de 42 000 litres

o **-16%**

 Hausse de la consommation de chauffage (gaz et FOD) de 143 MWhEF

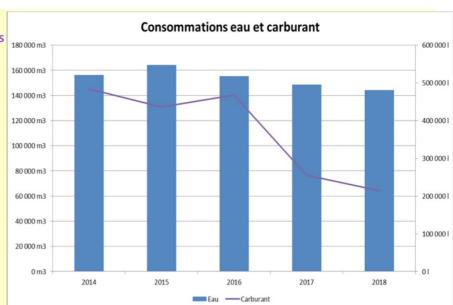
0 +1%

 Baisse de la consommation d'électricité de 852 MWhEF

o **-8%**

 Baisse de la consommation en eau de 4 000 m3

o **-3%**



Pour affiner l'aspect financier et les volumes de consommation, il est nécessaire de s'intéresser individuellement à chacun des vecteurs énergétiques.

B – BILAN PAR VECTEUR ÉNERGÉTIQUE

B – 1. CHAUFFAGE ET MAINTENANCE

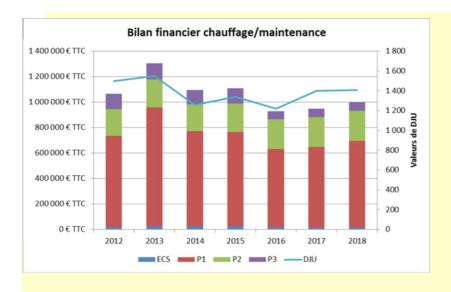
Cette partie concerne les consommations et des dépenses liées au chauffage (gaz et fuel) des bâtiments communaux, ainsi que celles liées à l'exploitation des chaufferies.

B - 1.1 Bilan financier de la saison de chauffe 2017/2018

L'exploitation et les consommations de gaz et de FOD des chaufferies des bâtiments de la ville sont gérées par COFELY. La facture globale annuelle se décline en plusieurs composantes :

- ECS : Coûts liés à la consommations de gaz et de FOD pour la production d'eau chaude sanitaire
- P1 : Coûts liés à la consommations de gaz et de FOD pour le chauffage
- P2 : Coûts liés à la maintenance préventive et curative (interventions diverses et petits matériels)
- P3 : Coûts liés au renouvellement programmé et à la garantie totale

Année	ECS	P1	P2	P3	Total général
2012	19 522 € TTC	716 203 € TTC	210 632 € TTC	120 132 € TTC	1 066 488 € TTC
2013	26 875 € TTC	930 087 € TTC	223 060 € TTC	124 179 € TTC	1 304 202 € TTC
2014	26 875 € TTC	744 316 € TTC	210 124 € TTC	113 972 € TTC	1 095 288 € TTC
2015	24 931 € TTC	739 310 € TTC	224 016 € TTC	119 701 € TTC	1 107 958 € TTC
2016	17 918 € TTC	614 141 € TTC	233 108 € TTC	64 017 € TTC	929 184 € TTC
2017	16 411 € TTC	632 153 € TTC	233 526 € TTC	65 894 € TTC	947 984 € TTC
2018	14 686 € TTC	679 947 € TTC	237 023 € TTC	67 082 € TTC	998 738 € TTC
Moyenne générale	21 031 € TTC	722 308 € TTC	224 498 € TTC	96 425 € TTC	1 064 263 € TTC



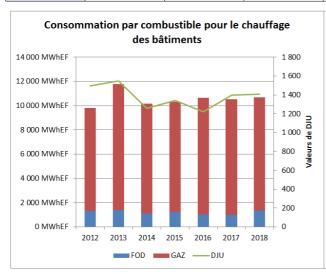
- Hausse du coût du gros entretien P3 de 1,2 k€
 - o **+2%**
- Hausse du coût de l'entretien courant P2 de 3,4 k€
 - 0 +2%
- Hausse du coût des fluides pour le chauffage de 47,8 k€
 - 0 +8%
- Baisse du coût de l'eau chaude sanitaire de 1,7 k€
 - 0 -11%

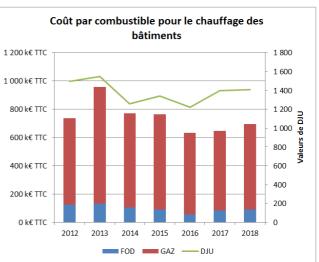
Hausse du coût global annuel de 50,7 k€ soit +5%

B - 1.2 Bilan énergétique de la saison de chauffe 2017/2018

L'objectif de cette partie est d'analyser le volume de combustible consommé (P1 et ECS) de gaz et de FOD sur la saison de chauffe 2017/18.

Année	FOD	GAZ	Total général	FOD	GAZ	Total général	DJU
2012	1 301 MWhEF	8 514 MWhEF	9 815 MWhEF	126 k€ TTC	610 k€ TTC	736 k€ TTC	1 497
2013	1 400 MWhEF	10 378 MWhEF	11 778 MWhEF	133 k€ TTC	824 k€ TTC	957 k€ TTC	1 550
2014	1 108 MWhEF	9 051 MWhEF	10 159 MWhEF	106 k€ TTC	665 k€ TTC	771 k€ TTC	1 257
2015	1 208 MWhEF	9 133 MWhEF	10 341 MWhEF	92 k€ TTC	672 k€ TTC	764 k€ TTC	1 341
2016	1 031 MWhEF	9 627 MWhEF	10 658 MWhEF	57 k€ TTC	575 k€ TTC	632 k€ TTC	1 220
2017	978 MWhEF	9 549 MWhEF	10 527 MWhEF	83 k€ TTC	566 k€ TTC	649 k€ TTC	1 400
2018	1 342 MWhEF	9 329 MWhEF	10 671 MWhEF	90 k€ TTC	605 k€ TTC	695 k€ TTC	1 409
Moyenne	1 195 MWhEF	9 369 MWhEF	10 564 MWhEF	687 k€ TTC	4 516 k€ TTC	5 203 k€ TTC	1 382





Pour la partie chauffage, malgré des rigueurs climatiques similaires entre les saisons de chauffe 2016/17 et 2017/18 (~1400 DJU), les consommations de gaz sont restées stables tandis que les consommations de FOD ont sensiblement augmenté :

Consommation d'énergie

- Baisse des consommations de gaz pour le chauffage de 220 MWhEF
 - **→** -2%
- Hausse des consommations de FOD pour le chauffage de 364 MWhEF
 - **→** +37%

Hausse des consommations annuelles de 144 MWhEF, soit +1 %

Dépense énergétique

- Hausse des coûts du gaz pour le chauffage de 37 k€
 - **→** +7%
- Hausse des coûts de FOD pour le chauffage de 7 k€
 - **→** 9%

Hausse du coût de combustible pour le chauffage de **46 k€** soit **+7 %**

<u>Remarques :</u>

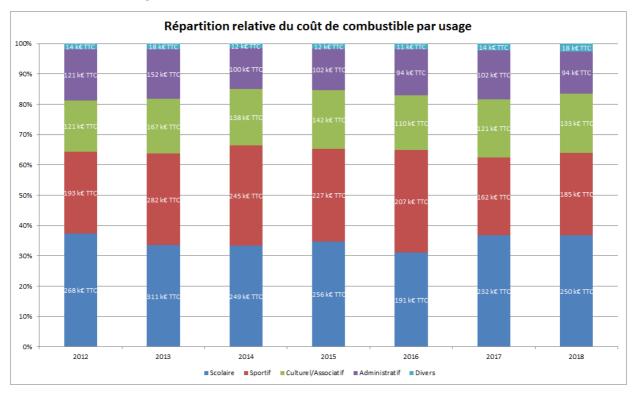
• Gaz : Entre les deux saisons de chauffe, le coût unitaire du gaz a augmenté de 9 % (hausse due en grande partie à l'évolution de la TICGN), ce qui explique une augmentation de la facture alors que les consommations ont baissé.

FOD:

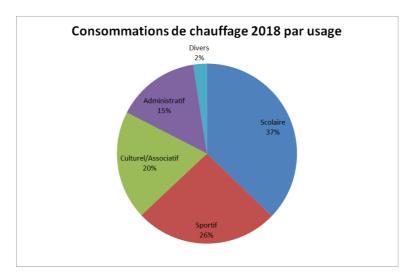
- Les compteurs volumétriques de 4 chaufferies ont été remplacés suite à un dysfonctionnement constaté en fin de saison 2016/17, expliquant en partie l'augmentation de +37 % constatée entre les 2 saisons.
- Entre les deux saisons de chauffe, le prix unitaire du FOD a augmenté de 12 %.
- Malgré une augmentation de consommation de +37 % et du coût unitaire de +12 %, la hausse de la facture de FOD n'est que de 9 % pour la saison de chauffe. Cela s'explique par la clause d'intéressement : pour quelques sites, les consommations de FOD ont été supérieures aux objectifs d'intéressement tel que définis au marché. Dans ce cas de figure, c'est le titulaire du marché ENGIE Cofely qui assume financièrement la dérive de consommation.

B – 1.3 Bilan de la saison de chauffe 2017/2018 par usage

A partir d'une classification des usages principaux par site, il est possible d'obtenir une répartition des consommations de chauffage en fonction de ces derniers :



Les bâtiments scolaires représentent le secteur le plus gourmand en combustible avec plus du tiers des consommations enregistrées sur la période 2017/18 :

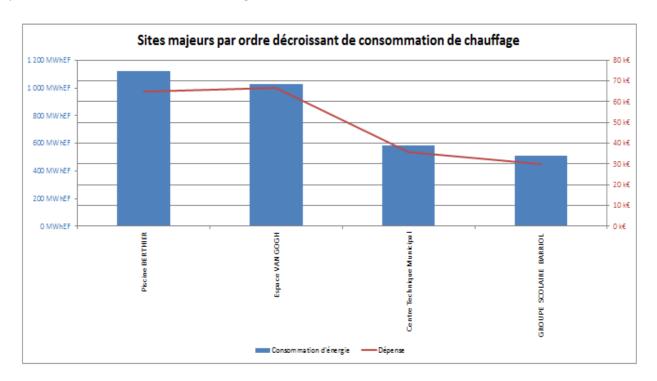


Viennent ensuite dans l'ordre, les sites sportifs, les sites culturels/associatifs, les sites administratifs et les sites divers. Pour mieux comprendre les consommations de chacun des usages, il est intéressant d'affiner l'analyse en comparant entre eux les sites d'un même usage.

B – 1.4 Consommations et coûts de chauffage par site

Les 4 sites les plus consommateurs

Le graphique suivant représente les consommations et coûts de chauffage des sites les plus consommateurs par ordre décroissant du volume d'énergie consommée.



Remarques:

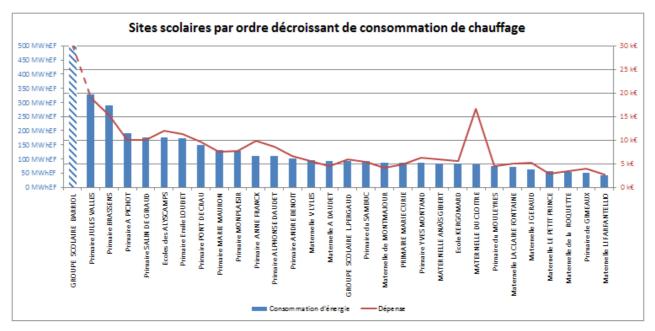
Volume consommé : 3 244 MWhEF

Coût : 198 k€ TTC

- Ces quatre sites représentent près du tiers des consommations (29%) et des coûts (28%) globaux de combustible sur les 74 chaufferies que compte la ville d'Arles. A titre de comparaison, il s'agit des mêmes sites qu'identifiés à la saison précédente, avec des niveaux de consommations et de coûts similaires.
- Ces sites font l'objet d'une attention particulière, puisque toute dérive de consommation peut engendrer de lourdes conséquences sur la facturation.

Les sites scolaires

Le graphique suivant représente les consommations et coûts de chauffage des sites scolaires par ordre décroissant du volume d'énergie consommée.

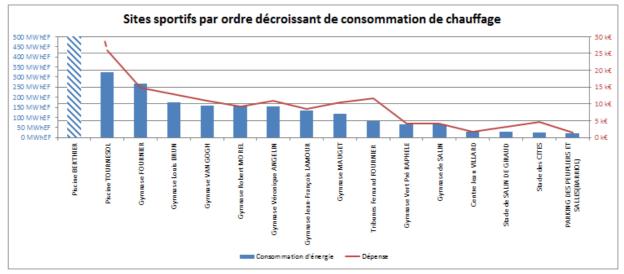


Remarques:

- Volume consommé : 3 877 MWhEF
- Coût : 250 k€ TTC
- Une part non négligeable du volume de consommation des écoles est due à des activités non scolaires. A titre indicatif, sur la saison de chauffe 2018/19, une analyse fine des occupations des écoles a permis de montrer que 15,3 % de la facture énergétique globale des écoles proviennent d'activités associatives pour 11,6 % et de centres aérés pour 3,7 %. Les réseaux de chauffage ne permettent pas de chauffer uniquement les espaces occupés par les associations, on est ainsi obligé de chauffer toute une aile voire toute une école pour seulement une ou deux salles occupées. L'école élémentaire Anne FRANK est à ce titre le cas le plus représentatif. Cette école dispose de 2 salles d'activités (Bayle et Peilhot) qui sont utilisées tous les jours hors horaires scolaires et ponctuellement pendant les vacances scolaires et WE. L'unique réseau de chauffage ne permet pas de différencier ces salles du reste du bâtiment et c'est donc l'ensemble de l'école qui est chauffée hors des horaires scolaires. Sur une saison de chauffe complète, le tiers de la facture de chauffage de ce site est ainsi dû à un usage hors scolaire. Pour les écoles concernées par l'occupation hors des périodes scolaires, plusieurs solutions peuvent être envisagées (au cas par cas) :
 - Création de réseaux de chauffage indépendants à partir des chaufferies existantes,
 - Mise en place de systèmes de chauffage indépendants (climatisations réversibles par exemple),
 - Mutualisation des locaux associatifs/sportifs existants pour ne pas utiliser et chauffer les écoles hors des périodes scolaires,
 - Refacturation des fluides au prorata du temps d'occupation,
- Le coût élevé pour la **maternelle du Cloître** (chaufferie au gaz) vis-à-vis de son volume de consommation est du à la clause d'intéressement. Le volume de consommation (lié à une anomalie de comptage) a été quatre fois plus faible que l'objectif de consommation. Ainsi l'économie générée, conformément au CCTP du marché de chauffage, a été partagée équitablement entre la ville et le titulaire du marché.

Les sites sportifs

Le graphique suivant représente les consommations et coûts de chauffage des sites sportifs par ordre décroissant du volume d'énergie consommée.



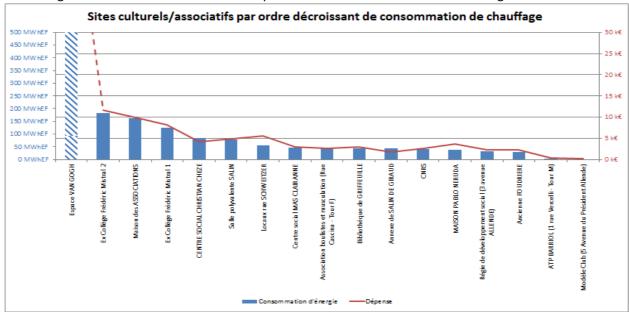
Remarques:

Volume consommé : 2 931 MWhEF

Coût : 200 k€ TTC

Les sites culturels/associatifs

Afin d'avoir une meilleure vision d'ensemble, le graphique suivant représente les consommations et coûts de chauffage des sites culturels et associatifs par ordre décroissant du volume d'énergie consommée.



Remarques:

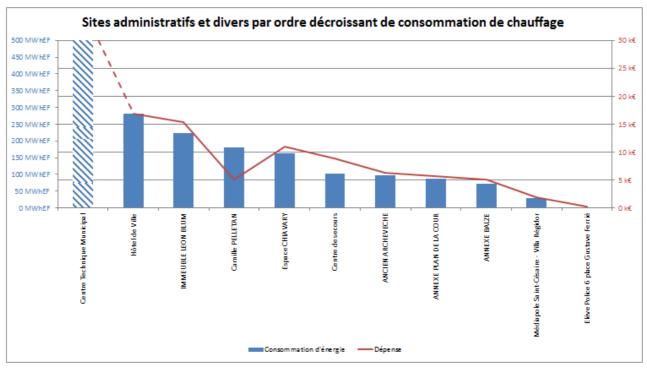
Volume consommé : 2 042 MWhEF

Coût : 133 k€ TTC

• Dans les locaux accueillants des associations, on rencontre des difficultés pour connaître avec précision les espaces occupés et à quels horaires. Pour pallier ce problème, les plages horaires du chauffage de ces sites sont très étendues. Un travail va être mené pour affiner ces données et ainsi optimiser l'intermittence de fonctionnement du chauffage.

Les sites administratifs et divers

Le graphique suivant représente les consommations et coûts de chauffage des sites administratifs et divers par ordre décroissant du volume d'énergie consommée.



Remarques:

Volume consommé : 1 821 MWhEF

• Coût : 112 k€ TTC

• Pour le site Camille Pelletan (atelier des bâtiments communaux chauffé au FOD), le problème est inverse de celui de la maternelle du Cloître. La consommation réelle a été près de 3 fois supérieure à l'objectif de consommation. Au delà des modalités de conduite de l'installation de chauffage, les hausses de consommations sont dues à une modification des horaires de fonctionnement. En effet, à la demande du service nettoiement, les plages de fonctionnement ont été augmentées pour répondre à l'occupation réelle du site. La clause d'intéressement permet à la ville de n'être facturée que sur la base de l'objectif de consommation. Le titulaire du marché a assumé financièrement la différence entre l'objectif et le réel.

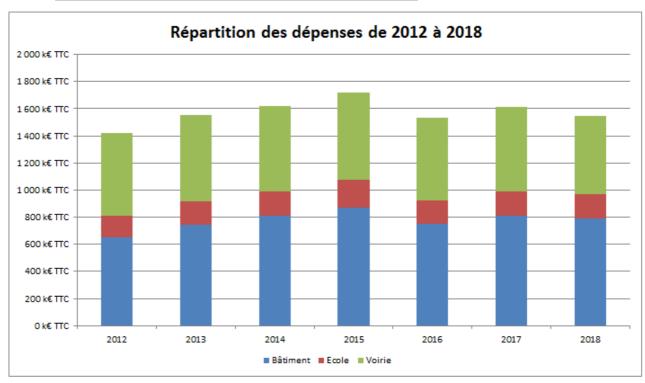
B – 2. ÉLECTRICITÉ

Cette partie concerne les consommations et des dépenses liées à l'usage de l'électricité sur la commune.

B - 2.1 Bilan financier

B – 2.1.1 Par regroupement budgétaire

Année	Bâtiment	École	Voirie	Total général
2012	651 k€ TTC	158 k€ TTC	612 k€ TTC	1 421 k€ TTC
2013	747 k€ TTC	168 k€ TTC	637 k€ TTC	1 552 k€ TTC
2014	811 k€ TTC	181 k€ TTC	627 k€ TTC	1 619 k€ TTC
2015	870 k€ TTC	204 k€ TTC	645 k€ TTC	1 719 k€ TTC
2016	750 k€ TTC	172 k€ TTC	613 k€ TTC	1 534 k€ TTC
2017	809 k€ TTC	181 k€ TTC	625 k€ TTC	1 615 k€ TTC
2018	792 k€ TTC	177 k€ TTC	577 k€ TTC	1 545 k€ TTC
Moyenne	776 k€ TTC	177 k€ TTC	619 k€ TTC	1 572 k€ TTC



Entre 2017 et 2018

- Baisse des dépenses voirie de -48 k€
 - 0 -8%
- Baisse des dépenses école de -4 k€
 - o **-2%**
- Baisse des dépenses bâtiment de -18 k€
 - o **-2%**

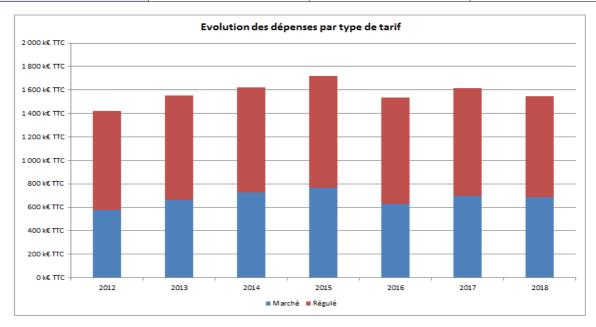
Baisse du coût global annuel de -70 k€ soit -4%

B – 2.1.2 Bilan financier par type de tarif

Depuis le 1er janvier 2016, les contrats de fourniture d'électricité pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA (anciennement tarifs réglementés Jaune et Vert) passe par le groupement d'achat du SMED 13. Cette évolution est directement liée à la fin des tarifs réglementés de vente (TRV) pour les contrats de ce type de puissance à la date du 01/01/16. Pour les tarifs inférieurs à 36 kVA (tarif Bleu), les contrats sont pour le moment toujours aux TRV. On distingue ainsi les contrats :

- au tarif « régulé » P<36 kVA
- au tarif « marché » P>36 kVA

Année	Marché	Régulé	Total général
2012	577 k€ TTC	843 k€ TTC	1 421 k€ TTC
2013	663 k€ TTC	890 k€ TTC	1 552 k€ TTC
2014	729 k€ TTC	890 k€ TTC	1 619 k€ TTC
2015	765 k€ TTC	954 k€ TTC	1 719 k€ TTC
2016	628 k€ TTC	906 k€ TTC	1 534 k€ TTC
2017	698 k€ TTC	917 k€ TTC	1 615 k€ TTC
2018	688 k€ TTC	857 k€ TTC	1 545 k€ TTC
Moyenne	678 k€ TTC	894 k€ TTC	1 572 k€ TTC



Entre 2017 et 2018

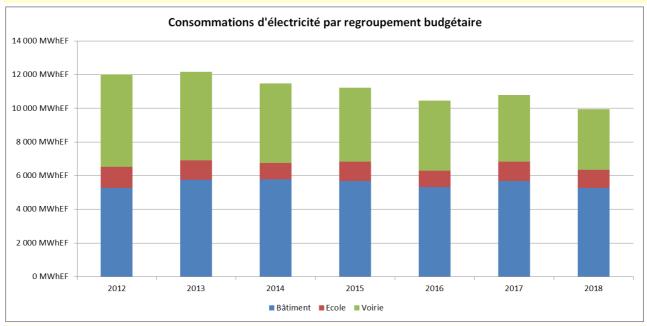
- Baisse des dépenses en tarif régulé de -60 k€
 - o **-7 %%**
- Baisse des dépenses en tarif marché de -10 k€
 - o **-1 %**

Baisse du coût global annuel de -70 k€ soit -4%

B - 2.2 Bilan énergétique

B – 2.2.1 Par regroupement budgétaire

Année	Bâtiment	Ecole	Voirie	Total général
2012	5 275 MWhEF	1 239 MWhEF	5 505 MWhEF	12 019 MWhEF
2013	5 759 MWhEF	1 160 MWhEF	5 253 MWhEF	12 172 MWhEF
2014	5 771 MWhEF	972 MWhEF	4 727 MWhEF	11 470 MWhEF
2015	5 671 MWhEF	1 166 MWhEF	4 385 MWhEF	11 222 MWhEF
2016	5 312 MWhEF	992 MWhEF	4 162 MWhEF	10 465 MWhEF
2017	5 685 MWhEF	1 152 MWhEF	3 954 MWhEF	10 791 MWhEF
2018	5 284 MWhEF	1 057 MWhEF	3 599 MWhEF	9 939 MWhEF
Moyenne	5 537 MWhEF	1 105 MWhEF	4 512 MWhEF	11 161 MWhEF



Entre 2017 et 2018

- Baisse des consommations voirie de -355 MWhEF
 - o **-9%**
- Baisse des consommations école de -95 MWhEF
 - o **-8%**
- Baisse des consommations bâtiment de -401 MWhEF
 - o **-7%**

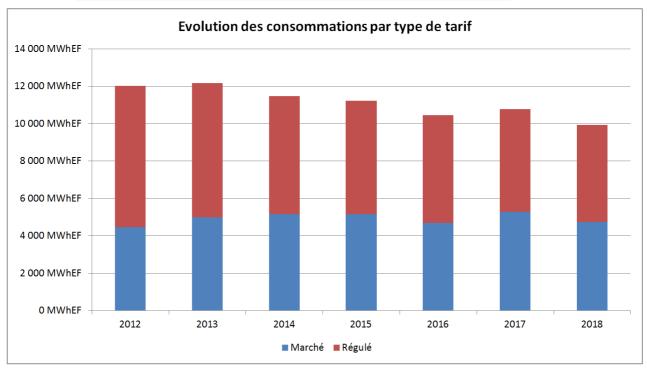
Baisse de la consommation globale annuelle de -852 MWhEF soit -8%

Remarques:

- Pour les consommations écoles et bâtiments, l'évolution à la baisse des consommations n'est pas significative. En effet, si l'on compare les consommations à 2 ans d'écart, on remarque que les consommations 2015 sont similaires à celles de 2017 et idem entre 2016 et 2018. Ces fluctuations sont dues au renouvellement des groupements d'achat pour les tarifs supérieurs à 36 kVA (explications page suivante)
- Concernant l'éclairage public, la baisse des consommations correspond aux opérations successives de relamping (baisse générale de 35 % entre 2012 et 2018).

B – 2.2.2 Bilan énergétique 2018 par type de tarif

Année	Marché	Régulé	Total général
2012	4 463 MWhEF	7 555 MWhEF	12 019 MWhEF
2013	4 997 MWhEF	7 175 MWhEF	12 172 MWhEF
2014	5 154 MWhEF	6 316 MWhEF	11 470 MWhEF
2015	5 159 MWhEF	6 063 MWhEF	11 222 MWhEF
2016	4 701 MWhEF	5 764 MWhEF	10 465 MWhEF
2017	5 297 MWhEF	5 494 MWhEF	10 791 MWhEF
2018	4 753 MWhEF	5 239 MWhEF	9 939 MWhEF
Moyenne	4 932 MWhEF	6 229 MWhEF	11 161 MWhEF



Entre 2016 et 2017

- Baisse des consommations en tarif régulé de -308 MWhEF
 - o **-5%**
- Baisse des consommations en tarif marché de -544 MWhEF
 - o **-10%**

Baisse de la consommation globale annuelle de -852 MWhEF soit -8%

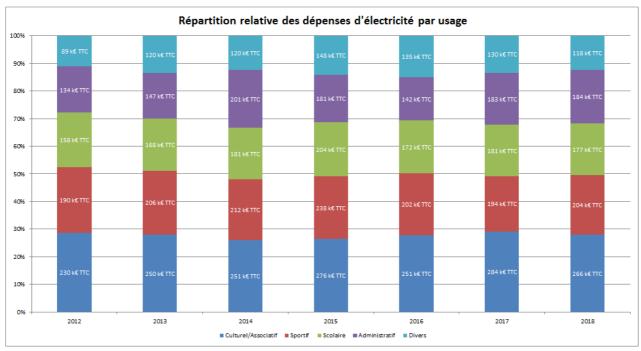
Remarques:

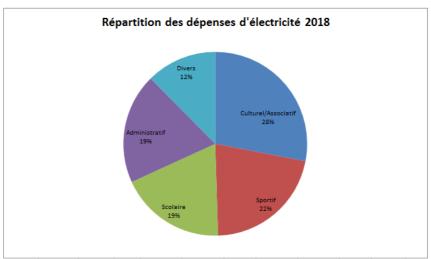
Le volume consommé en tarif « marché » fluctue de ± 10 % d'une année sur l'autre mais au global demeure stable. Ces fluctuations sont liées aux marchés qui sont renouvelés tous les 2 ans (au 1^{er} janvier des années paires) et qui entraînent une facturation plus importante pour les années impaires. Par exemple, un site habituellement facturé au 15 de chaque mois aura un volume de consommation facturé sur :

- ~350 jours l'année paire (période du 1^{er} janvier au 15 décembre de l'année N),
- ~380 jours l'année impaire (du 15 décembre de l'année N au 1^{er} janvier de l'année N+2).

B – 2.3 Bilan sur les bâtiments B - 2.3.1 Par usage

De la même manière que pour le chauffage, il est intéressant d'analyser les dépenses d'électricité des bâtiments à travers leur destination.

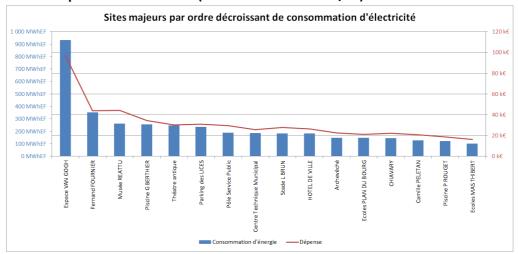




Le poste le plus coûteux en électricité est l'usage culturel/associatif. Les sites sportifs sont à près d'un quart des consommations des bâtiments. Les sites scolaires et administratifs se partagent équitablement un peu plus du tiers des dépenses.

B – 2.3.2 Consommation et coûts des bâtiments par usages

• Bâtiments les plus consommateurs (>100 MWhEF et >15k€/an)



Remarques:

Volume consommé : 3 814 MWhEF

Coût : 510 k€ TTC

 Les 16 sites consommant plus de 100 MWh EF représentent plus de 50 % des dépenses d'électricité sur l'ensemble des bâtiments de la ville.

3 sites culturels/associatifs :

- L'espace VAN GOGH, une grande partie des consommations est liée au fonctionnement du groupe froid. Il fonctionne toute l'année pour déshumidifier l'air des archives municipales et du fonds ancien. Son fonctionnement est plus important l'été avec la climatisation de la médiathèque, du théâtre municipal et d'une partie des salles d'exposition des RIP.
- Le musée Réattu, chauffé et climatisé au moyen d'un groupe de climatisation réversible.
- L'archevêché, dont le compteur alimente l'ensemble des spectacles de la place de la république et de la cour de l'archevêché, l'archevêché, l'ancienne poste, la maternelle du cloître et le cloître Saint Trophime.

4 sites sportifs :

- Les 2 complexes sportifs Fernand FOURNIER et Louis BRUN comptent différents usages tels que l'éclairage des stades, des gymnases, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire, etc.
- Les piscines Guy BERTHIER et Philippe ROUGET, dont les consommations sont liées au fonctionnement des pompes des bassins et des moteurs des systèmes de ventilation.

2 sites divers :

- Le théâtre antique, qui alimente les spectacles de l'amphithéâtre et du théâtre antique et les bureau du médiapôle Saint Césaire (climatisation réversible).
- Le parking municipal (régie autonome sur budget annexe), où la plupart des consommations est due au système d'éclairage dont le fonctionnement est permanent.

5 sites administratifs :

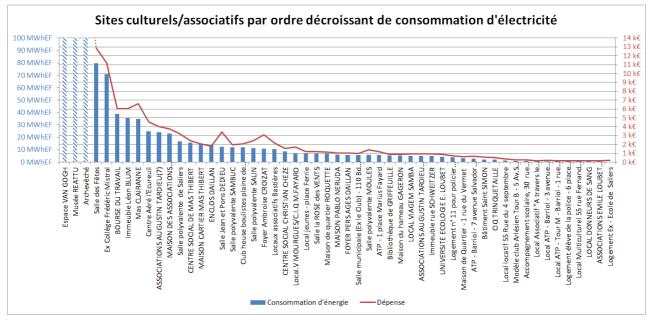
- Le pôle de services publics, dont le poste de consommation électrique provient du chauffage et de la climatisation (groupes réversibles).
- Le centre technique municipal, l'hôtel de ville et l'espace Chiavary sont des locaux en grande partie climatisés.
- Camille Pelletan, site des ateliers municipaux en partie chauffé électriquement et climatisé.

2 groupes scolaire :

 Le groupe scolaire Plan du bourg et les écoles de Mas Thibert chauffés au moyen de climatisations réversibles.

Sites culturels/associatifs

Le graphique suivant présente les 53 points de livraison alimentant des sites à usage culturel et/ou associatif, dans l'ordre décroissant des consommations d'énergie.



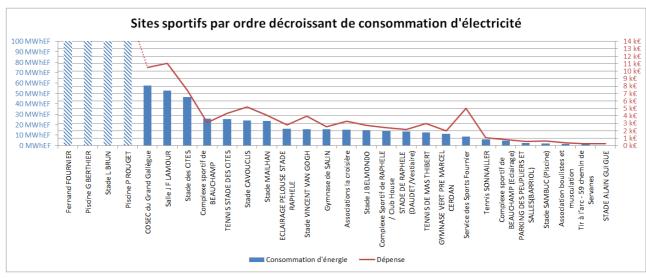
Remarques:

Volume consommé : 1 914 MWhEF

Coût : 266 k€ TTC

Sites sportifs

Le graphique suivant présente les 28 points de livraison alimentant des sites sportifs, dans l'ordre décroissant des consommations d'énergie.



Remarques:

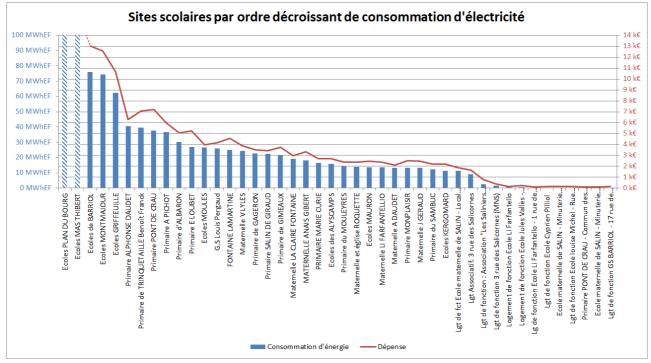
Volume consommé : 1 326 MWhEF

Coût : 204 k€ TTC

• Le site « Service des Sports Fournier » a un coût élevé vis-à-vis de son niveau de consommation. Il s'agit d'une erreur au niveau du contrat de fourniture d'électricité et fait l'objet d'une réclamation.

Sites scolaires

Le graphique suivant présente les 44 points de livraison alimentant des sites scolaires (et ancien logement de fonction) dans l'ordre décroissant des consommations d'énergie.

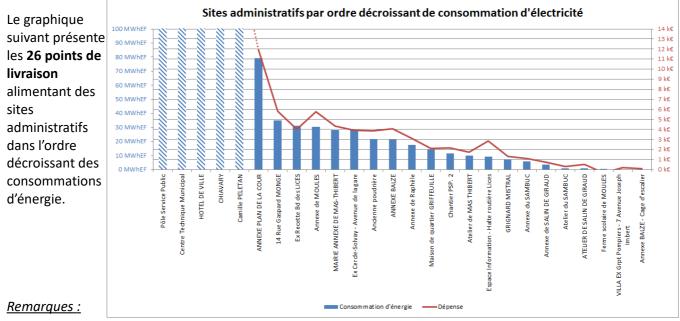


Remarques:

Volume consommé : 1 057 MWhEF

• Coût : 177 k€ TTC

Sites administratifs



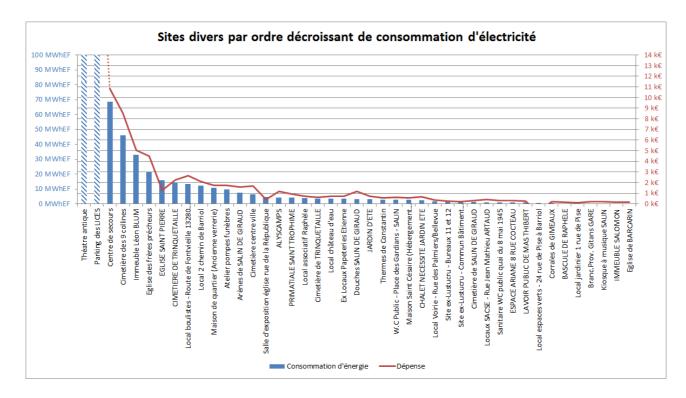
Volume

consommé: 1 187 MWhEF

Coût : 184 k€ TTC

Sites divers

Le graphique suivant présente les 43 points de livraison alimentant des sites « divers » dans l'ordre décroissant des consommations d'énergie.



Remarques:

Volume consommé : 797 MWhEF

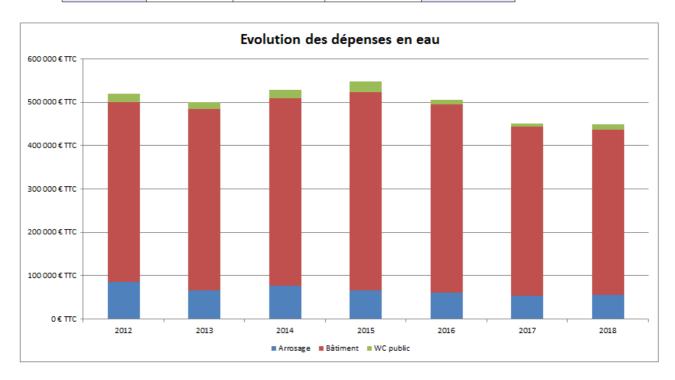
Coût : 118 k€ TTC

B - 3. EAU

Cette partie concerne les consommations et des dépenses liées aux différents usages de l'eau de la ville d'Arles.

B - 3.1 Bilan financier 2018

Année	Arrosage	Bâtiment	WC public	Total général
2012	85 699 € TTC	415 163 € TTC	19 168 € TTC	520 030 € TTC
2013	66 121 € TTC	418 242 € TTC	16 427 € TTC	500 790 € TTC
2014	77 491 € TTC	431 028 € TTC	19 655 € TTC	528 174 € TTC
2015	65 869 € TTC	457 798 € TTC	23 655 € TTC	547 322 € TTC
2016	60 922 € TTC	433 892 € TTC	10 245 € TTC	505 059 € TTC
2017	54 630 € TTC	389 414 € TTC	7 281 € TTC	451 325 € TTC
2018	56 070 € TTC	381 218 € TTC	11 294 € TTC	448 582 € TTC
Moyenne	66 686 € TTC	418 108 € TTC	15 390 € TTC	500 183 € TTC



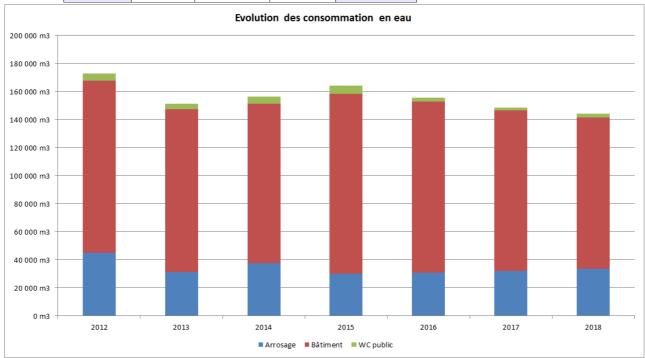
Entre 2017 et 2018

- Hausse des dépenses WC publics de 4 k€
 - o **+55%**
- Baisse des dépenses bâtiment de 8 k€
 - o **-2%**
- Hausse des dépenses arrosage de 1 k€
 - o **+3%**

Baisse du coût global annuel de 3 k€ soit -1%.

B - 3.2 Bilan consommations 2018

Année	Arrosage	Bâtiment	WC public	Total général
2012	44 976 m3	122 804 m3	5 324 m3	173 104 m3
2013	31 235 m3	116 051 m3	4 236 m3	151 522 m3
2014	37 514 m3	113 854 m3	4 993 m3	156 361 m3
2015	30 197 m3	128 117 m3	6 001 m3	164 315 m3
2016	31 144 m3	121 725 m3	2 624 m3	155 493 m3
2017	31 957 m3	114 677 m3	2 000 m3	148 634 m3
2018	33 524 m3	107 868 m3	3 080 m3	144 472 m3
Moyenne	34 364 m3	117 871 m3	4 037 m3	156 272 m3



Entre 2017 et 2018

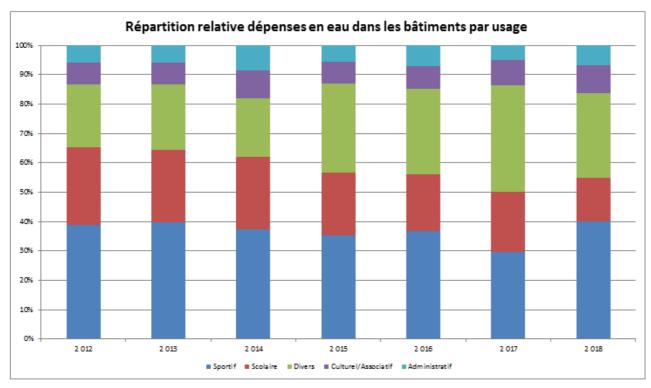
- Hausse des consommations WC publics de 1 080 m3
 - o **+54%**
- Baisse des consommations bâtiment de 6 809 m3
 - 0 -6%
- Hausse des consommations arrosage de 1 567 m3
 - o **+5%**

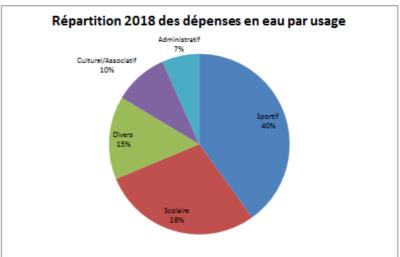
Baisse des consommations annuelles de 4 162 m3 soit -3%

Sur le volume global de la facturation d'eau, on remarque une hausse du coût unitaire de 2,3% (de 3,04 €/m3 en 2017 à 3,11 €/m3 en 2018). Ainsi la baisse de 3% du volume d'eau consommé n'a entraîné qu'une baisse de 1% sur la dépense.

B – 3.3 Bilan sur les bâtiments B - 2.3.1 Par usage

De la même façon que pour le chauffage et l'électricité, l'analyse par usage des sites permet d'avoir une vision globale des consommations du patrimoine.

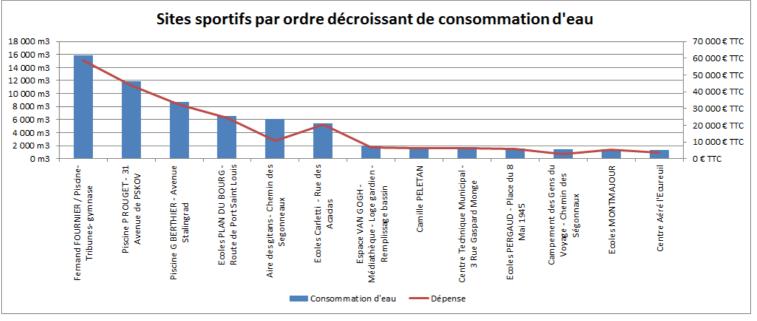




Les sites sportifs et scolaires représentent plus des 2/3 des consommations d'eau de l'ensemble des bâtiments.

B – 2.3.2 Consommation et coûts des bâtiments par usages

• Sites les plus consommateurs en eau (>1000 m³/an)



Remarques:

- Volume consommé : 65 595 m³
- Coût : 227 k€ TTC
- Les 13 compteurs de la ville aux consommations supérieures à 1 000 m³ représentent un tiers de la facture global des bâtiments communaux.

3 sites sportifs :

- Les 2 piscines (Guy BERTHIER et Philippe ROUGET)
- Le complexe Fernand FOURNIER, et sa consommation estivale importante
- 4 groupes scolaires :
- celui Plan du bourg a fait l'objet d'une importante fuite d'eau réparée dans le courant de l'année 2018
- celui de Mas Thibert a fait l'objet d'une fuite d'eau, dont les réparations ont eu lieu en 2019
- Les groupes scolaires Pergaud et Montmajour, sites importants en terme de surface.

2 sites divers :

- Le campement sur le terrain au bord du Rhône derrière la gare SNCF est régulièrement sujet à des fuites d'eau.
- L'autre campement situé chemin des ségonnaux

2 sites culturels/associatifs :

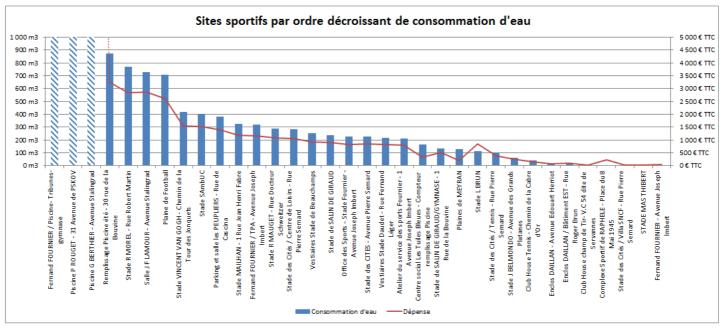
- Le compteur de l'espace VAN GOGH sert au remplissage du bassin et à l'arrosage des parterres de fleurs
- Le **centre aéré l'écureuil** à Fontvieille sert en partie à remplir les piscines mobiles estivales

2 sites administratifs :

- Les ateliers municipaux de Camille PELLETAN, où les véhicules du service nettoiement sont nettoyés tous les jours.
- Le centre technique municipal, où une station de lavage permet le nettoyage des bennes de l'ACCM.

La mise en place d'une télé-relève sur les compteurs faciliterait le suivi des consommations et améliorerait la réactivité face aux fuites.

Sites sportifs

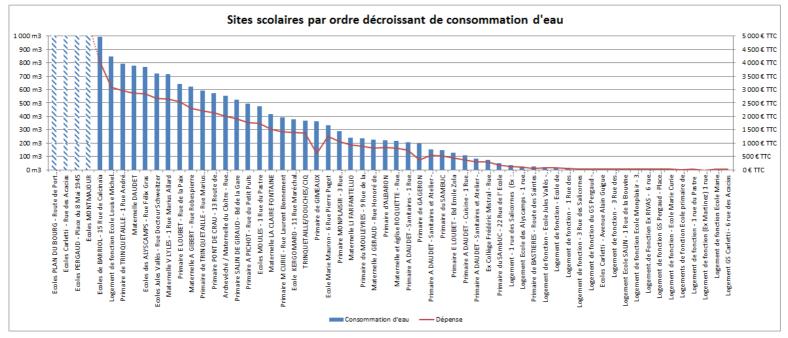


Remarques:

Volume consommé : 44 093 m³

Coût : 163 k€ TTC

Sites scolaires



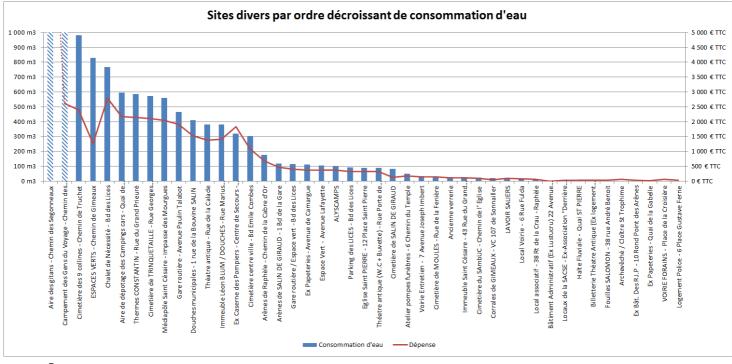
Remarques:

Volume consommé : 30 007 m³

Coût : 111 k€ TTC

• Le logement de fonction de l'école Louise Michel a fait l'objet d'une fuite qui a été réparée en 2018

· Sites divers

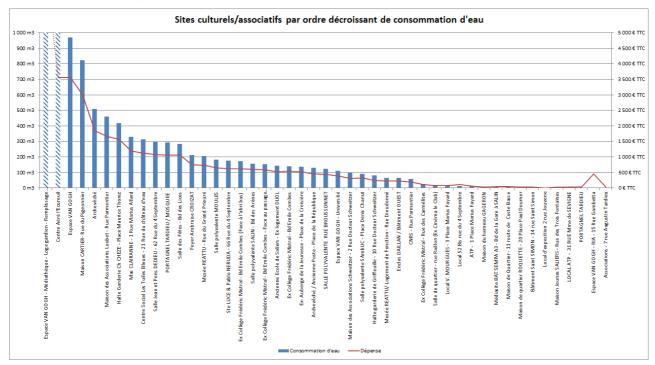


Remarques:

Volume consommé : 16 084 m³

Coût : 42 k€ TTC

Sites culturels/associatifs

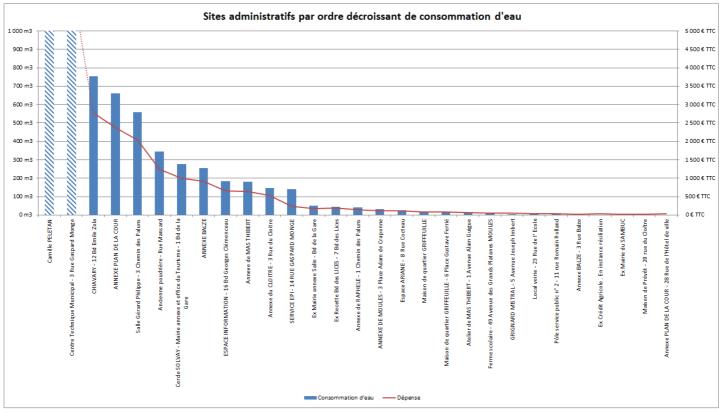


Remarques:

Volume consommé : 10 460 m³

Coût : 37 k€ TTC

· Sites administratifs



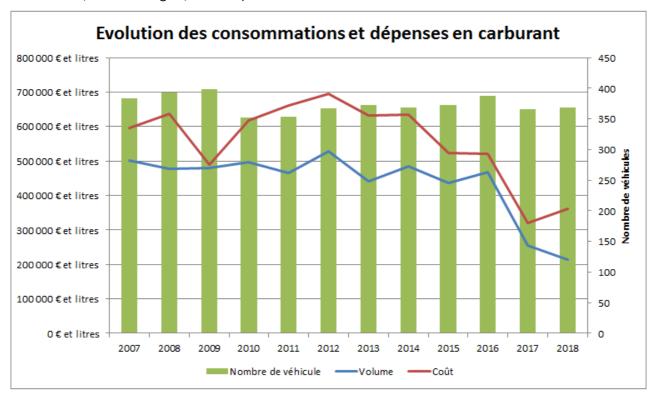
Remarques:

Volume consommé : 7 224 m³

• Coût : 26 k€ TTC

B-3. CARBURANT

Il s'agit des consommations de l'ensemble de la flotte de véhicules municipaux (engins, camions, camionnettes, véhicules légers, scooters).



Entre 2017 et 2018

- Hausse du nombre véhicules => +2 véhicules
 - o +0,5 %
- Hausse des dépenses de carburant de 42 k€ TTC
 - o **+13%**
- Baisse des consommations de carburant de 41 800 litres
 - o **-16%**

Sur le volume global de consommation de carburant, on observe une augmentation du coût unitaire de 35 %. Ainsi, malgré une baisse de consommation entre 2017 et 2018, le coût a augmenté significativement.

1.4 SYNTHÈSE DE LA GESTION DES FLUIDES SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

☑ Entre 2014 et 2018, on remarque une baisse de la dépense globale en fluide de près de 500 k€.

Hormis la rénovation énergétique de l'éclairage public, une part non négligeable de la réduction des dépenses est liée à des améliorations tarifaires, à l'évolution du patrimoine de la ville ainsi qu'au suivi des consommations et des dérives par le service Énergie :

Électricité :

- Adhésion au groupement d'achat du SMED 13 pour les tarifs supérieur à 36 kVA à partir de 2016 (±80 k€/an)
- Contrôle à distance des installations de chauffage/climatisation du groupe scolaire de Mas Thibert (±10 k€/an) et du Pôle de Services Publics (±15 k€/an)

Chauffage :

- Sortie des tarifs réglementés du gaz à partir de la saison 2015/16 (±100 k€/an)
- Baisse du coût de la garantie totale pour le marché à partir de la saison 2015/16 (±60 k€/an)
- Le renforcement du service énergie par le recrutement d'un économe de flux, en mai 2016, permet un meilleur suivi du titulaire du marché de chauffage

Eau :

- Le passage de la SEA à l'ACCM EAUX à partir de février 2016 a entraîné une réduction globale du coût unitaire (±50 k€/an)
- La fin des contrats de poteau incendie (±70 k€/an)
- La relève régulière des compteurs par le service énergie permet d'identifier plus rapidement les fuites et ainsi de limiter les dérives de consommations.

Carburant :

Le ramassage des ordures ménagères est une compétence transférée à l'ACCM à partir du 1^{er} janvier 2017. la ville économise ainsi le carburant consommé par les camions-bennes (200 k€/an)

C – RENOUVELLEMENT DU MARCHE DE CHAUFFAGE

Le nouveau marché de chauffage a été notifié le 2 août et est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2018. Pour rappel, ce nouveau marché de chauffage reprend les grands principes des marchés précédents :

- Fourniture et paiement du combustible (P1) avec des clauses d'intéressement aux économies d'énergie
- Conduite surveillance et entretien des installations (P2)
- Garantie totale et gros entretien (P3)

Ce nouveau marché intègre également une partie travaux (P4) qui prévoit :

- Le remplacement à minima des matériels de plus de 15 ans (soit 2/3 des chaudières),
- La mise en place de système de télégestion et de supervision sur l'ensemble des chaufferies,
- La mise en place de traitements préventifs et curatifs contre le risque légionelle.

Une partie des travaux a été réalisée en fin d'année 2018, notamment sur des écoles en profitant des vacances scolaires. Afin d'atteindre les objectifs ambitieux d'économie d'énergie, l'achèvement des travaux est prévu à la fin de l'été 2019.

La saison de chauffe 2018/19 est donc une saison de transition au cours de laquelle, le nombre d'interventions n'a pas baissé de manière significative (~250 demandes d'intervention enregistrées sur la saison de chauffe comme la saison précédente).

La mise en place des systèmes de télégestion et des sondes de températures connectées sont un atout majeurs dans le contrôle de la conduite des installations et le respect des températures contractuelles. En outre, la télégestion offre plus de souplesse dans le paramétrage des horaires de fonctionnement des sites.

Sur la saison 2018/19, ces outils ont permis de remettre à plat les plages de chauffage des activités associatives dans les écoles. Cette gestion a engendré une réduction du temps de fonctionnement du chauffage estimé à 15 % en moyenne par école. Un travail similaire est également prévu sur les sites sportifs où les système de télégestion ont été installés plus tardivement et devrait permettre de réduire le fonctionnement des installations, notamment le WE, où l'occupation est intermittente.

2. VALORISATION DES DÉCHETS PRODUITS PAR LES SERVICES

PAPIERS

Le service gestion des déchets d'ACCM collecte le papier en vue de le recycler, dans les bureaux de la mairie et dans certaines écoles.

62 tonnes collectées dans les bureaux et les écoles

CARTOUCHES D'ENCRE DES IMPRIMANTES

Un contrat a été mis en place par la DSIT pour la récupération et le recyclage des cartouches d'encre des imprimantes. Afin que toutes les cartouches soient prises en compte, les agents ne reçoivent une cartouche neuve qu'après avoir remis l'ancienne à la DSIT.

DÉCHETS SPÉCIFIQUES DES SERVICES

Le service Gestion des déchets d'ACCM prend en compte la gestion et le devenir des déchets spécifiques produits par les services selon des filières de recyclage, quand cela est possible, ou d'élimination conforme à la loi. Ceci s'applique aussi bien aux déchets électroniques (DEEE), aux déchets produits par les ateliers (atelier des bâtiments communaux, voirie, garage,...) qu'aux déchets banals (papiers, cartons).

Ainsi, en 2018 c'est :

276 tonnes d'objets encombrants produits par les services apportées en déchetteries,
322 tonnes de déchets verts traitées en compostage,
112 tonnes de bois broyées et compostées
56 tonnes d'inertes portées au centre de tri de Delta Recyclage de Saint Martin de Crau
(85 % sont recyclés).

3. DEMATERIALISATION DES PROCEDURES

Elle se poursuit comme souhaité et engagé au niveau national.

GESTION DES DÉLIBÉRATIONS ET DES CONSEILS MUNICIPAUX

Massivement déployées dans les collectivités territoriales, la pérennité des applications interopérables est assurée.

DÉMATÉRIALISATION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE PAIEMENT

En 2018, la ville a poursuivi et étendu la dématérialisation des pièces justificatives de paiement et informatisé toutes les chaînes de traitement liées au paiement des factures.

DÉMATÉRIALISATION DES PIÈCES D'ETAT CIVIL

A partir de 2016, la ville a dématérialisé les échanges concernant les pièces d'état-civil entre les mairies et les offices notariaux. En 2018, l'indexation des pièces anciennes de l'état civil a permis d'améliorer les temps de traitement de ces formalités et ainsi rendu la dématérialisation plus efficace.

Annexe

ÉVALUATION DE SECTEURS TESTS AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour la deuxième année, nous poursuivons l'introduction de l'évaluation de secteurs tests en matière de Développement Durable. Ils sont au nombre de trois en 2018 : la Restauration Collective , l'Action Culturelle et le service des Espaces Verts.

LE PRINCIPE

Cette évaluation repose sur une analyse de l'impact de l'activité dans sa globalité au niveau des trois piliers du développement durable. Il s'agit d'apprécier de quelle manière et à quel niveau l'activité intervient au niveau de ces trois piliers du développement durable.

Les trois piliers du développement :

- La dimension environnementale: préservation des ressources naturelles, climat, biodiversité, risques naturels...
- *la dimension sociale* : épanouissement de tous, accès à l'emploi, lutte contre la pauvreté, solidarités territoriales...
- *la dimension économique* : activités humaines, libre circulation des personnes et des marchandises, répartition et accès aux richesses, responsabilité sociale et environnementale des organisations, économie verte...

Les cinq finalités du développement durable :

Cette évaluation prend aussi en compte les impacts de l'activité vis-à-vis des 5 finalités du développement durable, sur la base desquels est construit le rapport Développement Durable de la ville selon les instructions ministérielles :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarités
- Dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsable.

LA TRANSVERSALITÉ

Cette évaluation, analysant le positionnement de l'activité au niveau de chaque pilier du développement durable, permet de **repérer les points forts et les points faibles pour chaque pilier.**

Représente également le positionnement de l'activité par rapport aux trois piliers, elle permet de faire ressortir la ou les dimension sur lesquels faire porter les efforts.

AUTO ÉVALUATION ET GRILLE D'ANALYSE

L'évaluation résulte d'une autoévaluation effectué par les deux chefs de service accompagnés par le service Développement durable. Elle a été effectuée à partir d'une grille d'analyse choisie parmi les outils d'évaluation proposés par le commissariat général au développement durable dans le cadre de l'évaluation des Agenda 21 et des démarches de développement durable.

Nous sommes pour cette année encore en phase test et la pertinence de cette grille d'analyse reste à considérer en fonction des activités à évaluer.

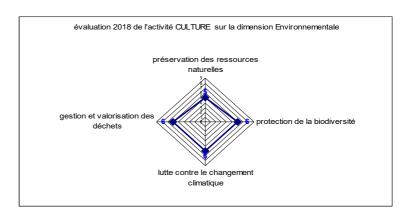
ÉVALUATION **2018** DÉTAILLÉE DU SECTEUR **C**ULTURE Évaluation basée sur l'organisation de Drôles de Noël (action référente)

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Sur 9 points	Évaluation	
	Préservation des ressources naturelles	5
	Protection de la biodiversité	6
	Lutte contre le changement climatique	6
	Gestion et valorisation des déchets	6
Sur 36 points	Total	23

Remarque:

Les manifestations sont piétonnes et le service de la Culture travaille avec des acteurs locaux. Les produits de bouche en semi-bio sont assurés par des traiteurs locaux.

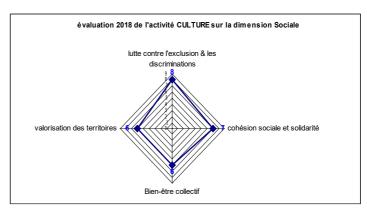


DIMENSION SOCIALE

Sur 9 points	Évaluation	
	Lutte contre l'exclusion & les discriminations	8
	Cohésion sociale et solidarité	7
	Bien-être collectif	6
	Valorisation des territoires	6
Sur 36 points	Total	26

Remarque:

Les spectacles sont gratuits et le service de la Culture travaille régulièrement avec les associations locales telles Regard et Solid'Arles. Il est aussi en lien avec les maisons de quartier.

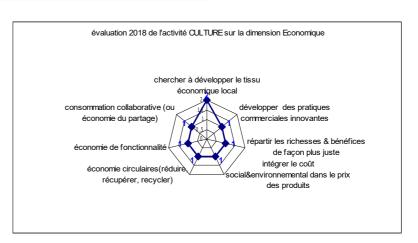


DIMENSION ÉCONOMIQUE

	Évaluation	
	Chercher à développer le tissu économique local	2
	Développer des pratiques commerciales innovantes	1
	Répartir les richesses & bénéfices de façon plus juste	1
Sur 3 points	Intégrer le coût social&environnemental dans le prix des produits	1
	Économie circulaire (réduire, récupérer, recycler)	1
	Économie de fonctionnalité	1
	Consommation collaborative (ou économie du partage)	1
Sur 21 points	Total	8

Remarque:

La culture soutient les associations et redistribue les surplus.



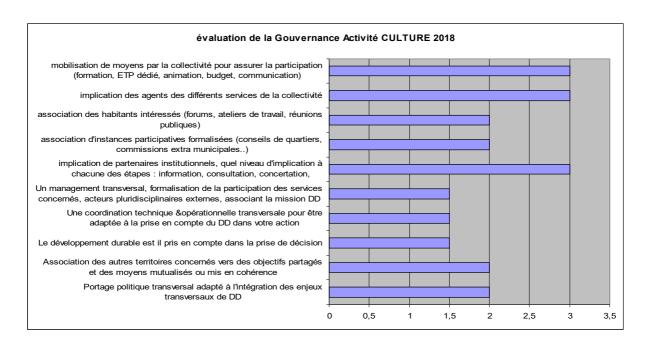
POSITIONNEMENT VIS-À-VIS DES 3 PILIERS

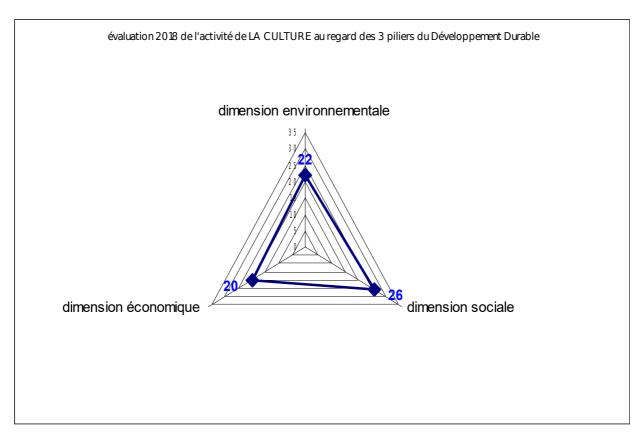
Points	Évaluation	
Sur 36 points	Dimension environnementale	22
	Dimension sociale	26
	Dimension économique	20

Bilan global/DD:

La dimension sociale est la plus performante, ce qui est logique au regard des activités du service. Il conviendra de définir les pistes d'amélioration envisageables à partir de ce résultat.

Évaluation de la Gouvernance





ÉVALUATION DÉTAILLÉE 2018 DU SECTEUR RESTAURATION COLLECTIVE EPARCA

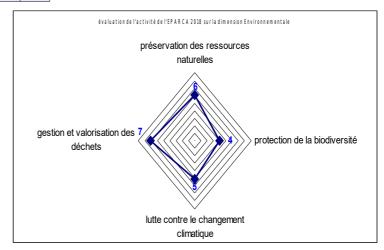
DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Sur 9 points	Évaluation	
	Préservation des ressources naturelles	6
	Protection de la biodiversité	4
	Lutte contre le changement climatique	5
	Gestion et valorisation des déchets	7
Sur 36 points	Total	22

Remarque:

Les approvisionnements en label « Pêche durable à 7,40% en 2017 sont à 10,2 % en 2018.

En label certifiant la qualité ou la méthode de fabrication de 5,90% à 6,1%

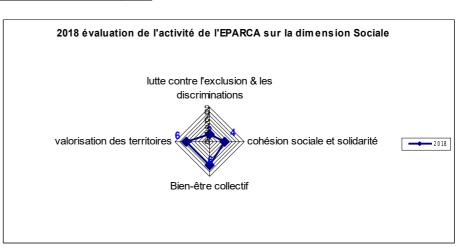


DIMENSION SOCIALE

	Évaluation	
	Lutte contre l'exclusion & les discriminations	2
Sur 9 points	Cohésion sociale et solidarité	4
	Bien-être collectif	6
	Valorisation des territoires	6
Sur 36 points	Total	18

Remarque:

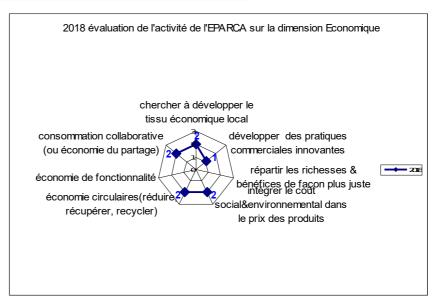
Pour l'Eparca, le bas niveau de l'item « lutte contre l'exclusion » est à affiner, certaines questions n'étant pas adaptées.



DIMENSION ÉCONOMIQUE

	Évaluation		
	Chercher à développer le tissu économique local	2	
	Développer des pratiques commerciales innovantes	1	
	Répartir les richesses & bénéfices de façon plus juste	nc*	
Sur 3 points	Intégrer le coût social&environnemental dans le prix des produits	2	
	Économie circulaire (réduire, récupérer, recycler)	2	
	Économie de fonctionnalité	nc*	
	Consommation collaborative (ou économie du partage)	2	
Sur 15 points	Total	9	

Nc : non concerné

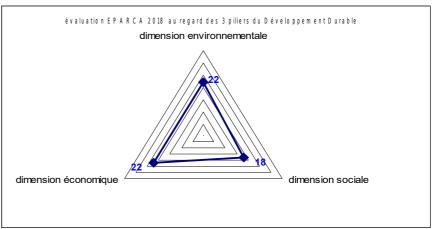


POSITIONNEMENT 2018 VIS-À-VIS DES 3 PILIERS

Points	Évaluation	
	Dimension environnementale	22
Sur 36 points	Dimension sociale	18
	Dimension économique	22

Bilan global/DD:

L'EPARCA a réellement pris en compte les 3 dimensions du DD à travers le recours à des produits bio et locaux, par une politique tarifaire adaptée pour les plus démunis, par la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets. Aujourd'hui pour aller plus loin, il faudrait améliorer les moyens : véhicules de livraison propres, légumerie...



ÉVALUATION DÉTAILLÉE 2018 DU SECTEUR ESPACES VERTS

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Sur 9 points	Évaluation	
	Préservation des ressources naturelles	6
	Protection de la biodiversité	5
	Lutte contre le changement climatique	3
	Gestion et valorisation des déchets	7
Sur 36 points	Total	21

Remarque : un bon positionnement quant à la dimension environnementale lié à l'utilisation de l'actuelle station de compostage et le projet de réalisation d'une autre station, au passage au zéro phyto, et à l'utilisation de variétés autochtones . Mise en place également d'un projet de formation axé sur l'application « Développement Durable » dans la gestion des Espaces Verts.

préservation des ressources naturelles

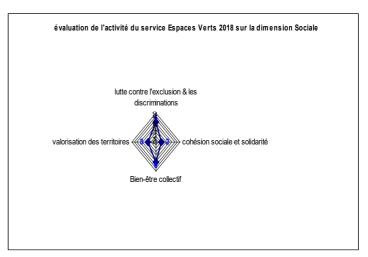
gestion et valorisation des déchets

lutte contre le changement climatique

L

DIMENSION SOCIALE

Sur 9 points	Évaluation	
	Lutte contre l'exclusion & les discriminations	6
	Cohésion sociale et solidarité	2
	Bien-être collectif	6
	Valorisation des territoires	3
Sur 36 points	Total	17



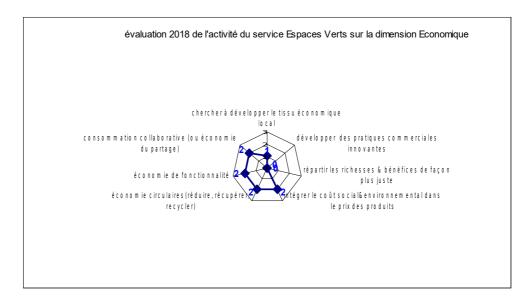
Remarque:

Une écoute bienveillante et une prise en compte réelle, lorsque c'est possible des difficultés exprimées par les agents et adaptation lorsque c'est faisable (pénibilité, plannings) . Formation et projets de formation qui au-delà de la technique intègre et travaille la « relation » du travail en équipe.

DIMENSION ÉCONOMIQUE

	Évaluation	
	Chercher à développer le tissu économique local	1
	Développer des pratiques commerciales innovantes	nc
	Répartir les richesses & bénéfices de façon plus juste	nc
Sur 3 points	Intégrer le coût social&environnemental dans le prix des produits	2
	Économie circulaire (réduire, récupérer, recycler)	2
	Économie de fonctionnalité	2
	Consommation collaborative (ou économie du partage)	2
Sur 15 points	Total	9

Nc : non concerné



Remarque:

Si les marges de manœuvres restent difficiles au regard des contraintes imposées par la réglementation des marchés publics, le service Espaces Verts évolue dans la contractualisation des documents.

Est initié et mis en place un sous critère Développement Durable de 20 points/55 lors de la notation de la valeur technique des candidatures

Dans la diminution des coûts, la mutualisation reste également une pratique effective entre services pour l'utilisation d'engins lourds (nacelles, tractos)

POSITIONNEMENT 2017 VIS-À-VIS DES 3 PILIERS

Points	Évaluation	
	Dimension environnementale	21
Sur 36 points	Dimension sociale	17
	Dimension économique	22

positionnement des Espaces Verts sur les 3 piliers du Développement Durable (sur 36 points)

dimension environnementale



Bilan global/DD

Le Service des Espaces Verts essaie de prendre en compte les trois dimensions du Développement Durable quand c'est possible. Il participe à la protection de la biodiversité, il pratique et souhaite augmenter le recours aux espèces locales dans ses documents de marchés publics. Par ailleurs, il dispose et utilise une station de compostage et travaille avec des entreprises d'insertion.

La faiblesse au niveau de la dimension économique révèle, comme pour l'ensemble des services de la collectivité, les contraintes inhérentes au respect de la réglementation en matière de marchés publics.